Centre d'observation de la nature
de l'Ile du Beurre

Plan de gestion du Site des 2 Rives 2018-2027

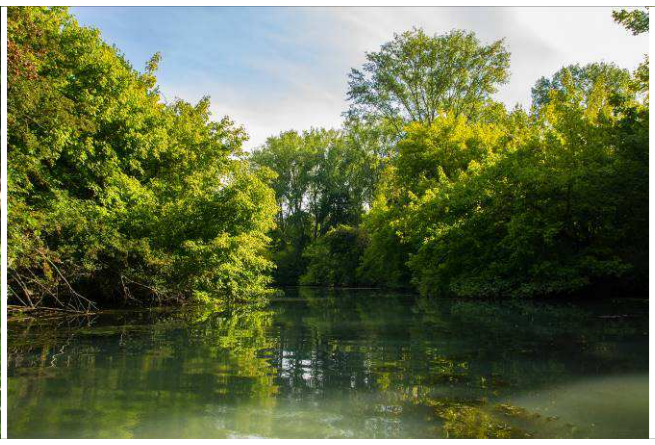

Ce plan de gestion a été élaboré avec le concours financier de :

SOMMAIRE

Préambule....3

SECTION A – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE....4

1. Informations générales....4
Historique du site....4
Localisation....5
Limites du Site....6
La gestion du Site....9

2. Le cadre socio-économique....11
La population locale....11
L'organisation administrative du territoire....12
Les zonages vis-à-vis des risques naturels....13
Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel....15

3. L'évolution historique du Site....18
L'évolution géomorphologique....18
Les aménagements du Rhône....19
L'évolution de l'occupation du sol....23

4. L'environnement et le patrimoine naturel....24
Le climat....24
La géologie....25
Les habitats naturels et les espèces....27
Les Espèces Exotiques Envahissantes....33
La place du Site dans les continuités écologiques....33
L'intégration du Site dans les réseaux d'espaces naturels....34

5. Le cadre socio-économique et culturel....35
Les représentations culturelles du Site....35
Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique....35
Le régime foncier et les infrastructures....37
Les activités socio-économiques....41

6. La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique du Site....50
Les capacités à accueillir le public....50
L'intérêt pédagogique du Site....53
Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur....53
La place du Site dans le réseau local d'éducation à l'environnement....56

7. La valeur et les enjeux du Site....59
La valeur du patrimoine naturel....59
Les enjeux de conservation....60
Les enjeux de connaissance du patrimoine....61
Les enjeux pédagogiques et socioculturels....62

8. Définition des objectifs.....62
Objectifs à long terme.....63
Objectifs opérationnels.....65

9. Arborescence : objectifs et opérations du plan de gestion.....68
Codification des opérations.....70

SECTION B – LA GESTION DU SITE.....71

1. Gouvernance du Plan de gestion.....71

2. Processus d'élaboration du Plan de gestion.....72

BIBLIOGRAPHIE.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LISTE DES ACRONYMES.....77

INDEX DES FIGURES.....78

INDEX DES TABLEAUX.....79

ANNEXES.....80
Annexe 1 : APPB de l'Ile du Beurre arrêté n°143-87 du 10 février 1987.....81
Annexe 2 : APPB de Gerbey arrêté n°95-2870 du 18 mai 1995.....87
Annexe 3 : Membres du Comité de Site du Plan de Gestion.....90

Epipactis fibri

PREAMBULE

Ce rapport de diagnostic est une mise à jour du diagnostic du Plan de gestion 2011-2015 du Site des 2 Rives. Il reprend le même schéma de présentation générale, avec des données actualisées et de nouvelles thématiques abordées. Ce diagnostic s'est notamment appuyé sur différents documents techniques :

- Rapport d'évaluation du Plan de gestion 2011-2015 du Site des 2 Rives. Ecosphère-ATEMIA. Juillet 2016.
- Cahier des Clauses Techniques Particulières ; Actualisation du Plan de gestion des Espaces Naturels Sensibles Isérois. Version de Janvier 2015.
- Collectif, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers techniques n°88, AFB, 2017.
- Retours d'expériences des plans de gestion des zones humides sur les bassins RMC. Boite à outils. AERMC. Octobre 2015.

Ce document a été rédigé par les membres de l'équipe de l'Île du Beurre, en particulier Paul Monin (chargé de mission patrimoine naturel) et Maud Grard Verzat (directrice). Il intègre les remarques du Conseil Scientifique et Technique du Département de l'Isère du 11 juillet 2017.

Vue aérienne du Site des 2 Rives depuis l'amont

SECTION A – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

HISTORIQUE DU SITE

L'histoire du site débute à la fin des années 1980. Plusieurs adhérents de la FRAPNA-Rhône[1] s'intéressent à ce secteur du fleuve. Considérant la richesse de son patrimoine naturel, sa localisation dans le lit historique du Rhône et la présence d'espèces protégées comme le Castor d'Europe, ils engagent une procédure de classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui aboutit au classement de l'Île du Beurre en février 1987.

Dès la mise en place de cette réglementation, la volonté de différents partenaires est de faire vivre ce site. L'association « Centre d'Observation de la nature de l'Ile du Beurre » est ainsi créée en 1988. Les partenaires fondateurs sont la FRAPNA Rhône, le CORA[2] (aujourd'hui LPO) Rhône, Le Syndicat Rhône-Gier, la Commune de Tupin-et-Semons, la Compagnie Nationale du Rhône, le Parc naturel régional du Pilat et l'entreprise Rhône-Poulenc (aujourd'hui Rhodia).
Les grands objectifs de cet organisme sont de préserver, restaurer et faire découvrir un site naturel rhodanien.
En 1991, l'ancienne ferme qui se trouvait là, est rénovée afin de servir de structure d'hébergement à une équipe chargée de gérer ce site et d'accueillir le public et les groupes. C'est à partir de ce moment que de nombreuses études sont menées dans le but de réaliser un diagnostic écologique, prémices des futurs plans de gestion.
Lors d'un inventaire botanique, en 1992, une nouvelle espèce d'orchidée sera découverte et décrite en 1993 ; il s'agit de l'Orchidée du Castor (*Epipactis fibri*).
En rive gauche, le patrimoine naturel de la forêt alluviale de Gerbey est également mis en évidence grâce au GNVR[3], qui obtient la mise en place d'un APPB sur ce site en mai 1995.
Après quelques années d'études de milieu, le premier Plan de gestion est mis en place sur l'Ile du Beurre de 1996 à 2000, puis deux autres suivront de 2001 à 2005 et de 2006 à 2010[4].
En parallèle, en Isère, la reconnaissance du site de Gerbey en Espace Naturel Sensible en 2005 aboutit à la définition d'un Plan de gestion sur la période 2005-2009[5].

Le Plan de gestion du Site des 2 Rives 2011-2015 a été la réunion de ces deux documents initiaux, dont les actions étaient similaires, du fait de la présence de milieux et d'espèces analogues.
Ce Plan de gestion 2018-2027 s'appuie sur la dynamique initiée par le précédent et est commun aux deux rives du Rhône.

---

1 FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature.
2 CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes. LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
3 GNVR : Groupe des Naturalistes de la Vallée du Rhône.
4 *Plan de gestion du Site de l'Île du Beurre. 2006-2010.* Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Compagnie Nationale du Rhône, Conseil Général du Rhône, Conseil Régional Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Pilat & Syndicat Rhône-Gier, 99 p + annexes, 60 p.
5 *La forêt alluviale de Gerbey : Plan de gestion 2005-2009.* Document n°1 : Présentation du Site, diagnostic écologique et évaluation patrimoniale. 47 p. Document n°2 : Fiches-actions et plan de travail. 53 p. Annexes 25 p, Conseil Général de l'Isère & Conseil Régional Rhône-Alpes.

LOCALISATION

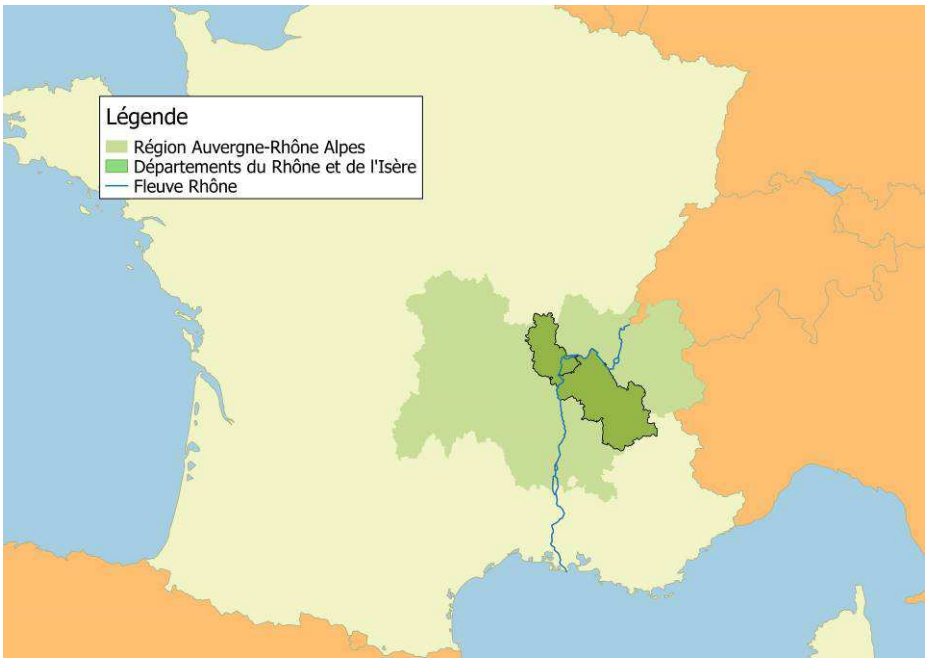

Figure 1 : Localisation générale du Site.

La région Auvergne-Rhône-Alpes s'étend sur un vaste territoire long de 200 km du Nord au Sud et de près de 300 km d'Ouest en Est (Figure 1). Bâtie autour d'une vallée fluviale naturelle, l'axe Saône–Rhône, et bordée par les Alpes à l'Est et par le Massif Central à l'Ouest, la région se distingue par la diversité de ses paysages : plaines, plateaux, moyennes et hautes montagnes.
Cette région comprend de nombreux cours d'eau qui ont fait des vallées et des rivières les axes majeurs du développement de la politique de production énergétique du quart Sud-Est de la France. Le couloir rhodanien jouit d'un climat continental marqué par des étés chauds et des hivers rigoureux. Les massifs montagneux (Alpes, Sud Jura, Massif Central) connaissent des variations climatiques importantes.
La région Auvergne-Rhône-Alpes compte près de 8 millions d'habitants (environ 10 % de la population française) pour une étendue de plus de 70000 km².

Le Site des 2 Rives est localisé au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
L'Île du Beurre et l'Île de la Chèvre se trouvent sur la commune de Tupin-et-Semons, au sud du Département du Rhône (Figure 2). Elles se trouvent également dans le périmètre du Parc naturel régional du Pilat et au sein de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu, aux portes de la métropole lyonnaise.
La forêt alluviale de Gerbey est située en rive gauche du fleuve, dans le département de l'Isère, à 10 kilomètres au Sud de Vienne (Figure 2), au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, sur le territoire de la commune de Chonas-l'Amballan, au lieu-dit : Gerbey (alt. : 145m).
Le Site est à une quarantaine de kilomètres au Sud de l'agglomération lyonnaise, la plus importante de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

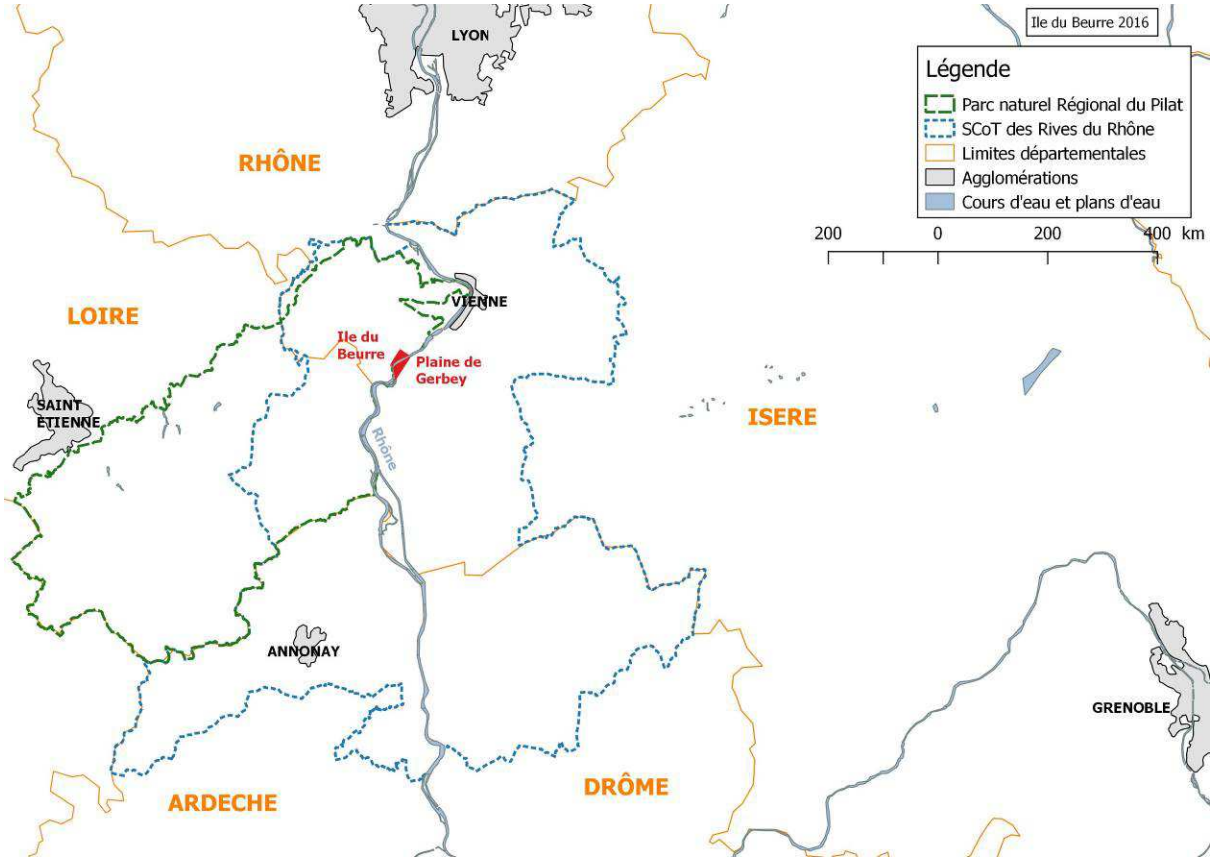

Figure 2 : Localisation du Site au niveau régional

LIMITES DU SITE

LA ZONE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Elle comprend les zones d'APPB existantes ainsi que les Espaces Naturels Sensibles en rive droite et rive gauche (Figure 3). La surface totale est de 139 hectares. Elle comprend, dans son périmètre, le fleuve Rhône (61,78 ha) et exclut les parcelles agricoles de l'Ile de la Chèvre.

La particularité de cette zone est de comprendre le fleuve. Cette intégration permet de prendre en compte, dans les analyses, les activités fluviales qui pourraient avoir une influence sur les milieux rivulaires.

Cette zone est le domaine, où sont positionnées les actions de gestion de milieux du Plan de gestion du Site des 2 Rives.

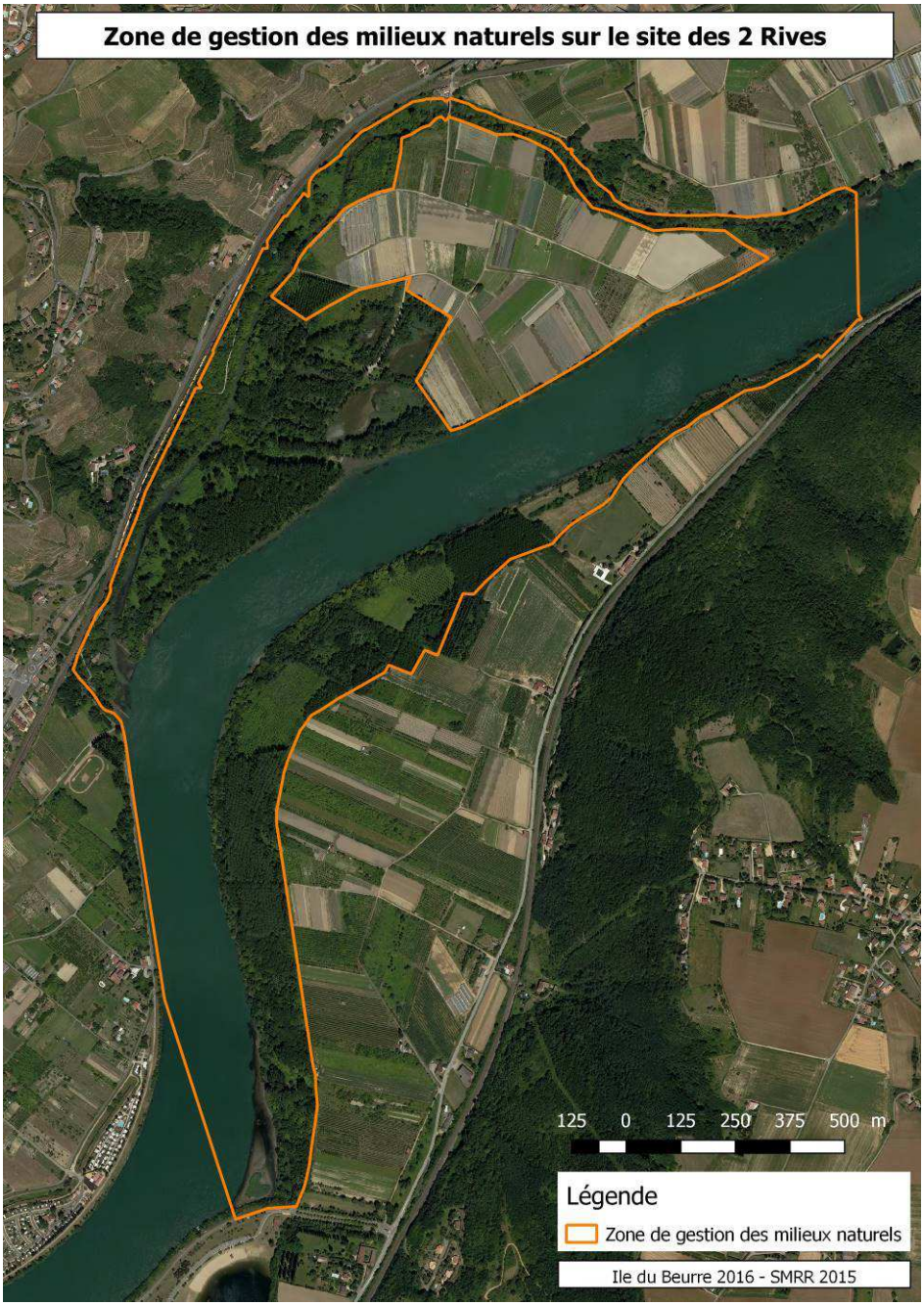

Figure 3 : Limites de la zone de gestion.

Tableau 1 : Superficies communales de la zone de gestion du Site des 2 Rives

Commune	**Superficie (ha)**	**Pourcentage**
Tupin-et-Semons	64,4 ha	46,5 %
Chonas-l'Amballan	63,8 ha	46,0 %
Condrieu	8,4 ha	6,1 %
Ampuis	1 ha	0,7 %
Reventin-Vaugris	1 ha	0,7 %
TOTAL	**138,6 ha**	100,0 %

LA ZONE D'OBSERVATION

Afin de mieux cerner les facteurs ayant une influence sur les milieux et les espèces du Site des 2 Rives, une zone d'observation élargie a été définie (Figure 4). Elle comprend :

- En rive droite : une partie du coteau et des ravins rhodaniens (Aulin à Bassenon),
- En rive gauche : toute la plaine de Gerbey, voie ferrée comprise, ainsi que le plan d'eau et le port des Roches-de-Condrieu,
- Sur l'axe fluvial, les limites sont, à l'amont, le barrage de Reventin-Vaugris et à l'aval, le pont reliant Condrieu aux Roches-de-Condrieu.

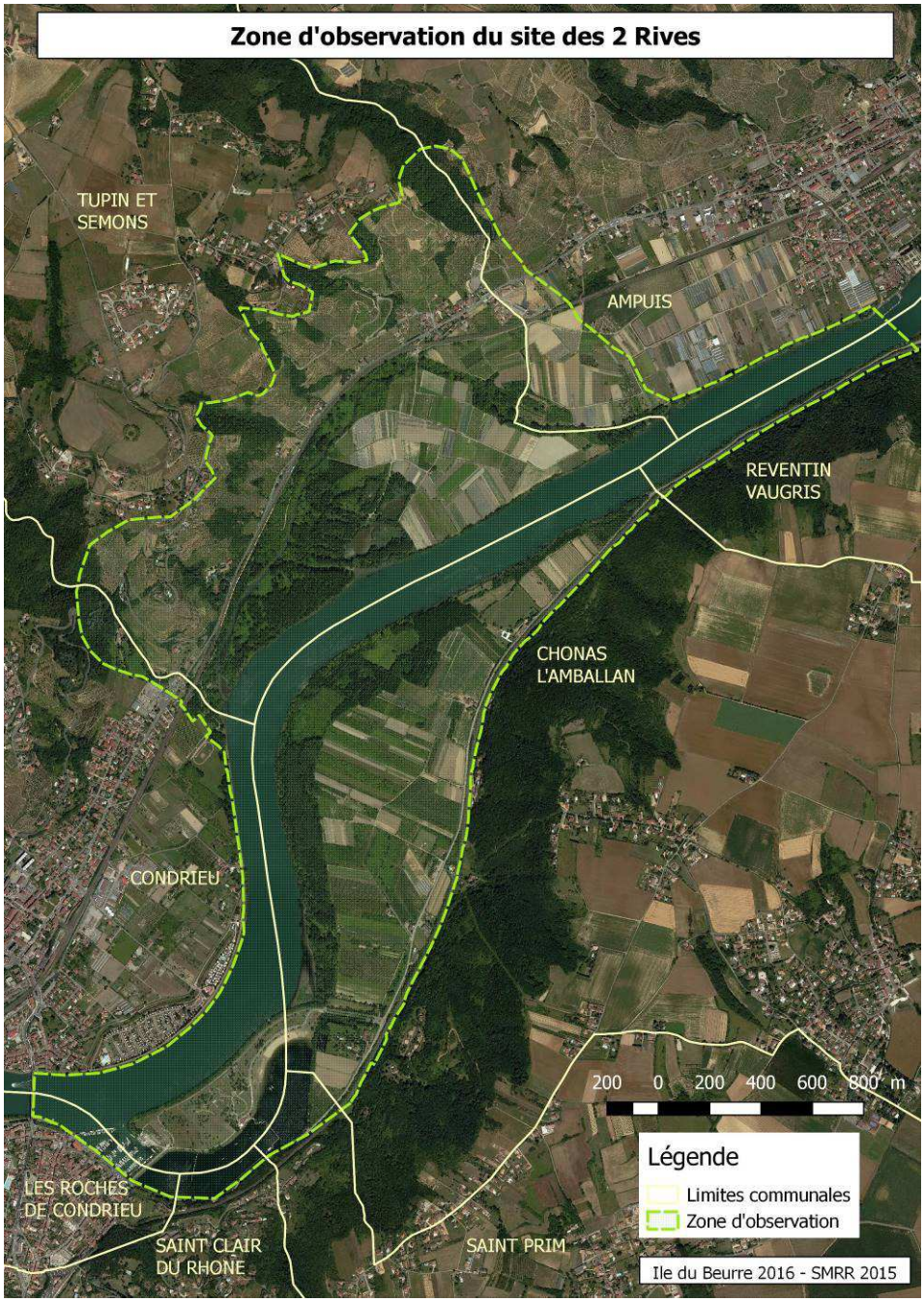

Figure 4 : Limites de la zone d'observation et limites communales

L'intérêt de cette zone d'observation, de 487 ha de superficie, dont 112 ha de fleuve Rhône (Tableau 2), est de permettre la réalisation d'études sur le fonctionnement et les échanges entre les espaces protégés et les milieux environnants, notamment sur les notions de corridors écologiques et biologiques. Ce zonage s'apparente à l'Espace de Bon Fonctionnement, notion définie par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021.

Tableau 2 : Superficies respectives des communes de la zone d'observation du Site des 2 Rives.

Commune	**Superficie (ha)**	**Pourcentage**
Tupin-et-Semons	206,0 ha	42,3 %
Chonas-l'Amballan	155,6 ha	32,0 %
Condrieu	58,4 ha	12,0 %
Ampuis	36,6 ha	7,5 %
Reventin-Vaugris	16,4 ha	3,4 %
Saint-Prim	5,6 ha	1,1 %
Les-Roches-de-Condrieu	5,3 ha	1,0 %
Saint-Clair-du-Rhône	3,5 ha	0,7 %
TOTAL	**487,4 ha**	100,0 %

LA GESTION DU SITE

FONCTIONNEMENT DES ANCIENS PLANS DE GESTION

Entre 1995 et 2011, deux plans de gestion furent effectifs. Un, sur la rive droite, correspondant au site des Îles du Beurre et de la Chèvre, et un autre, en rive gauche, pour l'Espace Naturel Sensible de Gerbey.

Le Plan de gestion du Site des 2 Rives 2011-2015 fut la réunion de ces deux documents initiaux (Tableau 3), dont les actions étaient similaires, du fait de la présence de milieux et d'espèces analogues.

Ce Plan de gestion réunit à nouveau les deux rives pour une cohérence territoriale et fonctionnelle.

Tableau 3 : Tableau de l'organisation administrative des Plans de gestion du Site.

<table>
<tr><th></th><th>Ile du Beurre / Ile de la chèvre</th><th>Forêt alluviale de Gerbey</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Plans de gestion</td><td>1996 / 2000
2001 / 2005
2006 / 2010</td><td>2005 / 2009</td></tr>
<tr><td colspan="2">2011/2015</td></tr>
<tr><td>Maîtrise d'ouvrage</td><td rowspan="2">Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre</td><td>Chonas-l'Amballan</td></tr>
<tr><td>Assistance à maîtrise d'ouvrage</td><td>Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre</td></tr>
</table>

ORGANISATION DU PLAN DE GESTION DES 2 RIVES 2018-2027

Certaines actions transversales seront menées par le Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre et sous sa maîtrise d'ouvrage sur les deux rives (Tableau 4).

Tableau 4 : Tableau de l'organisation administrative du Plan de gestion des 2 Rives.

	Site des 2 Rives	
Plan de gestion	**2018 / 2027**	
Département	Rhône	Isère
Maîtrise d'ouvrage	Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre	Chonas-l'Amballan
Assistance à maîtrise d'ouvrage		Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre

2. LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

LA POPULATION LOCALE

Le Site des 2 Rives se trouvant de part et d'autre du fleuve Rhône, sur deux départements et donc deux cantons distincts, les chiffres concernant les populations sont différents mais avec des tendances similaires.
L'augmentation de la population, l'aménagement du territoire qui en découle et l'évolution de la fréquentation sont sources de pression sur les milieux naturels ; ces facteurs sont à prendre en compte pour garantir une préservation efficace des milieux et des espèces.
Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la population de la CCRC et de Vienn'agglo.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	11 552	11 360	12 106	13 109	14 519	16 654	17 497
Densité moyenne (hab/km²)	89,0	87,5	93,2	101,0	111,8	128,3	134,7

Figure 5 : Évolution de la population de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (1968-2013) et densité moyenne. Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	45 519	50 314	56 162	60 562	64 357	67 879	68 907
Densité moyenne (hab/km²)	165,4	182,8	204,1	220,0	233,8	246,6	250,4

Figure 6 : Évolution de la population de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (1968-2013) et densité moyenne. Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Sur les deux intercommunalités du territoire, on constate une même tendance à l'augmentation de la population (Figure 5), due essentiellement à une augmentation de la catégorie d'âge 60 ans et plus (Source : INSEE). La densité de population est bien plus importante en rive gauche (Figure 6) ; la ville de Vienne rassemble plus de 29 000 habitants (2013, source INSEE).

À une échelle plus réduite, on note une augmentation de la population sur la Commune de Chonas-L'Amballan (+0,8 % par an entre 2008 et 2013) et à l'inverse une légère diminution de la population sur la commune de Tupin-et-Semons (-0,2 % par an entre 2008 et 2013) (source : INSEE).

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

La zone de gestion du Site des 2 Rives s'insère sur le territoire de 4 communes : Ampuis, Tupin-et-Semons et Condrieu pour la rive droite ; Chonas L'Amballan pour la rive gauche. En 2017, il est à signaler que les communes de Tupin-et-Semons et de Chonas-L'Amballan sont en phase de révision de leur Plan Local d'Urbanisme respectif. Chonas-L'Amballan est accompagnée par le PNR du Pilat dans le cadre du « Contrat de Territoire Corridors Biologiques Grand Pilat » en vue de caractériser et promouvoir les corridors écologiques.

Le Site des 2 Rives est compris dans plusieurs entités administratives, aux périmètres géographiques variés, dont les objectifs ont un lien avec l'environnement :

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC),

- La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV - ViennAgglo),
- Le Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP),
- Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) : élaboration, suivi du « Schéma de Cohérence Territorial » (SCoT) des Rives du Rhône,

Il est à noter que les collectivités (CCRC et ViennAgglo) fusionnent en une seule entité au 1er janvier 2018.

Il n'y a pas de contrat de rivière ou de SAGE sur le territoire du Site des 2 Rives. Seul le SDAGE RMC apporte les orientations et objectifs de gestion de la ressource en eau.

Le Plan Rhône a été défini pour la période 2015-2020. Il s'agit d'un document-cadre regroupant différents objectifs de développement durable du territoire avec un plan de financement établi sur la période. Ce Plan s'inscrit dans la perspective d'e lutte contre le risque inondation, de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, ainsi que dans le développement économique et la valorisation des patrimoines naturels et culturels du territoire.

LES ZONAGES VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS

Constants dans la Moyenne Vallée du Rhône, les risques d'inondations, industriels et nucléaires sont présents sur le Site. Au-delà de la protection des biens et des personnes, ces risques peuvent également concerner les milieux naturels (pollution chimique, hausse des températures de l'eau et de l'air, etc.).

LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

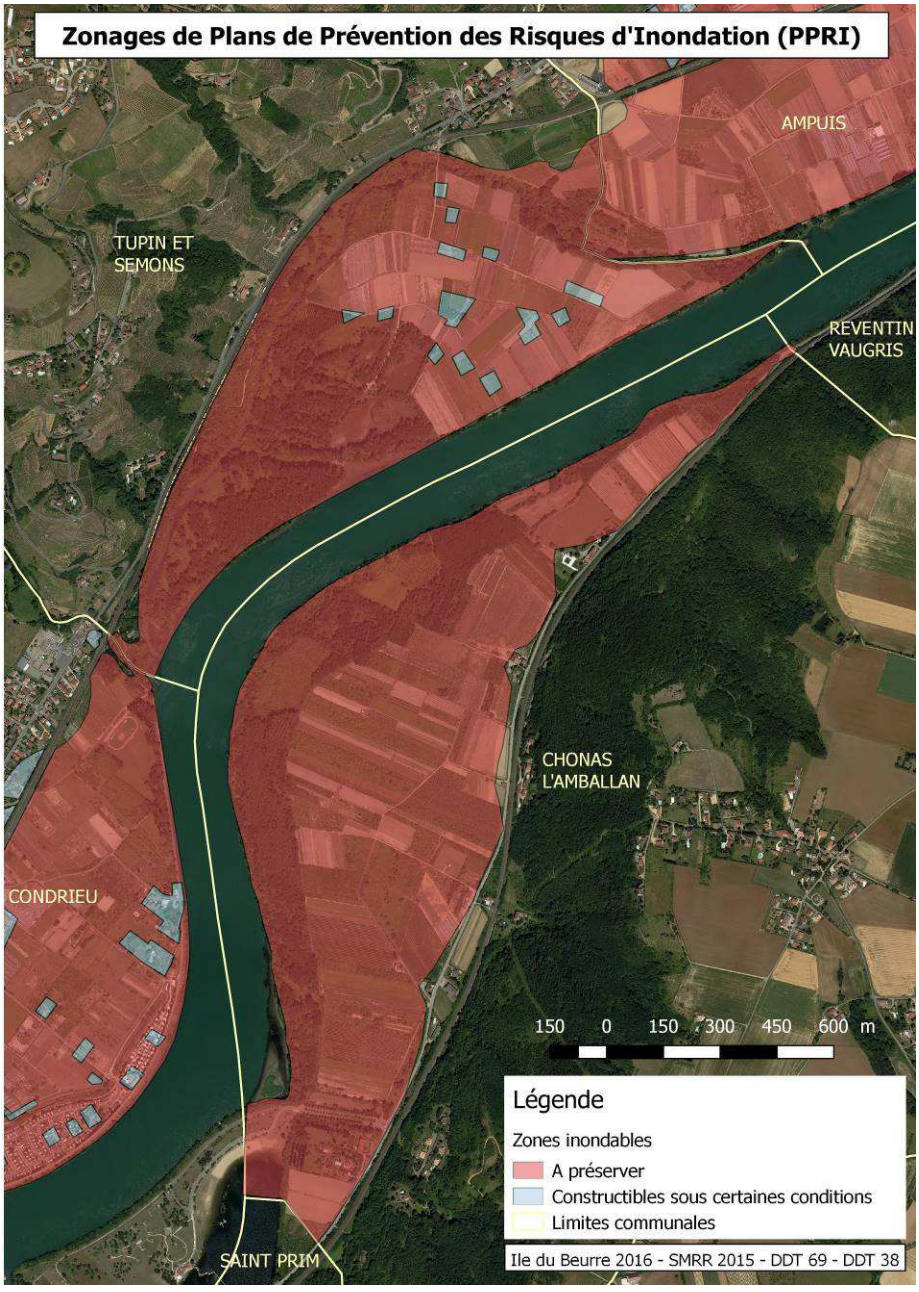

Figure 7 : Cartographie du PPRI des communes de la zone de gestion du Site.

LES RISQUES INDUSTRIELS (SEVESO) ET NUCLEAIRE

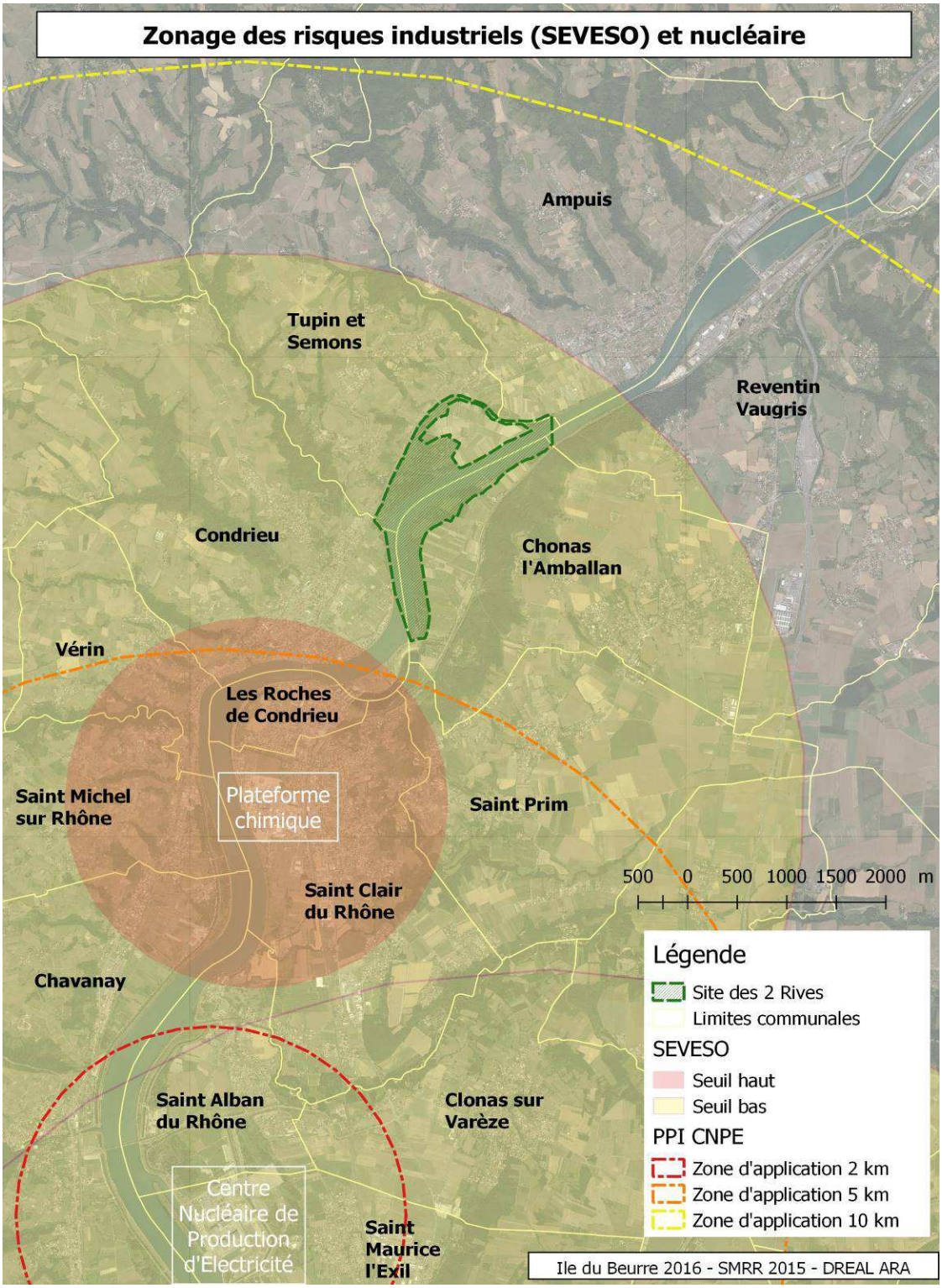

Figure 8 : Périmètres des zones SEVESO des ICPE de St-Clair-du-Rhône et des Roches-de-Condrieu et du PPI du CNPE de Saint Alban

LES INVENTAIRES ET LES CLASSEMENTS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

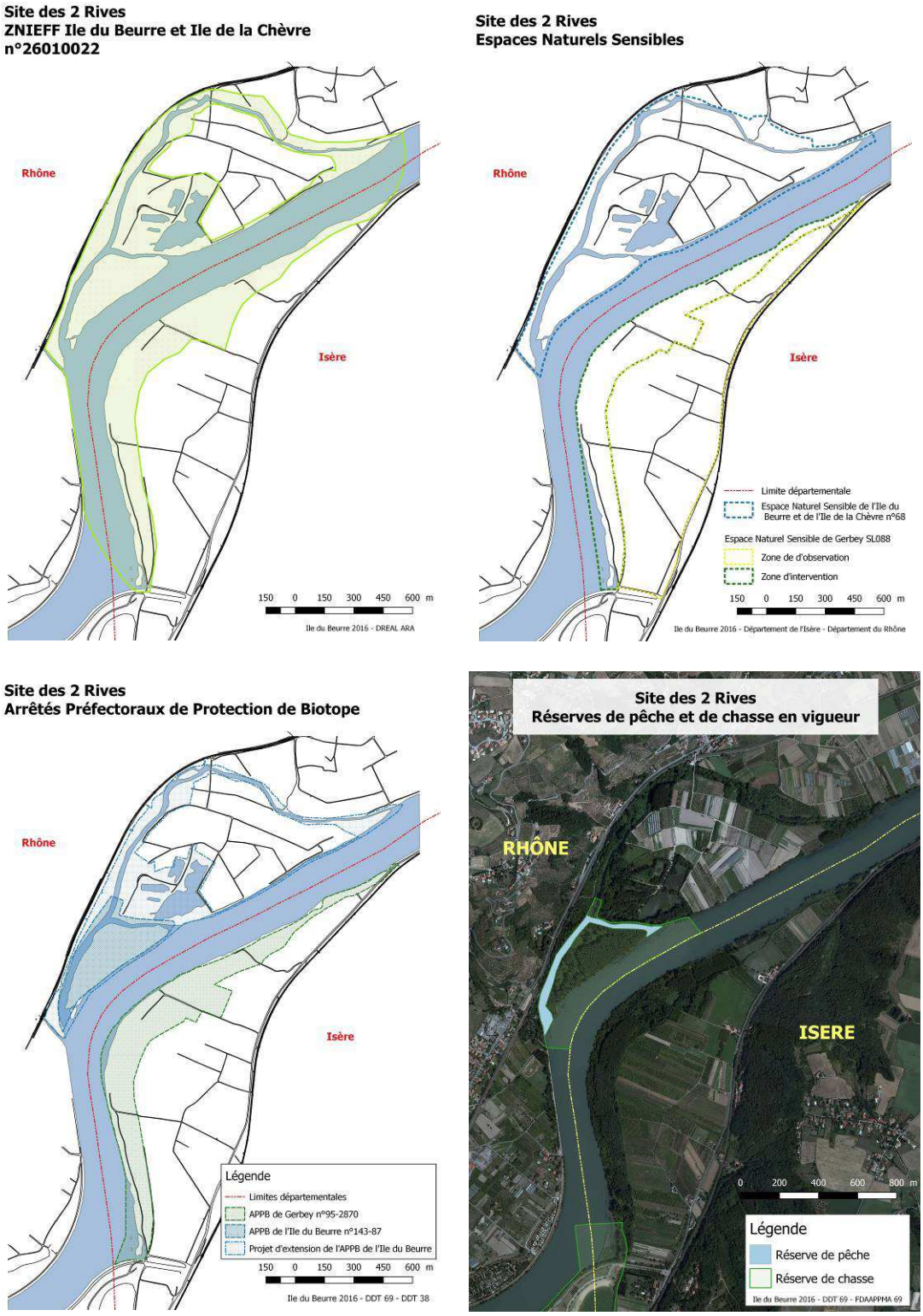

Figure 9 : Périmètres d'inventaires et de règlementations sur le Site (ZNIEFF, ENS, APPB, Réserves de pêche et de chasse)

LES ZONES D'INTERET ÉCOLOGIQUES, FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Le Site des 2 Rives est concerné par deux ZNIEFF de deux types différents :

- La ZNIEFF de type 1 : Île du Beurre et Île de la Chèvre, n° régional : 26010022[6] (2007). Ses limites sont quasi-similaires à celles de la zone de gestion des milieux naturels du Plan de gestion.
- La ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales, n° régional : 2601[7] (2007). Elle enveloppe toute la vallée du Rhône de Lyon jusqu'à la limite sud de la Région Rhône-Alpes.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Site des 2 Rives est à cheval sur deux départements qui possèdent des schémas des Espaces Naturels Sensibles assez différents. Mais chacun d'eux a classé sa part du Site en Espace Naturel Sensible :

- Pour le Rhône : Ile du Beurre, Ile de la Chèvre, n°68 (1992). Il comprend l'ensemble des îles du Beurre et de la Chèvre.
- Pour l'Isère : Forêt alluviale de Gerbey, SL088 - ENS local (2005). Son périmètre est basé sur celui de l'APPB n°95-2870.

LES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Le Site des 2 Rives est constitué de deux APPB distincts :

- Le n°143-87 du 10 février 1987 comprend l'Île du Beurre et sa lône, soit une superficie d'environ 13 hectares. Il fait l'objet actuellement d'une demande d'extension[8] inscrite dans la Stratégie de Création des Aires Protégées, qui porterait sa superficie à près de 80 hectares ; ainsi qu'une évolution de la réglementation, en réponse aux aménagements et à la pression des activités se développant ces dernières années (fréquentation, pêche, bivouac, proximité de la véloroute).
- Le n°95-2870 du 18 mai 1995 comprend la forêt alluviale de Gerbey. Sa surface est de 35 hectares répartis pour la moitié sud en parcelles appartenant à la Compagnie Nationale du Rhône et la moitié nord à des propriétaires privés.

Les règlements de ces deux arrêtés sont sensiblement les mêmes et visent à interdire de se débarrasser de substances dangereuses ou de détritus potentiellement néfastes pour le site, de faire du feu, de construire des bâtiments ou des moyens de communication, ainsi que de pratiquer des sports motorisés, et de camper sur le territoire protégé.

6 Fiche descriptive : http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/820030246.pdf

7 Fiche descriptive : http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/820000351.pdf

8 Demande d'extension du périmètre géographique (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'Ile du Beurre du 10 février 1987) - ETUDE / par Ile du Beurre - Centre d'Observation de la Nature de l'Ile du Beurre, 2012 - 18 p

LES RESERVES

Le Site est classé :

- En réserve de chasse : article L. 422-27 (modifié par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005) et articles R. 422-82 à R. 422-94 du code de l'environnement. Le but est de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, assurer la protection des milieux et favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats (annexe 3),
- En réserve de pêche : articles L. 436-12 et R. 436-69 à R. 436-79 du code de l'environnement, l'objectif étant de favoriser la protection ou la reproduction du poisson.

Les périmètres de ces deux types de réserve sont basés sur celui de l'APPB n°143-87.

Lône de la Chèvre.

3. L'EVOLUTION HISTORIQUE DU SITE

L'EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE

1750
(Carte de Cassini)

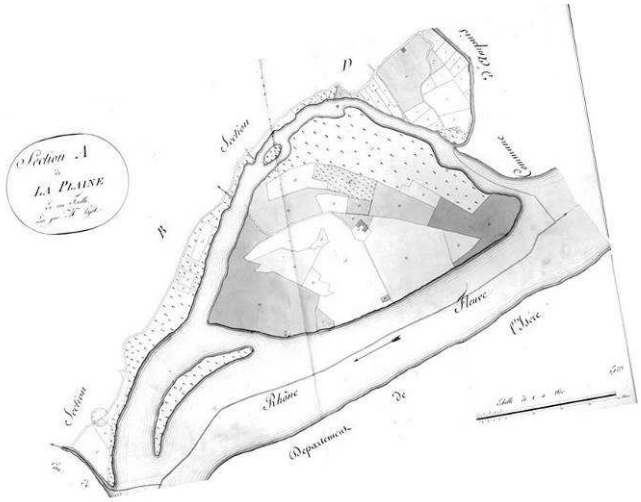

1809
(Cadastre napoléonien)

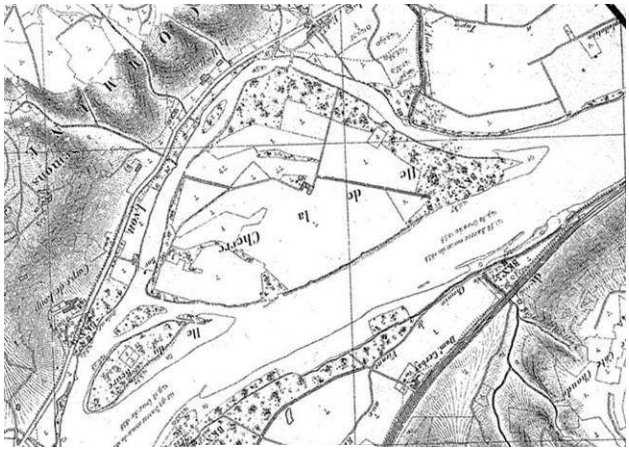

1880

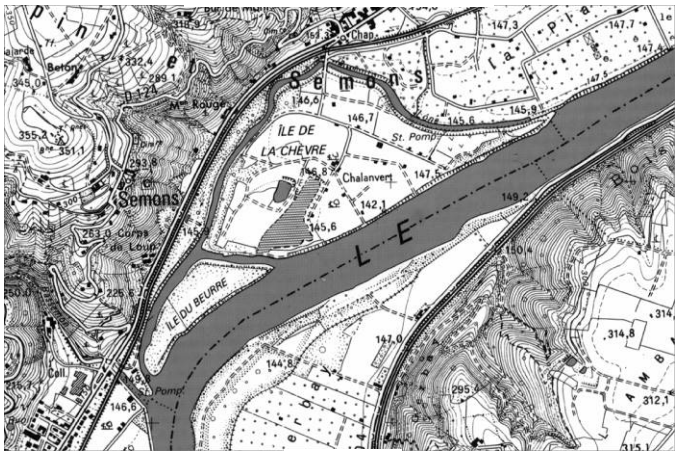

1980

Figure 10 : Évolution schématique de la géomorphologie des îles depuis 1750 (©IGN).

Le schéma ci-dessus (Figure 10) permet d'avoir une idée de l'évolution et de la formation des îles sur le secteur des 2 Rives depuis la deuxième moitié du 18ème siècle. A cette époque, une seule île figure sur le dessin et se trouve au centre du fleuve, divisant le fleuve en deux bras assez larges. Sa forme est assez semblable à celle de l'Île de la Chèvre. À partir du cadastre réalisé au début du 19ème, les prémices de l'Ile du Beurre sont visibles sous la forme d'un banc sédimentaire. L'Île de la Chèvre s'est étendue vers la rive droite comme en témoigne la présence de zones de sédimentation (pointillés). À la fin du 19ème siècle, la dynamique sédimentaire s'est poursuivie avec l'agrandissement des dépôts vers la rive droite. La dernière carte montre le Site, tel qu'il est de nos jours, avec deux îles entourées de lônes étroites et un Rhône large et rectiligne.

La présence de ces îles sur le secteur reste une singularité d'après JP BRAVARD[9]

[9] Question à Jean Paul Bravard : Quelles sont les particularités géomorphologiques de l'île du Beurre ?- Article / par Jean-

« *Entre Vienne et Saint-Clair-du-Rhône, le Rhône possédait (…) un lit unique et étroit, dont les sinuosités passaient à de vrais méandres à Condrieu et aux Roches-de-Condrieu. Il n'y a pas tressé, dans la période du Petit Âge Glaciaire : une preuve en est que les rives du Rhône portent les traces des occupations gallo-romaine et médiévale. Ce tronçon est caractérisé par une grande stabilité spatiale, alors, pourquoi les îles et les chenaux de la Chèvre et du Beurre ?*»

L'explication remonterait au petit âge glaciaire et il manque encore des informations pour réellement décrire le processus de l'évolution géomorphologique globale du Site des 2 Rives.

LES AMENAGEMENTS DU RHONE

L'évolution, au cours du dernier siècle, est beaucoup mieux connue (Figure 11) et est intimement liée à la mise en place d'aménagements en 2 phases :

Les aménagements de type « Girardon » :

Le Rhône a fait l'objet de très importants travaux à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème, destinés à l'accroissement du tirant d'eau du fleuve, de façon à améliorer les conditions de navigation. Différentes techniques se sont succédées dans le temps : la plus célèbre étant celle de l'ingénieur Girardon, avec la mise en place d'enrochements concentrant les eaux dans un chenal unique.

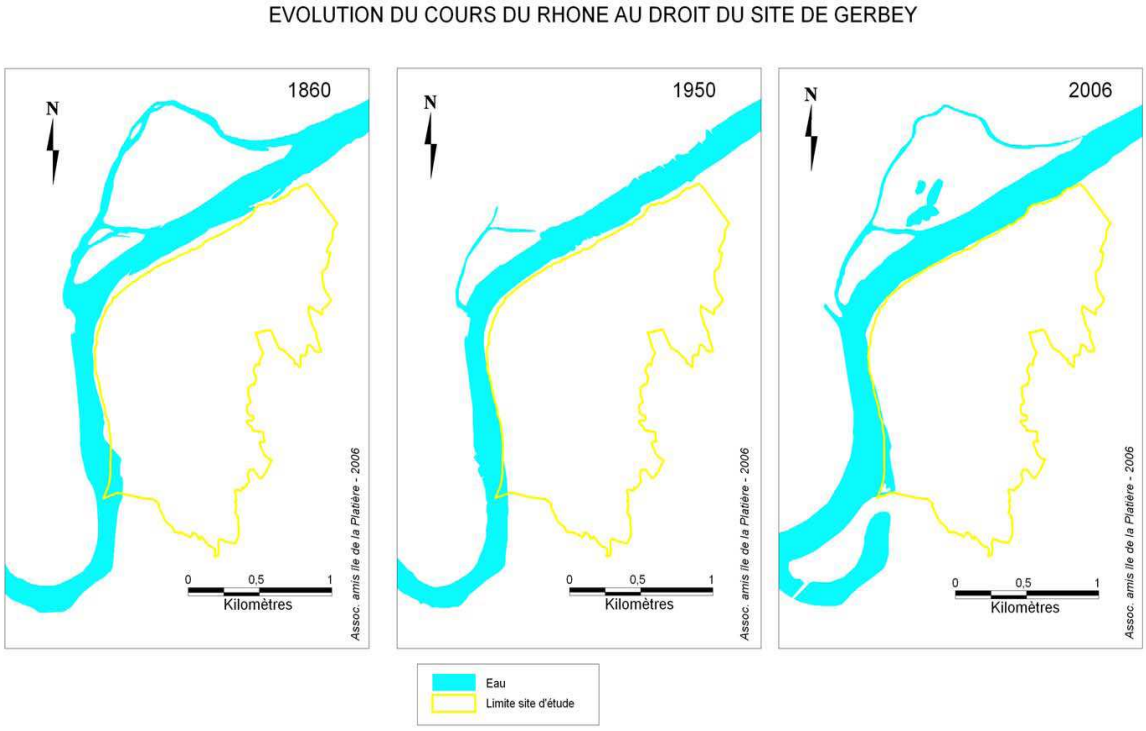

Figure 11 : Schéma de l'évolution du fleuve sur le secteur des 2 Rives[10].

Paul Bravard - 43 - C.A.S.T.O.R. 2011 - 3p.

[10] ENS DE GERBEY-Dossier de prise en considération- ETUDE / par Bernard Pont, Marylin Mathieu- Association des Amis de l'Ile de la Platière, 2006 - 14p

Dans le secteur de l'Ile du Beurre, de tels ouvrages ont été construits, au début du 20ème siècle. Il s'agissait de cordons d'enrochements submersibles situés dans le lit du fleuve, et rattachés à la berge par des épis, délimitant des "casiers" (Figure 13).

Ces aménagements ont entraîné l'enfoncement du fleuve et la sédimentation des annexes. Dans ces conditions, les lônes de la Chèvre et du Beurre n'étaient plus en eau permanente dans les années 1950 (Figure 14), elles n'étaient plus formées que par une succession de trous d'eau dont la connexion n'était assurée qu'en période de crue.

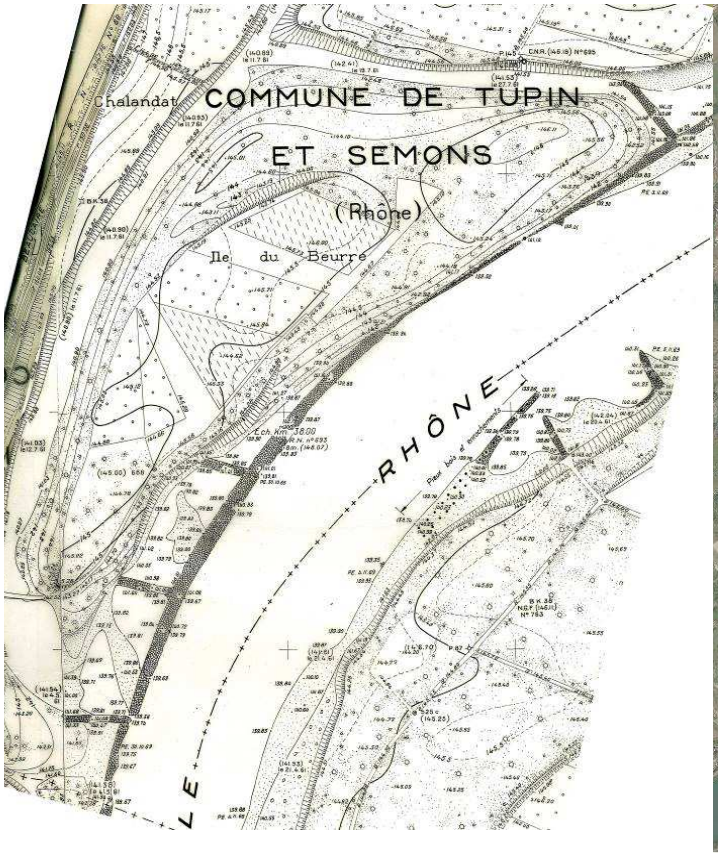

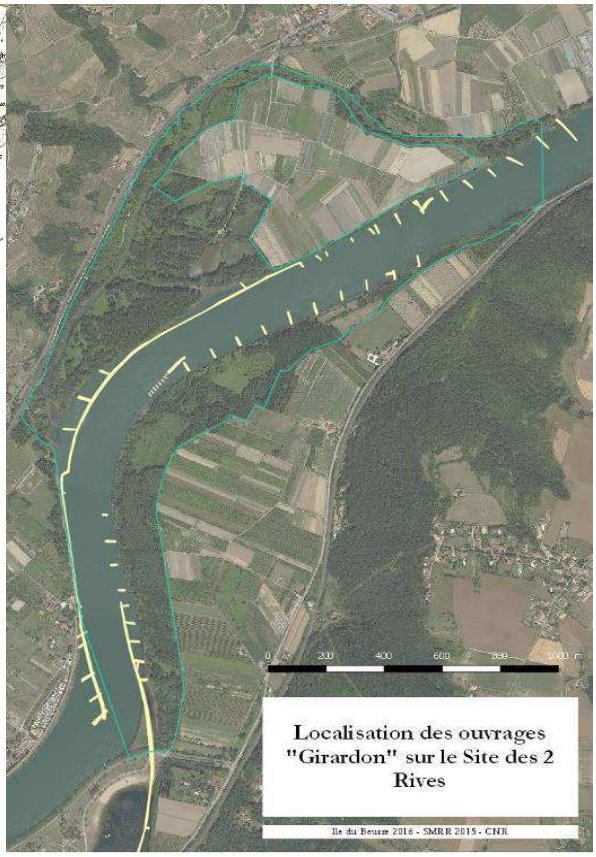

Figure 12 : (gauche) Carte des aménagements de type « Girardon » entre l'Ile du Beurre et la plaine de Gerbey (© CNR).

Figure 13 : (droite) Localisation des ouvrages Girardon sur le Site des 2 Rives.

Les aménagements « hydroélectriques » :

En 1977, la mise en eau de l'aménagement de Péage de Roussillon a conduit à un relèvement de la ligne d'eau (Tableau 5) au niveau de l'Ile du Beurre (PK 38.7).

Tableau 5 : Tableau des valeurs de relèvement du plan d'eau par l'aménagement de Péage-de-Roussillon[11].

Débit (m^3/s)	Relèvement de la ligne d'eau (m)
320 (étiage)	+ 3,69
500	+ 3,17
1000 (débit moyen)	+ 2,00
1600	+ 0,93
2000	+ 0,39
> 4000	- 0,36

Ce relèvement a eu pour effet la remise en eau des lônes, qui étaient nettement atterries suite aux aménagements de type « Girardon ».

Outre l'inondabilité permanente des lônes, la dynamique fluviale a subi quelques modifications (Tableau 5), notamment par la réduction de la pente du plan d'eau (Figure 15).

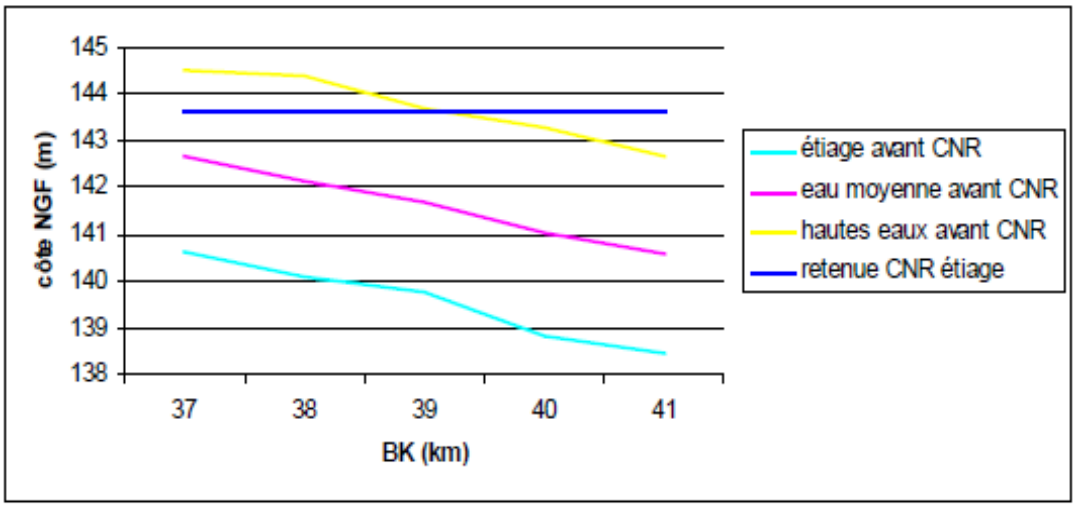

Figure 14 : Graphique de l'évolution de la pente du fleuve avant et après aménagement

Le graphique ci-dessus montre un relèvement du niveau d'eau allant jusqu'à 3,5m au niveau de l'Île du Beurre (PK 38,7) après l'aménagement du Péage de Roussillon.

Les aménagements pour la navigation :

En rive gauche le méandre des Roches de Condrieu fut court-circuité pour faciliter la navigation moderne nécessitant de plus grands bateaux. L'ancien cours mineur du fleuve a alors été transformé en base de loisirs. Cet aménagement a profondément modifié la dynamique du fleuve à l'échelle locale.

[11] Aménagement de la chute de Roussillon : Profils en long des lignes d'eau avant et après aménagement – GRAPHIQUE / par Compagnie Nationale du Rhône – n°68328 - Compagnie Nationale du Rhône,1974 - 1p.

Tableau 6 : Tableau descriptif de l'historique de l'aménagement du Rhône et ses conséquences sur le fleuve et les lônes[12].

Aménagement du Rhône Au niveau du Site de l'Île du Beurre	Impacts sur le fleuve Rhône	Impacts sur les lônes du Beurre et de la Chèvre
Jusqu'à la fin du 18e siècle : **Fleuve naturel** (non domestiqué : absence d'aménagement)	Dynamique naturelle, système hydraulique complexe, pente forte Navigation impossible en étiage (de 3 à 6 mois)	Crues permettant le renouvellement permanent du substrat Changement de style fluvial : passage des tresses (signe d'une forte charge de fond) à des méandres (déficit de charge de fond) caractérisés par un lit unique et sinueux Formations des îles : présence d'une seule île puis, séparation par une lône très large, île du Beurre en forme de croissant (XVIIIe siècle)
Aménagements du lit du Rhône Début du 19e siècle : Cordons d'enrochement submersibles (situés dans le lit du fleuve) rattachés à la berge par des épis Girardon (perpendiculaires au lit) formant des casiers (visibles) Casiers Girardon dans les **années 1850**	Piège à sédiments => ralentissement et orientation du flux Concentration du courant en son centre => creusement du lit Diminution de la largeur du fleuve = chenalisation du fleuve Augmentation de la capacité du fleuve à charrier Régularisation du fleuve => navigation possible toute l'année de Arles à Lyon (1.20 m d'eau constamment)	Sédimentation des bras annexes => Disparition de lônes Evolution des lônes atterries vers l'écosystème forêt Déconnexion (fluviale) des lônes de la Chèvre et du Beurre Maraîchage, vergers sur l'Île du Beurre
Construction de barrages hydroélectriques **1874** : construction du premier barrage à Bellegarde Loi d'aménagement du Rhône 1921 => création de la CNR en 1933 chargée des travaux : installation d'ouvrage de la CNR **1977** : Création du barrage hydro-électrique de Péage-de-Roussillon **1979** : Mise en place du barrage hydro-électrique de Sablons **1980** : Fin de l'aménagement du Bas-Rhône (barrage de Vaugris)	Disparition de la dynamique naturelle du fleuve Succession de paliers à faible pente sur tout le cours du fleuve Diminution du charriage (faible puissance et fréquence moindre des crues) => Sédimentation accrue Diminution de la pente et de la vitesse de l'eau Diminution des fluctuations de la ligne d'eau	Relèvement du niveau de l'eau du Rhône de 2,80 mètres en moyenne (+3,66 m. à l'étiage et +2,25m. à 820 m^3/s au PK 38.5 (au niveau de l'Île du Beurre) => Remise en eau des lônes du Beurre et de la Chèvre Relèvement du niveau de la nappe alluviale (située à 1 ou 2 m de profondeur, fluctuations jusqu'à 2 m en cas de crues) Submersion permanente des ouvrages de Girardon Populiculture sur l'Île du Beurre Adaptation de la végétation : arbres sur les berges, peu de renouvellements sédimentaires et végétatifs. Inondation lors des crues de l'Île de la Chèvre (maraîchage) : création des étangs pour épandre les sédiments sur l'île et relever son niveau (1970)
Depuis **1986**	Configuration actuelle des lônes : nouvel équilibre naturel instauré Nouveaux phénomènes : - Érosion des berges fluviatiles (batillage) - Sédimentation à l'entrée des deux lônes	
2000 : Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône pour tenter de retrouver " un fleuve vif et courant" **2011** : Le Grenelle de l'Environnement fixe aux Agences de l'eau l'objectif national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Trame bleue) **2015-2020** : Nouveau Plan Rhône	Définir un espace de liberté du Rhône Augmenter l'espace dévolu aux passages des crues	Programmes de restauration écologique et de mise en valeur des lônes restantes Vers la remise en eau de certaines lônes ?

[12] Suivi de sédimentation et d'érosion sur le Site de l'Ile du Beurre (Rhône) - RAPPORT DE STAGE / par Joanna THEVENET – 2011 - 60p.

L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

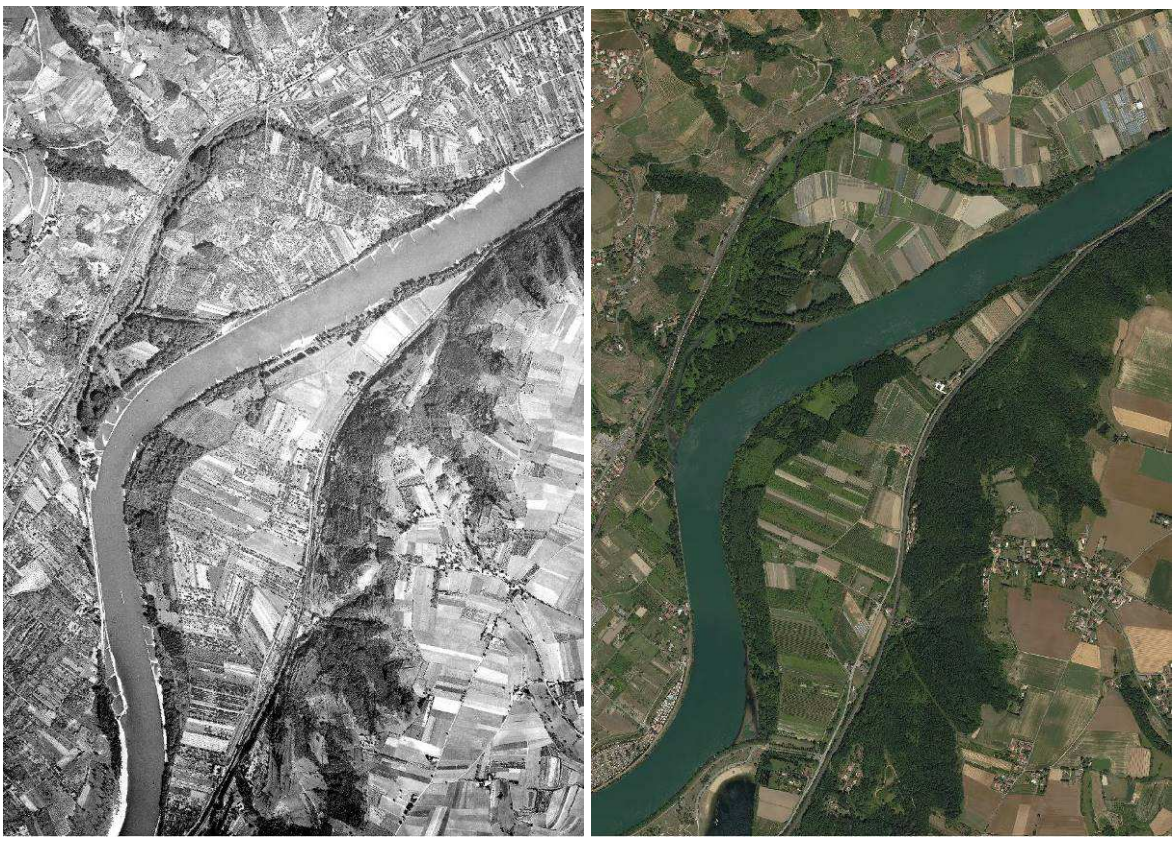

Figure 15 : Comparaison des photos aériennes de 1953 et 2015 sur le Site des 2 Rives (©IGN et SMRR).

La plaine alluviale est un espace intensément exploité par l'agriculture depuis 150 ans[13].
Les vergers s'y sont développés au cours de la première moitié du 20ème siècle et ont conservé, depuis, une place prépondérante. Cette culture est soumise à des aléas importants (climat, marché) qui expliquent sans doute les signes temporaires de déprise partielle qui sont détectés en 1979 et 2006, suivant une déprise plus importante dans les années 1950 (Figure 15). A l'inverse d'autres parties de la plaine alluviale du Rhône, aucune déprise majeure n'a eu lieu dans la première moitié du 20ème siècle. Ceci tient sans doute à la situation relativement protégée des crues (position topographique haute, présence de la digue) et à la qualité des sols, majoritairement limoneux du fait de la dynamique fluviale peu active de ce tronçon.

La ripisylve du Rhône est un espace où la continuité de l'occupation boisée est avérée sur la période considérée (1953-2015). Toutefois, toute la surface a connu une transformation en peupleraie artificielle, à un moment ou un autre de cette période. Les boisements actuels sont donc fortement marqués par cette histoire (absence de boisements alluviaux à structure et composition naturelles).

Les marges fluviales enregistrent une dynamique d'alluvionnement importante : d'abord suite à l'aménagement Girardon, qui permet aux boisements d'atteindre la berge du fleuve ; puis, suite à l'aménagement CNR où la coupure du méandre des Roches de Condrieu induit des réajustements locaux : apparition de dépôts sableux progressivement colonisés par une végétation herbacée (phalaridaie/roselière) puis ligneuse (saule blanc, érable negundo).

[13] Dossier de prise en considération de l'extension de l'ENS local de Gerbey – Ile du Beurre – 2007 – 139 p.

4. L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL

LE CLIMAT

Le poste météorologique basé à Tupin et Semons présente un diagramme ombrothermique (Figure 16) issu de plus de 40 ans d'enregistrements.

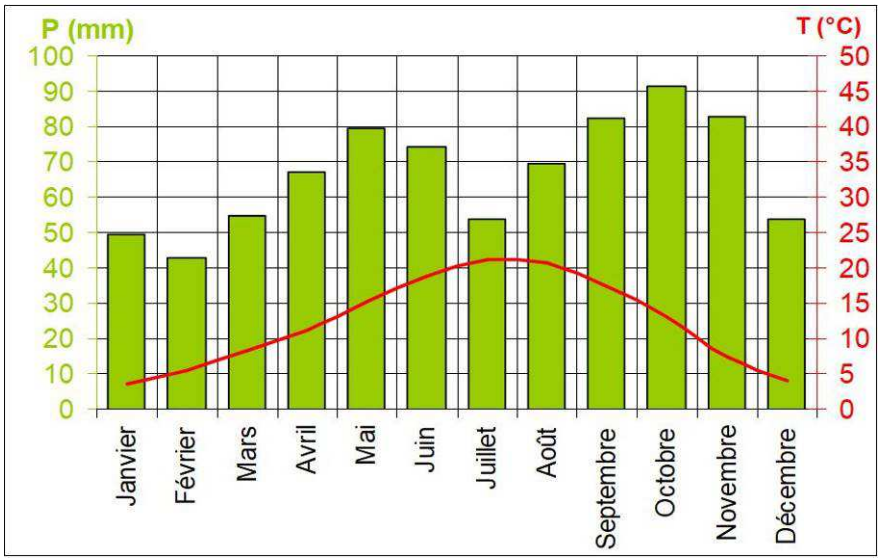

Figure 16 : Diagramme ombrothermique de la station de Tupin-et-Semons (moyennes de 1957 à 2004)

Concernant les précipitations, la moyenne de 798 mm annuels est faible par rapport aux alentours, du fait de la protection du massif du Pilat. Elles sont relativement bien étalées sur l'année, avec deux pics identifiables en mai-juin et en septembre-octobre.
Les températures se caractérisent par une moyenne de 12 ° C avec des étés chauds et des hivers doux. La tendance statistique de ces 40 dernières années indique une augmentation progressive de la température sur les moyennes annuelles. La situation encaissée du Site amène, en hiver, des risques de gelées au niveau des plaines alluviales, par l'air froid descendant des massifs et stagnant, en fond de vallée.

Le vent est fréquent dans les axes nord-sud du fait de la configuration morphologique de la vallée, le défilé Vienne-Condrieu étant un des secteurs les plus étroits de la moyenne vallée du Rhône.
Il en ressort que le Site des 2 Rives est soumis à différentes influences, suivant les saisons. L'été est de type continental, chaud et arrosé, l'hiver est un mélange d'océanique et de continental, par les alternances de douceur et de grands froids, avec de faibles précipitations. L'automne est plutôt de type méditerranéen, avec des températures clémentes et des précipitations plus importantes que le reste de l'année.

LA GEOLOGIE

L'ETAT DES CONNAISSANCES ET DES DONNEES DISPONIBLES

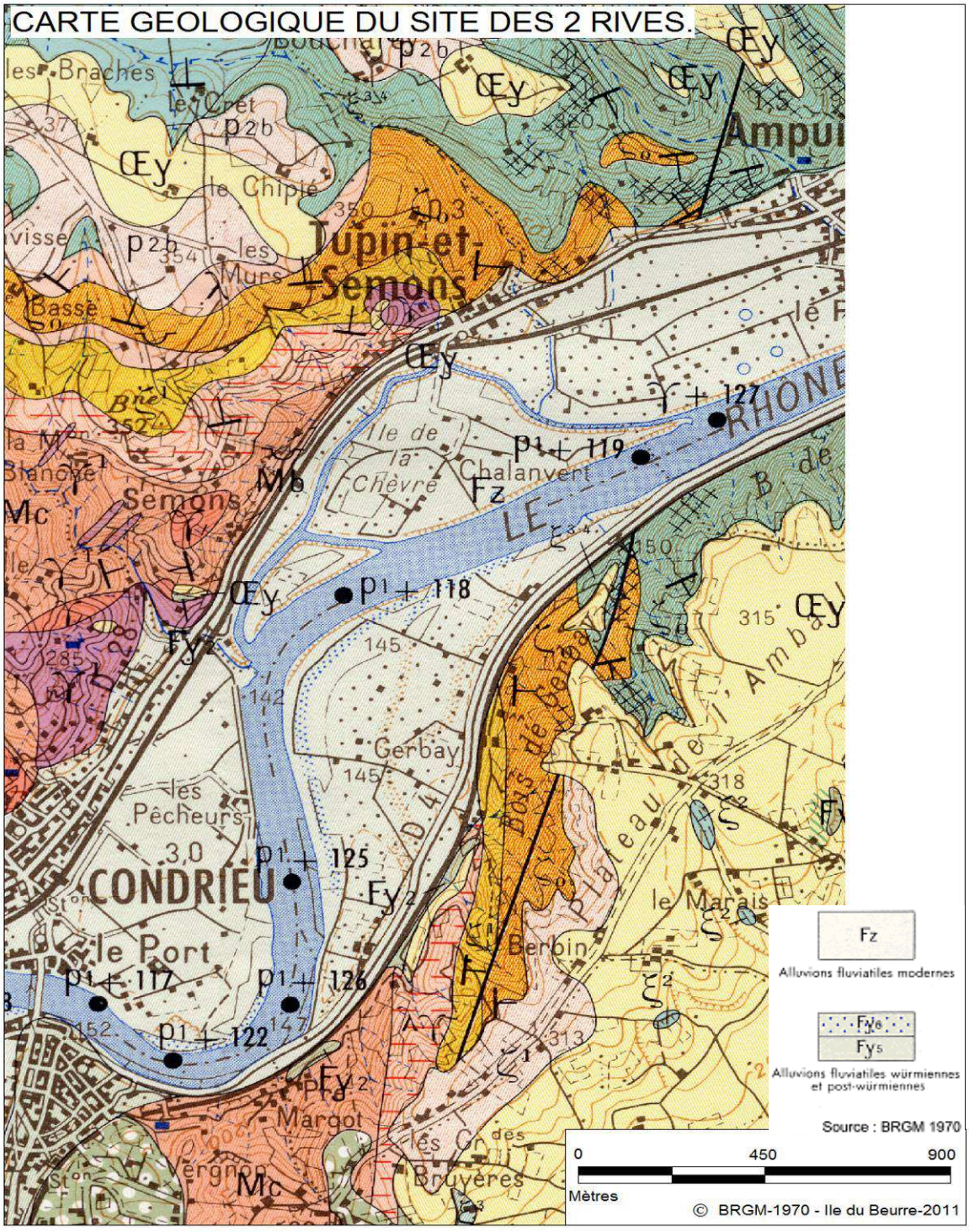

Figure 17 : Carte géologique du Site des 2 Rives.

Le fond de la vallée est constitué d'alluvions fluviatiles modernes (Figure 17) ayant un peu plus d'une vingtaine de mètres d'épaisseur. Elles sont parfois recouvertes de limon de débordement argilo-sableux, plus ou moins micacé. Le lit du fleuve renferme des matériaux de faible cohérence : galets, sables et limons, souvent hérités des périodes glaciaires.

La plaine de Gerbey est composée d'alluvions fluviatiles modernes dont la surface est irrégulière, suite aux différentes divagations du fleuve.
Au pied du coteau se trouve une zone d'affleurement d'alluvions fluviatiles de niveau 175-185 m d'altitude. Ces alluvions sont constituées de petits galets et de graviers calcaires à matrice sableuse. Elles sont le témoignage de l'enfoncement du lit du Rhône, par érosion progressive au cours du temps.
Le reste du coteau est constitué de roches métamorphiques affleurantes en couches successives. Elles sont de type gneissique contenant du quartz, du mica et du feldspath.
Enfin, le haut des coteaux est composé de loess, roche sédimentaire détritique meuble, formée par l'accumulation de limons issus de l'érosion éolienne.

Cette géologie entraîne des conditions stationnelles très différentes, allant du terrain très fertile que sont les limons et alluvions de la plaine, à des milieux très pauvres avec une roche affleurante au niveau du coteau.

L'HISTOIRE DES FORMATIONS GEOLOGIQUES ET LES FORMES DU RELIEF

L'évolution de la géomorphologie est issue du creusement du couloir rhodanien pour aboutir au défilé de Vienne entre le piémont du Massif Central cristallin aux coteaux très escarpés (plus de 200m) avec des ravins perpendiculaires au fleuve présentant de fortes pentes, et les terrasses du Bas-Dauphiné situées à l'Est de l'Ile du Beurre, de formation plus récente.
A partir du coteau, la pente se raidit fortement, passant de 147 m NGF à plus de 310 m d'altitude, et ceci en 400 m linéaires, soit une pente d'à peu près 40 %.
Cette conformation particulière des pentes, sur chacune des deux rives, permet des contrastes importants d'exposition solaire et de possibilités d'installation des plantes.

LES SOLS

Les sols, sur l'Ile du Beurre et l'Ile de la Chèvre (dans ses parties non cultivées) sont de types « gris alluviaux ». Ils sont très peu humifères, de texture sableuse à limono-sableuse[14]. L'épaisseur de ces sédiments fins est en moyenne d'1,50 m, suivant la topographie du terrain, qui est souvent la résultante du passé hydrodynamique de la plaine alluviale.
Toutes ces variations entraînent une grande diversité de conditions stationnelles, qui donne des milieux allant d'hygrophiles à méso-xérophiles.

Aucune pollution historique des sols n'est identifiée sur le Site. On peut néanmoins signaler la présence d'une ancienne décharge sauvage au nord de l'Île de la Chèvre. Des déchets sont ainsi visibles sur la berge à l'amont de la lône de la Chèvre.

La pollution aux PCB (polychlorobiphényles) a affecté le Site, à l'image du bassin versant du Rhône, dans les années 70. Bien qu'ils soient quasiment éliminés de la masse d'eau selon les analyses réalisées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerrannée-Corse, ces composés chimiques se sont déposés avec les sédiments sablo-limoneux et sont donc toujours présents au niveau du Site.

14 Plan de gestion du Site de l'Ile du Beurre 2006-2010 – Ile du Beurre – 2007 – 160 p.

LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES

HABITATS

Les travaux de cartographies d'habitats sur le Site se sont succédés sans prendre en compte la totalité du Site en une seule fois. Ils ont néanmoins permis de caractériser les principaux habitats, notamment forestiers, qui composent le Site.

Bien que la description sommaire des habitats concerne les deux rives, les cartes présentées ici ne concernent que la rive droite, où les relevés ont été les plus exhaustifs et les plus récents (Figures 18 et 19).

Des relevés phytosociologiques seront réalisés lors de ce nouveau Plan de gestion pour actualiser au mieux la connaissance des habitats de la rive droite.

Les habitats les plus représentatifs à l'échelle du Site sont :

- **Pour la partie terrestre :**

L'habitat majoritaire présent sur le Site correspond aux Forêts fluviales médio-européennes résiduelles (Code Corine 44.42) associées aux anciennes Plantations de peupliers (83.321). D'un état de conservation variable, ces forêts se rapprochent d'un habitat d'intérêt communautaire : Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) (91F0). Malgré la présence d'Érable negundo ou de Robinier, la régénération des strates arborescentes et arbustives montre une succession écologique active.

On note la présence de Fourrés médio-européens sur sol fertile (Code Corine 31.81), en rive droite de la lône de la Chèvre, en lieu et place de très anciens Vergers (83.15) et en rive gauche au sein de très jeunes plantations de peupliers.

Des zones de Forêt galerie à Saules blancs (44.13) sont présentes sur les parties sud de l'Île de la Chèvre et de Gerbey.

Des zones ouvertes existent mais, du fait de leur forte artificialisation, elles sont considérées, au sein de l'habitat Parcs urbains et grands jardins (85.), notamment autour du Centre d'observation. Sur la zone ouverte autour des étangs de l'Ile de la Chèvre, une gestion adaptée permettrait sûrement de revenir vers un habitat plus naturel du type : Communautés à reine des prés et communautés associées (37.1).

Les Ourlets des cours d'eau (37.71) sont en grande partie colonisés par *Solidago gigantea* et *Lonicera japonica* ; une succession vers des zones de Mégaphorbiaies serait souhaitable.

- **Pour la zone intermédiaire, entre le milieu terrestre et le milieu aquatique :**

Au niveau des berges des étangs de l'Île de la Chèvre se trouvent des Gazons amphibies annuels septentrionaux (22.32) et des stations de Phragmitaies sèches (53.112).

Sur les lônes et le Rhône, quelques stations de Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles (24.52) persistent, malgré la stabilisation artificielle du milieu.

- **Les milieux aquatiques se définissent selon les habitats suivants :**

Végétations enracinées immergées (22.42), associées aux Végétations enracinées flottantes (22.43) pour les étangs de l'Île de la Chèvre ainsi que pour les lônes et le Rhône où le courant assez faible ne permet pas d'avoir d'habitat typique des eaux courantes.

Une cartographie des habitats a été réalisée pour la rive gauche du Site en gestion (voir cartes ci-dessous). Pour la rive droite, cette cartographie reste à réaliser.

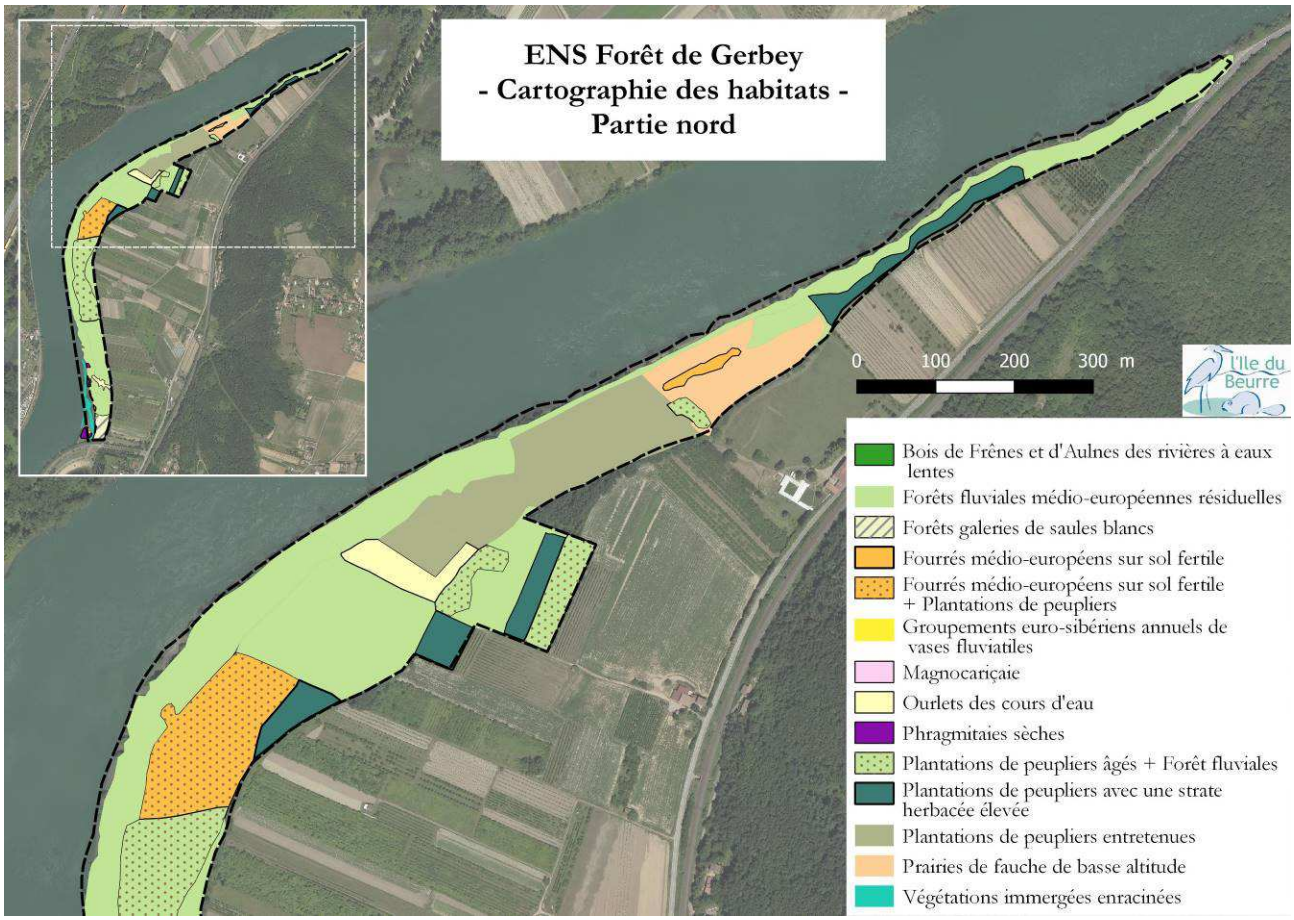

Figure 18 : Cartographie des habitats, Gerbey nord

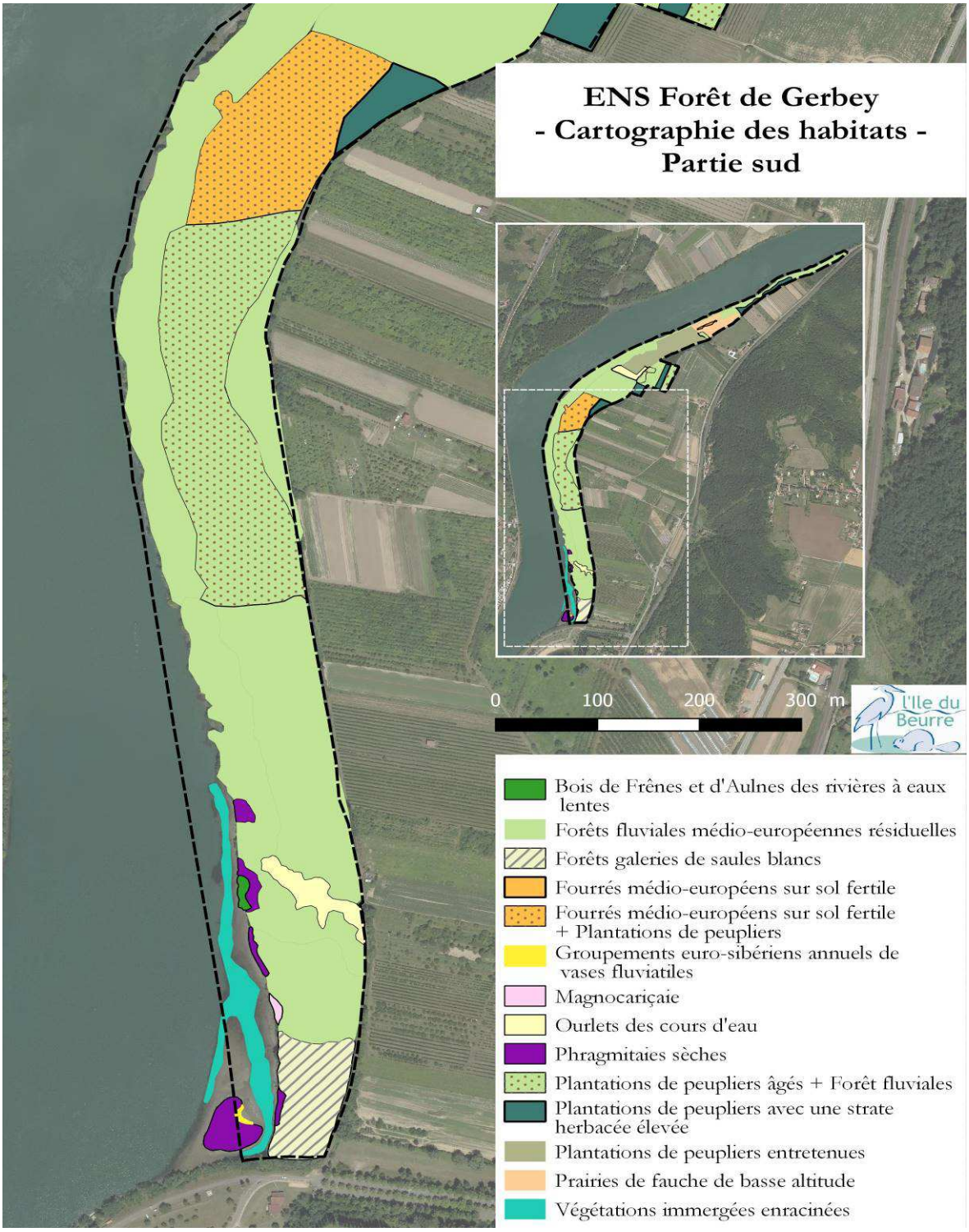

Figure 19 : Cartographie des habitats, Gerbey sud

FLORE

Dans les différents habitats, précédemment cités, des espèces végétales à forte valeur patrimoniale ont été repérées :

- **Milieu terrestre forestier :**

Epipactis du Castor *Epipactis fibri (Scapp. et Rob.)* : Cette espèce, décrite à partir d'une découverte de 1992 sur le site de l'Île du Beurre, est très localisée, entre Lyon et Valence, avec un noyau de population important sur le Site. Un suivi de cette population est réalisé annuellement ; il s'est vu complété d'une étude sur la biologie de la plante en partenariat avec la RNN de l'Île de la Platière, la SFO Rhône-Alpes et le Laboratoire d'Ecologie Alpine de Grenoble (LECA).

- **Milieu terrestre ouvert :**

Ophioglosse commun (Langue de serpent) *Ophioglossum vulgatum L.* : Cette petite espèce de fougère est protégée régionalement, deux stations de quelques centaines de pieds sont présentes en rive droites.

Pâturin des marais *Poa palustris L.* : Graminée, citée dans la liste rouge régionale, présente probablement de façon temporaire, sur le bouchon sédimentaire de la lône du Beurre. Sa présence est menacée par la rapide succession écologique.

- **Milieu intermédiaire terrestre/aquatique :**

Séneçon des marais *Senecio paludosus L.* : Ce séneçon, présent au sein de la mégaphorbiaie (notamment sur les îlots en amont de la lône de la Chèvre), est une espèce protégée au niveau régional.

- **Milieu aquatique :**

Naïade marine *Najas marina L.* **et Petite Naïade** *Najas minor All.* : Ces deux espèces, présentes dans les lônes, sont protégées au niveau régional,

Rubanier émergé *Sparganium emersum (Rehmann)* : Cette espèce macrophytique est en liste de protection des végétaux de Rhône-Alpes, la population présente sur le Site progresse au gré des années de basses eaux.

FAUNE

- **Les Oiseaux :**

Les données acquises amènent à un inventaire de 172 espèces vues sur le Site depuis 1999, dont 143 au cours du dernier Plan de gestion. Parmi celles-ci, 53 sont nicheuses certaines, 19 possibles et 7 probables. Les nouveautés concernent notamment les analyses des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) réalisés sur le Site de gestion, qui indiquent une augmentation des espèces forestières, prouvant donc une tendance vers la fermeture des milieux. Les données récoltées en zone d'observation, c'est-à-dire dans les zones agricoles, indiquent la baisse des populations d'espèces patrimoniales intéressantes comme l'Hypolaïs polyglotte, la Cisticole des joncs et le Bruant zizi. Ces espèces sont le reflet d'une mosaïque d'habitats (milieux ouverts entrecoupés de haies denses) en voie de disparition au profit de parcelles en maraîchage.

- **Les espèces nicheuses les plus patrimoniales sont :**

Le **Martin-pêcheur d'Europe**, espèce classée Vulnérable dans la liste rouge Rhône-Alpes et quasi-menacée en Isère, qui affectionne particulièrement les berges hautes du Rhône pour nicher et les annexes fluviales pour se nourrir.

Le **Faucon hobereau** est, quant à lui, Vulnérable en Isère. Un couple niche tous les ans sur l'Ile du Beurre, un autre à Gerbey, indiquant une stabilité et une préservation du milieu, cette espèce étant sensible au dérangement.

Le **Milan noir**, espèce classée quasi menacée en Isère, pour lequel il faut signaler la présence d'un dortoir comprenant de 50 à 100 individus, en fin d'été, dans la ripisylve de Gerbey, et 6 à 8 couples nichant dans les boisements alluviaux.

Le **Héron cendré**, espèce quasi menacée en Isère, se regroupe chaque printemps sur le Site, pour former une héronnière d'une quarantaine de nids en rive droite, ce qui en fait encore la plus importante du département du Rhône. Cette héronnière est suivie depuis 1986. La création d'une colonie en rive gauche depuis 2013 (jusqu'à 5 nids) est à surveiller.

Le **Grand Cormoran** utilise le Site comme une zone de nourrissage formant également, d'octobre à mars, un dortoir sur l'Île du Beurre, suivi depuis l'hiver 1991/1992. L'effectif était en moyenne de 200 oiseaux pour l'hiver 2015.

La **Rousserolle effarvatte**, espèce quasi menacée à l'échelle régionale, niche dans les zones relictuelles de roselières sur le Site, avec des effectifs ayant augmenté durant les 5 dernières années (5 à 8 couples).

Le **Pigeon colombin**, espèce classée comme Vulnérable en Région Rhône-Alpes et quasi-menacée en Isère, niche à Gerbey et sur l'île du Beurre. Cette espèce cavicole est un bon témoin de l'évolution des boisements.

- **Les nicheurs à proximité :**

Le Site est utilisé par d'autres espèces nichant à proximité, comme lieu de nourrissage. Parmi celles-ci les plus remarquables sont :

Le Grand duc d'Europe, en annexe 1 de la directive oiseaux, niche à proximité, au sein des ravins rhodaniens,

Le Guêpier d'Europe, dont la population se rassemble sur le Site pour se nourrir, avant de commencer sa migration post-nuptiale. Une colonie est suivie dans les vignes de Condrieu par la LPO 42.

- **Les migrateurs :**

Le couloir rhodanien est un axe de migration important, mais la situation géographique du Site, dans un coude du fleuve, en fait un point de passage finalement peu fréquenté. La plupart des espèces migratrices sont susceptibles d'être vues, mais seulement quelques unes utilisent le Site régulièrement dont :

Le Balbuzard pêcheur qui utilise le Site comme zone de halte, notamment lors de la migration post-nuptiale,

Le Chevalier guignette facilement visible sur les plages exondées,

Des observations ponctuelles signalent notamment le passage de groupes de Grue cendrée, de Sterne caspienne et de Cigognes blanche et noire.

- **Les Mammifères :**

Parmi les 27 espèces de mammifères recensés, le Castor d'Europe reste emblématique de l'Ile qui porte son nom (Ile du Beurre) ; il fait l'objet d'un suivi depuis 1996 et une population d'une quinzaine d'individus, soit 3 familles, est présente sur le Site. Le retour de la Loutre d'Europe par l'aval du fleuve est maintenant confirmé d'année en année ; des traces et épreintes sont observées ponctuellement sur tout le Site. Le dernier Plan de gestion a vu apparaître la Genette d'Europe ; comme d'autres espèces elle semble descendre des coteaux où elle gîte pour se nourrir dans la forêt alluviale. Une présence constante n'est cependant pas à exclure.

Pour les autres mammifères, une tendance générale est à remarquer : le retour de la grande faune et, plus particulièrement, sur les secteurs de tranquillité. Au cours du dernier Plan de gestion, plusieurs espèces, Renard roux, Chevreuil européen et Sanglier, ainsi que le Blaireau européen, sont maintenant installés et se reproduisent sur ce petit secteur. Les mustélidés sont bien représentés : Putois d'Europe, Fouine, Martre des pins, Belette d'Europe et Hermine fréquentent le site. La Genette commune trouve sur le site un garde-manger fourni, elle descend très régulièrement des coteaux et traverse la lône.

- **Les Amphibiens :**

Six espèces d'amphibiens ont été contactées sur le Site depuis la création du premier APPB. Si l'Alyte accoucheur, présent sur les coteaux, manque à l'appel, il faut signaler la présence récente et remarquable de la Grenouille agile. Une population est présente au niveau des étangs de l'Ile de la Chèvre (70 à 120 pontes par an), sur les mêmes secteurs que le Crapaud commun dont les effectifs semblent en revanche être en baisse (30 à 50 pontes par an). Ces deux espèces, classées quasi-menacées en Rhône-Alpes, sont présentes en population relictuelle.

Le Triton alpestre est présent sur le Site au niveau des mares pédagogiques où seulement quelques individus coexistent avec une population de Triton palmé, également présent sur l'Île de la Chèvre.

- **Les Reptiles :**

Six espèces de reptiles ont été recensées sur le Site. Toutes ces espèces sont protégées nationalement sauf la Tortue de Floride. Seulement deux espèces de lézards sont connues, d'autres, en limite d'aire de répartition, seraient à rechercher comme le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) ou le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*).

- **Les Poissons :**

Sur les 29 espèces de poissons qui ont été contactées depuis les premières pêches électriques, 28 ont été recontactées sur le dernier Plan de gestion. Parmi les espèces protégées, deux cas sont intéressants sur le Site : la Bouvière qui maintient une population au sein des lônes et des étangs et le Brochet dont les effectifs tendent à augmenter avec des preuves de reproduction sur les étangs, suite à leur reconnexion avec la lône du Beurre.

- **Les Insectes :**

Au final, ce sont 542 taxons qui ont été répertoriés :
36 espèces d'odonates,
78 espèces de papillons,
3 espèces d'hyménoptères,
13 espèces d'hémiptères,
16 espèces de diptères,
396 espèces de coléoptères.

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Comme la plupart des milieux naturels dans la moyenne vallée du Rhône, le Site connaît la problématique des espèces exotiques envahissantes végétales. Elles sont réparties sur le Site selon leurs affinités et l'historique des perturbations.

Si certaines restent cantonnées, d'autres s'étendent à la faveur d'une perturbation. De nombreuses actions de lutte ont été menées notamment contre la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et l'Érable negundo (*Acer negundo*) lors des plans de gestion précédents ; certaines commencent à peine à se montrer efficaces. La lutte contre la Renouée a été abandonnée en 2010, celle contre l'Érable negundo s'est atténuée depuis 2013 : seuls les rejets sont traités. Des interventions, ainsi qu'une veille sont néanmoins mis en œuvre sur certaines espèces, nouvellement arrivées : c'est le cas du Chèvrefeuille du Japon (*Lonicera japonica*) qui colonise la grande clairière forestière au sud de Gerbey.

LA PLACE DU SITE DANS LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le Site des 2 Rives est inscrit dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en tant que « Réservoir de biodiversité » et « Corridor à remettre en bon état » (Figure 20). Il constitue ainsi un axe privilégié pour le déplacement de la faune le long du Rhône ainsi que d'un massif à l'autre (Massif Central et Dauphiné).

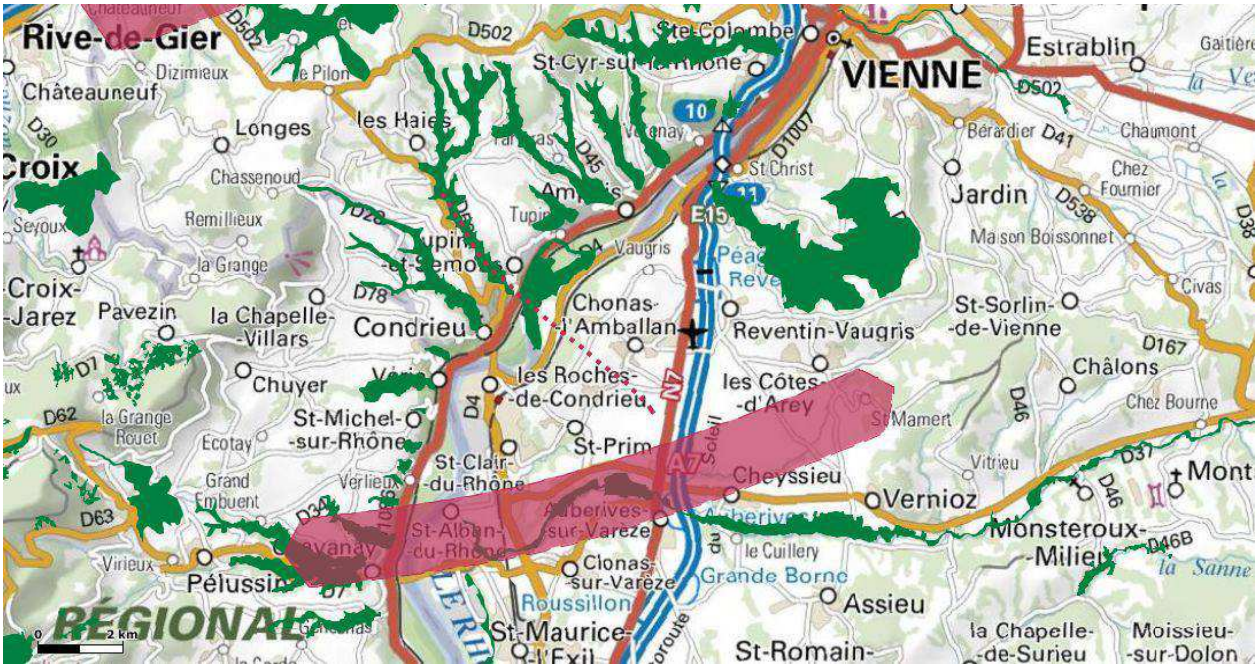

Figure 20 : Cartographie des corridors écologiques (rose) et des réservoirs de biodiversité (vert) autour du Site des 2 Rives (Source SRCE).

L'INTEGRATION DU SITE DANS LES RESEAUX D'ESPACES NATURELS

Le Site des 2 Rives est intégré dans le réseau des espaces naturels Rhône-Saône, piloté par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, dans le cadre du Plan Rhône. Ce réseau permet notamment de créer une synergie entre les différents espaces naturels gérés et protégés le long du bassin versant du fleuve Rhône.

5. LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

LES REPRESENTATIONS CULTURELLES DU SITE

Le Site des 2 Rives bénéficie d'un historique porteur.

La ferme de la Chalandat a été exploitée par la famille Vincent après-guerre et jusque vers les années 1980. Dans les méthodes de culture traditionnelles locales, vignes, vergers et pâtures occupaient l'Île du Beurre, comme le restant de la plaine alluviale de l'Île de la Chèvre. En rive gauche la plaine alluviale est aussi riche pour y mener de l'arboriculture et du maraîchage.

Dès le 19ème siècle le Site avec ses lônes a été utilisé par les habitants comme zone de détente et de loisirs. En témoignent les nombreux entretiens enregistrés concernant les parties de pêche, les baignades, qui ont alimenté l'exposition « Mémoires d'Iles » de l'association.

Propriété du Comte de Villiers, l'Île du Beurre sera plantée en peupliers au départ de l'exploitant agricole, au moment où la CNR s'interroge sur le devenir du Site pour en faire un éventuel lieu de stockage de matériaux. Ces boisements auront leur répondant en rive gauche par les plantations effectuées par la CNR. Ces forêts deviendront une caractéristique du paysage fluvial local.

Viennent ensuite les grands aménagements du Rhône évoqués précédemment qui ont laissé un certain « traumatisme » auprès des amoureux du Rhône libre d'antan, perçus comme une « désappropriation » imposée par l'aménageur de l'Etat.

En revanche, la préservation du Site naturel, dans la fin des années 1980, issue d'un collectif de naturalistes, d'élus et de sociétés privées, est perçue comme une victoire consensuelle dans un objectif de valorisation du Site et d'un maintien d'une qualité de vie à terme pour les acteurs locaux. En rive gauche une utilisation de la forêt en lieu de loisirs (chasse, promenades, pêche…) amène la commune à concrétiser sa protection par la mise en place de son APPB en 1995 et 10 ans plus tard d'un ENS local.

LE PATRIMOINE CULTUREL, PAYSAGER, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Les représentations culturelles évoquées s'alimentent de plusieurs éléments de patrimoine qui touchent les richesses du Site qu'elles soient humaines, naturelles ou abiotiques. Ce patrimoine montre des potentiels d'interprétation qu'on peut résumer au tableau suivant (Tableau 7), adapté du Plan de gestion précédent et du processus de concertation pour l'élaboration du présent Plan de gestion.

Tableau 7 : Synthèse des potentiels identifiés sur le Site des 2 Rives ***en vert*** *: identifiés lors de la réunion de concertation*

Potentiels abiotiques	***Hydrologie***	▪ fleuve Rhône et lônes ▪ ruisseaux, mares et étangs ▪ **embâcles, alluvionnement, colmatage des lônes** ▪ **qualité des eaux des ravins** ▪ **barrages hydro-électriques / marnage** ▪ **navigation / batillage**
	Environnement naturel	▪ coteaux ▪ vallée du Rhône ▪ ravins ▪ plaine agricole alluviale
Potentiels biotiques	***Faune***	▪ espèces remarquables ▪ espèces caractéristiques du milieu et facilement observables ▪ indices de présence (castors, pics, traces…) ▪ **Autres espèces**
	Flore	▪ espèces remarquables ▪ forêt alluviale et roselières ▪ espèces envahissantes ▪ **peupleraie** ▪ **bois mort (sur et sous l'eau)**
	Corridor écologique	
Potentiels humains	***Histoire***	▪ aménagement du Rhône et navigation fluviale ▪ évolution des activités humaines sur les îles ▪ historique du Site
	Gestions actuelles des milieux et paysages	▪ espace naturel protégé ▪ agriculture et vignobles ▪ utilisation de la ressource en eau ▪ **Arrêté Préfectoral Protection Biotope** ▪ **rives du Rhône dégradées** ▪ **impacts des intrants agricoles / érosion** ▪ **apiculture** ▪ **qualité du paysage** ▪ **faune sauvage et route/maraîchage/arboriculture**
	Pratiques et impacts liés aux loisirs dans la nature	▪ promenade naturaliste et randonnée pédestre ▪ pêche ▪ chasse ▪ pratique cycliste ▪ navigation de loisir et sports nautiques ▪ **ViaRhôna** ▪ **refuge canin plaine de Gerbey** ▪ **cueillette des champignons** ▪ **bateaux + ski nautique**
Potentiels matériels	***Patrimoine vernaculaire***	▪ la ferme de la Chalandat ▪ les digues de l'Ile des pêcheurs et de la forêt de Gerbey

LE REGIME FONCIER ET LES INFRASTRUCTURES

LE RÉGIME FONCIER

En rive droite, le Site présente un parcellaire composé de plusieurs propriétaires (Figure 21).

Le fleuve, les lônes et les berges font partie du Domaine Public Fluvial. Ce « DPF » est concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. L'Île du Beurre, les étangs de l'Île de la Chèvre et quelques autres parcelles sont également propriétés d'Etat, concédées à la CNR (24,75 ha).

Le Département du Rhône est propriétaire de la rive droite de la lône de la Chèvre, puis du Beurre jusqu'à la voie SNCF (3,06 ha). À noter qu'en 2013, le Syndicat Rhône-Gier a cédé ces parcelles comprenant la maison d'accueil au Département.

La limite du Site intègre aussi quelques propriétés privées de l'Île de la Chèvre.

En rive gauche, le Site présente un parcellaire composé de plus nombreux propriétaires (Figure 21).

La forêt alluviale publique, concédée à la CNR est composée de 5 parcelles cadastrales représentant une superficie de 13,8 ha. Une partie non négligeable (près de 4 ha) de la ripisylve et l'îlot font partie du DPF.

La forêt alluviale privée est composée de 12 parcelles cadastrales appartenant à 5 propriétaires différents, représentant une superficie de 12.80 ha.

Les propriétaires voisins du Site des 2 Rives sont :

- SNCF Réseau ;
- les communes voisines (Tupin-et-Semons, Chonas-L'Amballan, Condrieu, Ampuis, Saint Prim, Saint Clair du Rhône, les Roches de Condrieu, Reventin Vaugris) pour la zone d'observation ;
- les propriétés agricoles voisines.

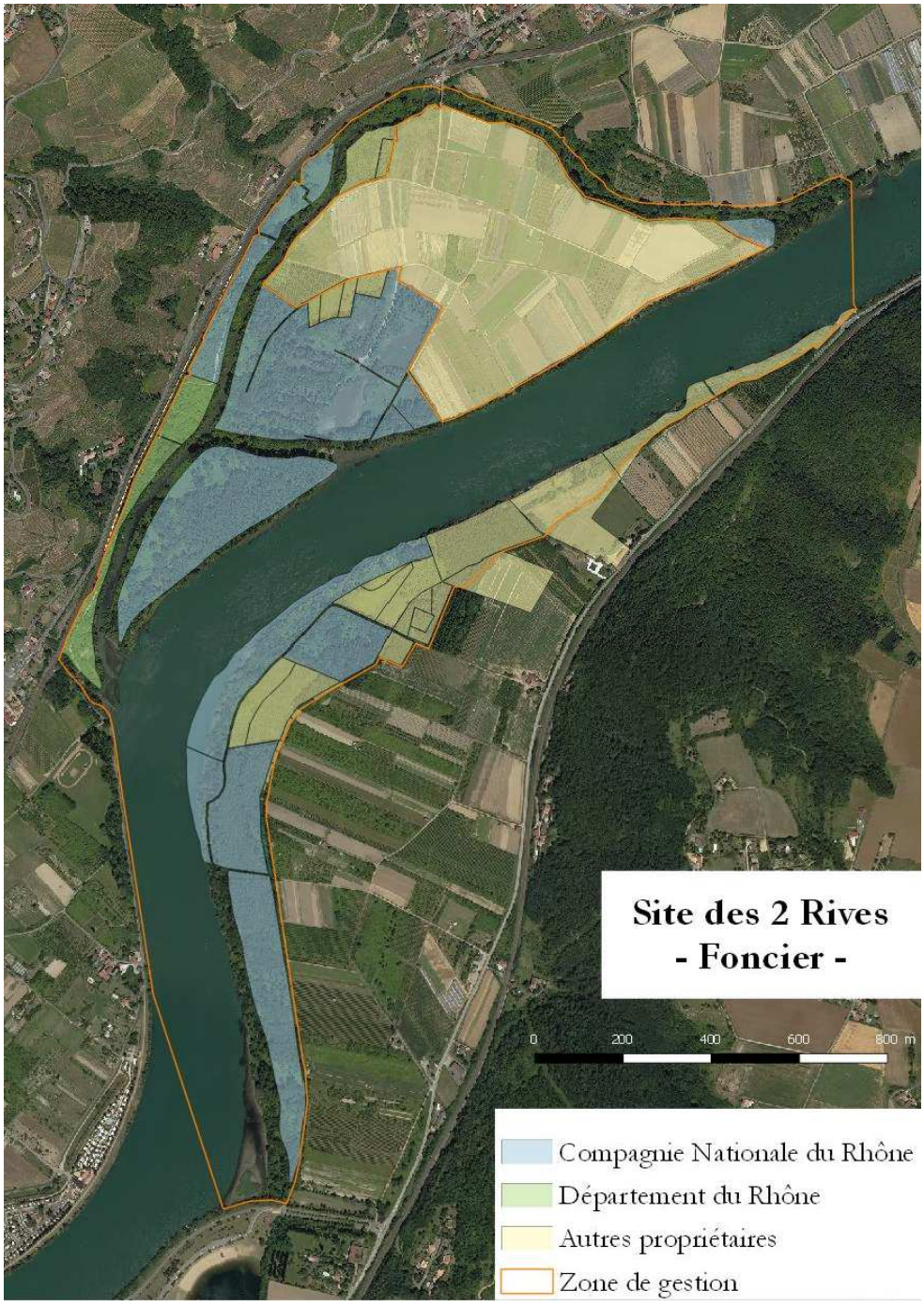

Figure 21 : Foncier sur le Site des 2 Rives (Zone sans parcellaire affiché : Domaine Public Fluvial)

En synthèse, le foncier est réparti selon trois grands types de propriétaires :

- la Compagnie Nationale du Rhône qui possède plus de 65% de la surface des deux territoires cadastrés de mise en œuvre des plans de gestion,
- le Département du Rhône avec deux parcelles (5%) situées sur la rive droite,
- des propriétaires privés qui possèdent près de 30 % du territoire de gestion, essentiellement en rive gauche.

Il est important de préciser qu'une grande partie du Site est composé de Domaine Public Fluvial (DPF).

LA GESTION DU SITE

La Compagnie Nationale du Rhône a confié, par convention, à l'Île du Beurre la gestion et l'animation des parcelles CNR de l'Île du Beurre, de la partie sud de l'Ile de la Chèvre et des peupleraies de Gerbey depuis le 18/11/2002.

Le Département du Rhône a mis à disposition de l'Association de l'Ile du Beurre les terrains concernés par convention en 2011.

Les deux départements ont contractualisé la gestion de leurs ENS, avec la commune de Chonas-L'Amballan en Isère et avec l'association de l'Île du Beurre dans le Rhône.

Pour ce qui est des parcelles privées, les propriétaires mènent leurs activités agricoles et forestières librement dans le respect de l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

LES INFRASTRUCTURES

Le Site des 2 Rives est doublement impacté par les infrastructures ferroviaires que constituent la ligne voyageurs en rive gauche au pied des coteaux et la ligne fret en rive droite qui longe le Site de l'Ile du Beurre (Figure 22). Cette ligne compte 100 trains de fret par jour actuellement, ce qui n'est pas sans nuisance sonores préjudiciables à la qualité des animations. Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) sera réalisé par un itinéraire passant par cette ligne en rive droite, ce qui devrait amener une augmentation de 70% du trafic (RFF).

Le réseau routier double ces frontières le long des voies ferrées, puisque le Site est enserré entre la RD 386 qui compte 15000 véhicules/jour en rive droite et la RD 4 (environ 6000 véhicules/jour) en rive gauche (Figure 22).

Une autre « épée de Damoclès » sur le Site est le projet de Contournement Ouest Lyonnais dont un des itinéraires pourrait être directement sur le Site avec un pont entre les deux rives pour relier l'autoroute au péage de Chonas l'Amballan. Ce projet est en suspens depuis plusieurs années.

Les barrages hydroélectriques, en amont et aval ne présentent pas d'impact visuel sur le Site, mais ont une influence majeure sur le régime hydrique du fleuve. Au nord, la centrale de Vaugris, mise en service en 1980, a une productivité moyenne annuelle de 332 GWh (hauteur de chute de 6,7m ; puissance installée de 72 MW ; débit maximum turbinable de 1400m3/s) ; au sud, la centrale et barrage de Sablons-Saint Pierre de Bœuf a une productivité moyenne annuelle de 885 GWh, (hauteur de chute de 12,2m ; puissance installée de 160 MW ; débit maximum turbinable 1600m3/s)[15]. Ces aménagements hydroélectriques créent un effet de marnage (fluctuation du niveau de l'eau) qui a un impact difficilement qualifiable. On note cependant un effet sur l'érosion des berges, et sur le cycle de reproduction de certaines espèces (poissons principalement).

Une autre installation a un impact de poids sur le Site de Gerbey par la constitution de la base de loisirs du SYRIPEL depuis 2007, sur un ancien méandre du fleuve. La fréquentation de cette base de loisirs amène un public important en période estivale (de mai à septembre)[16] auprès de qui valoriser l'ENS, mais c'est aussi l'occasion de dégradations et passages intempestifs dans la forêt de Gerbey. Cette base de loisirs, dont la gestion est déléguée à une société privée, comporte une aire de parking, une plage pour la baignade et un équipement en téléski nautique sur le plan d'eau. Un changement de gestionnaire de la base de loisir est effectué en 2017 ; les principales activités de la base sont maintenues.

15 Source des chiffres : Mémo 2014. CNR.

16 La fréquentation de la base de loisirs n'est pas évaluée ici. Néanmoins, le rapport d'activité 2015 du SYRIPEL fait mention de « 800 véhicules sur les 10 jours les plus fréquentés de l'été ».

Enfin, l'implantation de la ViaRhôna sur le site de l'Île du Beurre en 2007-2008 a fortement impacté le Site. Malgré une destruction partielle du milieu naturel, le Site a maintenant absorbé cette installation. En revanche, la fréquentation massive de la ViaRhôna classe le Site comme le 4ème visité du département du Rhône. Passée annuellement, de 25 000 visiteurs du sentier à 65 000 visiteurs de la ViaRhona, elle n'est pas sans incidence sur la quiétude des lieux et sur les dégradations enregistrées (volontaires par dégradations ou involontaires par le dérangement). L'incendie nocturne du premier observatoire en juin 2016 en est l'aspect le plus visible.

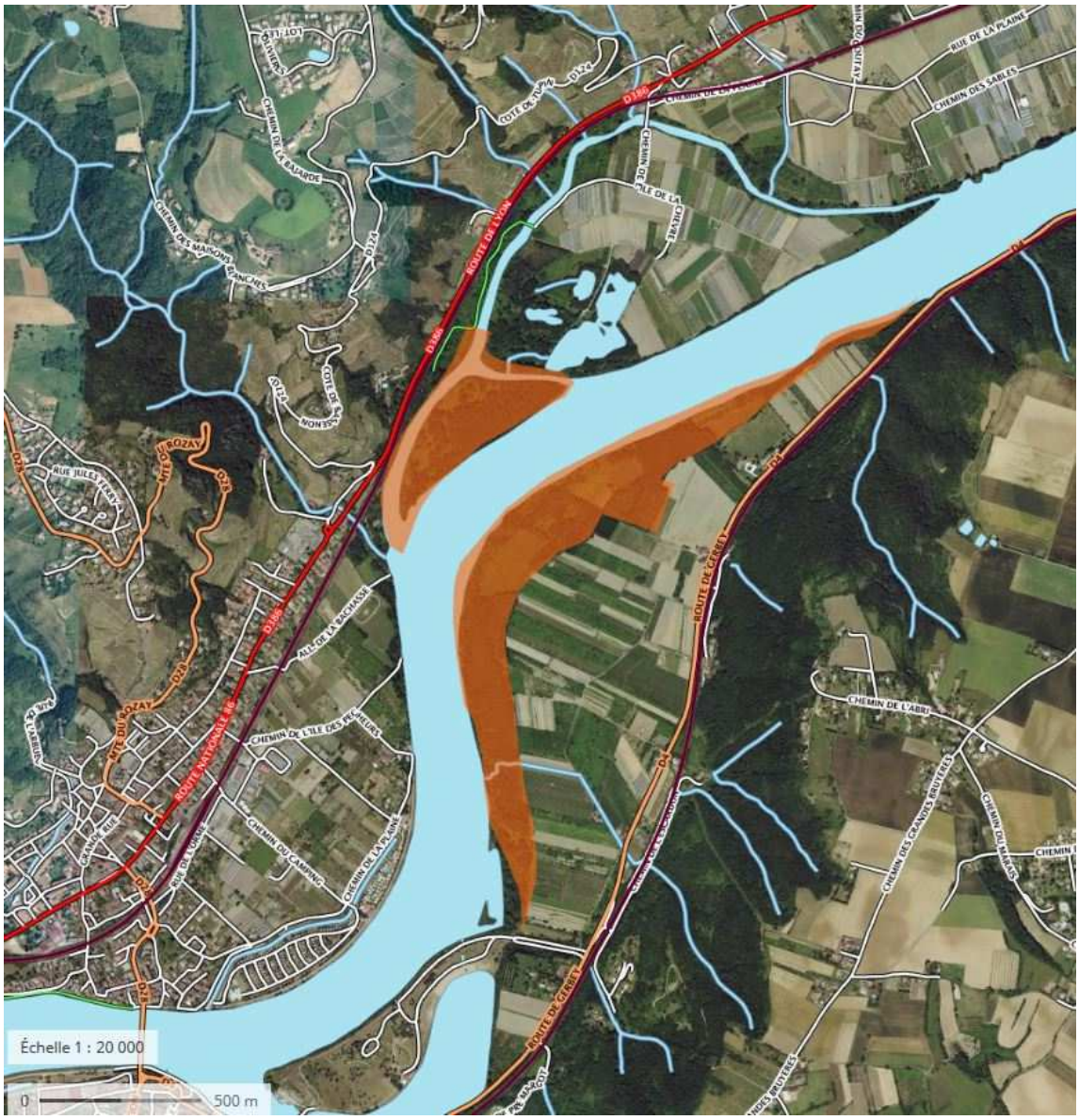

Figure 22 : Infrastructures routières et ferroviaires présentes sur et autour du Site (APPB en orange - Géoportail 2017)

LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

TRANSPORT FLUVIAL

Le transport fluvial au niveau du Site engendre un effet de batillage, qui a pour conséquence une érosion des berges. Le batillage crée a priori un dérangement pour certaines espèces (Castor d'Europe notamment) ; cet effet reste difficilement quantifiable.

En 2013, sur le Rhône, on compte 21 bateaux de croisière pour un total de 194 500 passagers. C'est le transport de marchandise qui prédomine, avec les chiffres suivants : 1,193 milliards de tonnes km ; 5,38 millions de tonnes ; conteneurs transportés : 82406 EVP. Les marchandises transportées sont principalement : des produits agricoles (19%), des minéraux et matériaux de construction (18%), des produits pétroliers (15%), des produits manufacturés (14%) et des produits chimiques (10%).

TRANSPORT TERRESTRE

Le Site des 2 Rives est encadré, en rive droite et gauche, par deux routes départementales assez fréquentées. En rive gauche, la RD 4 comptabilise 6 000 véhicules jours dans les deux sens, enmoyenne[17]. En rive droite, la RD 386 est fréquentée par plus de 15 000 véhicules jours en moyenne, dans les deux sens[18]. A noter que la RD 386 connaît le passage de plusieurs convois exceptionnels chaque jour. Si aucun chiffre d'évolution de la fréquentation routière n'a pu être obtenu, on suppose néanmoins que celle-ci est en augmentation ces dernières années. Ces deux voies routières créent une rupture entre la plaine alluviale et les coteaux. Une étude des déplacements de la faune sur le Site et autour de ces infrastructures, en cours depuis 2016 dans le cadre du Contrat Corridor Biologique du Grand Pilat devrait apporter des éléments plus précis sur l'impact de cette fréquentation.

[17] Données de 2010 ; prises au droit du port. Source : Communauté de Communes du Pays Roussillonnais.

[18] Données de mai 2017 ; prises au droit du Collège du Bassenon. Source : Rapport d'analyse de la circulation ; Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

TRANSPORT DE MATIERES PREMIERES

La vallée du Rhône est un espace de production industriel majeur. Ainsi, plusieurs pipelines de transports de matière première à destination des sites industriels (Saint Clair, Roussillon) encadrent le Site (Figure 23).

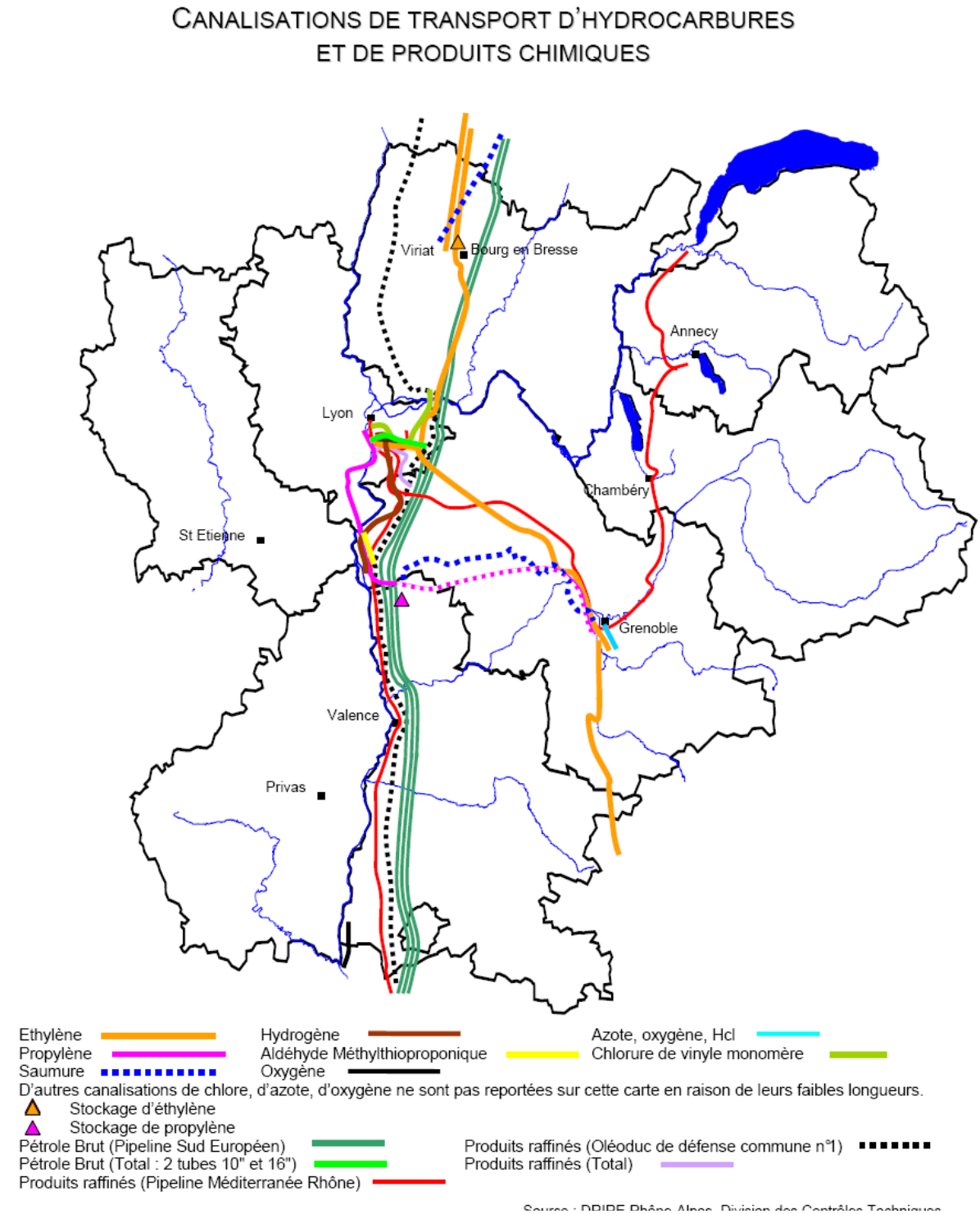

Figure 23: Canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques en Rhône Alpes (DREAL Rhône-Alpes 2010)

AGRICULTURE

La plaine alluviale, qui constitue le coeur de ce Site naturel, offre une terre fertile propice à la culture agricole.

On retrouve ainsi, dans la plaine (plaine de Gerbey et Île de la Chèvre), des activités de maraîchage et d'arboriculture. Les quelques terrains en friches, qui offrent une mosaïque d'habitats, connaissent une dynamique de remise en culture ces dernières années, en particulier au profit de la vigne. Depuis début 2016, il est en effet désormais possible de cultiver la vigne au delà des coteaux, en appellation « vin de pays ».

En rive droite, les coteaux orientés sud/sud-est présentent les paysages de vignes en terrasses, caractéristiques de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Côte-rôtie » (Communes de Tupin-et-Semons, Ampuis et Saint-Cyr sur le Rhône). Là encore, une dynamique de déboisement est à noter ces dernières années, au profit de la culture de la vigne (Figure 24).

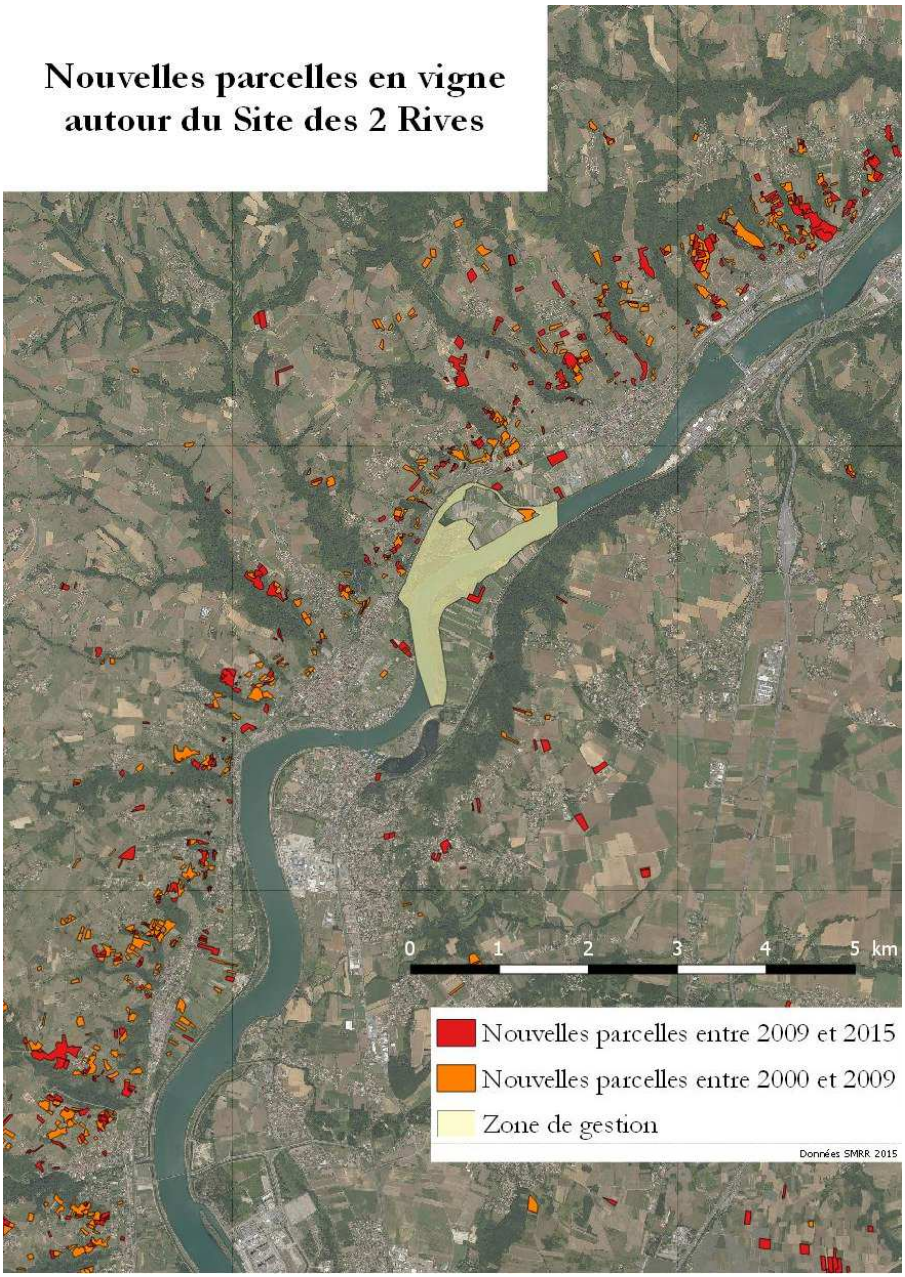

Figure 24: Nouvelles parcelles en vigne autour du Site des 2 Rives entre 2000 et 2015 (Données SMRR)

En lien avec le faible boisement du coteau, les fortes pentes et l'absence de végétation entre les pieds de vigne, on constate une dynamique d'érosion des sols des coteaux. Celle-ci engendre des risques de coulées de boue et de ravinement, ainsi que d'effondrement des terrains de parcelles viticoles.

En rive gauche, les coteaux sont entièrement boisés.

Enfin, les plateaux abritent, en rive droite, des prairies de fauche ou pâturées, et en rive gauche, des cultures céréalières (colza, maïs).

Les pratiques agricoles sont source d'impacts potentiels sur les milieux naturels du Site. On constate en effet l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires pour les activités maraichères, mais également viticoles et d'arboriculture. Jusqu'en 2016, la culture de la vigne faisait l'objet de traitements phytosanitaires par le biais d'épandage aérien (obtention de dérogations). Depuis mai 2016, la pratique des épandages aériens a cependant été arrêtée (décision du syndicat des Côte-rôtie). Les traitements, toujours en cours, se font désormais manuellement.

SYLVICULTURE

Comme dans la vallée du Rhône, la populiculture est majoritaire sur le Site.

Elle est active sur les parcelles privées de l'Île de la Chèvre et sur la plaine de Gerbey, pour développer la populiculture. La CNR, en revanche, « n'attend pas de valorisation » des plantations présentes sur le Site dont la destination, par les plans de gestion est axée sur la re-naturation de ces boisements alluviaux.

En revanche ces monocultures ne favorisent ni la biodiversité ni le retour à des essences originelles des forêts alluviales.

PECHE

La pêche sur le fleuve Rhône est soumise à l'arrêté d'interdiction de consommation du poisson du fait des PCB depuis 2007. La pêche de loisir reste pratiquée sur les étangs de l'île de la Chèvre et encore un peu sur le fleuve, notamment pour la pêche sportive du Silure. Une Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques est active sur chaque rive : c'est l'Association des Pêcheurs Gère Rhône (APGR) sur Gerbey et l'AAPPMA d'Ampuis sur la rive droite.

CHASSE

Outre sur l'île du Beurre qui est en réserve de chasse, c'est surtout la chasse au gros gibier (sanglier) qui est pratiquée, sur et autour du Site. Là encore les acteurs diffèrent : en rive droite c'est la société communale de chasse d'Ampuis-Tupin-et-Semons, en rive gauche l'ACCA de Chonas-L'Amballan. La chasse au petit gibier (lièvre, lapin, faisan) est également pratiquée, comme la « régulation de nuisibles » (renard, ragondin).

Lors de la période de chasse, les sangliers se réfugient dans les forêts alluviales, parfois en nombre. Ils peuvent ponctuellement faire des dégâts dans les plantations maraîchères voisines ; les sociétés de chasse locales sont donc très attentives à cette problématique.

TOURISME NAUTIQUE

L'activité de ski nautique est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 99-1719, réglementant l'activité entre les PK 39,1 et 39,665. Ceci n'empêche pas des tours de ski nautique hors limites, préjudiciables à la quiétude de la faune et à la protection du Site.

La navigation fluviale de plaisance ne présente pas de nuisance pour l'Ile du Beurre, les berges étant suffisamment inhospitalières mais occasionne des accostages de bateaux, en rive gauche. Un panneautage de rappel des réglementations des APPB a été installé par la CNR en 2008 et semble porter ses fruits.

La navigation en canoë n'est pas interdite sur les lônes du Beurre et de la Chèvre, elle est susceptible de provoquer des dérangements des espèces, surtout en périodes de nidification et peut donner accès sur l'Île à des promeneurs indésirables.

Le club d'aviron de Condrieu utilise le fleuve pour ses entraînements. Le nombre de bateaux et le caractère intrinsèquement discret de cette activité ne semble pas provoquer de dérangement ; quand l'utilisation d'un portevoix reste rare.

Le port de plaisance des Roches de Condrieu est géré par le SYRIPEL et compte 207 places. Des travaux de réalisation d'un espace de carénage (25 places supplémentaires) et de dragage du port sont prévus en 2016-17. En 2016, le port a accueilli 661 bateaux, dont 194 sur un contrat annuel. Une trentaine de bateaux abritent des personnes résidentes.

PRODUCTION D'EAU POTABLE ET POMPAGES

Deux sites de pompages dans la nappe phréatique sont présents sur et à proximité du Site : au niveau de la Bachasse (stade de Condrieu) et de la forêt alluviale de Gerbey (sud). Plusieurs points de pompage de la nappe sont également présents sur l'Île des pêcheurs (Condrieu).

SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET USAGES

En 2015, une étude a été menée sur le thème des services écosystémiques : elle a permis d'identifier les services présents sur le Site, en lien avec les usages et acteurs du territoire. Des entretiens avec différents acteurs ont été également l'occasion de qualifier la perception des différents services écosystémiques sur le territoire.

Le tableau ci-dessous (Tableau 8) liste les usagers du Site par catégorie de milieux naturels.

Tableau 8 : Usagers et acteurs du Site des 2 Rives par catégorie de « milieux naturels » sollicités. Extrait du Rapport de stage de Mounia Tonnazzini « Analyse des services écosystémiques du Site des 2 Rives – Perception des acteurs du territoire et concertation pour la mise en place du Plan de gestion ». Août 2015.

MILIEUX AQUATIQUES	Partenaires institutionnels	Agence de l'eau
	Acteurs de l'environnement	Association des Amis de la Réserve Naturelle de l'Île de la Platière
		Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)
		GRAIE (Groupe de recherche Rhône-Alpes sur le Infrastructures et l'Eau)
		Réseau d'éducation au fleuve Rhône-Saône
		SMIRIL (Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lônes)
	Acteurs pédagogiques	Les Péniches du Val de Rhône
	Partenaires socio-économiques	CNR (Compagnie Nationale du Rhône)
	Usagers du territoire	SYRIPEL (gestionnaire du port des Roches et de la Base de loisir des Roches)
		Associations locales de pêche (APPMA)
MILIEUX FORESTIERS	Acteurs de l'environnement	Associations locales de chasse (ACCA)
	Usagers du territoire	Fédération de Chasse (FDC)
		ONCFS
		Populiculteurs/ Propriétaires forestiers/ CRPF (Centre Régional pour la Propriété Forestière)
MULTIPLES	Acteurs institutionnels	CAPV (Communauté d'Agglomération du Pays Viennois)
		CCRC (Communauté de Communes de la Région de Condrieu)
		Chambre d'agriculture
		Communes riveraines : Tupin-et-Semons, Condrieu, Chonas l'Amballan, Ampuis (élus)
		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
		Département du Rhône
		Département de l'Isère
		DDT Rhône (Direction Départementale des Territoires)
		DDT de l'Isère
		Maison du Tourisme du Parc du Pilat
		Offices de Tourisme

	PNR du Pilat
	Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SCoT)
Acteurs de l'environnement	Arthropologia
	CEN Rhône Alpes
	CPN - le Colibri
	FRAPNA Rhône et Rhône-Alpes
	LPO Rhône et Rhône-Alpes
	MEML (Maison de l'Environnement de la Métropole Lyonnaise)
	Réseau des Espaces Naturels Rhône-Saône (porté par la Fédération des CEN)
	SFO (Société Française d'Orchidophilie)
Partenaires du monde de la recherche	ENS LSH Lyon
	IRSTEA
	LECA (UJF)
	Université Lyon 1
Acteurs pédagogiques	Agrotec (Vienne)
	Ateliers du Port
	Centres de loisirs
	CPIE des Monts du Pilat à Marlhes (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)
	GRAINE (Réseau Auvergne-Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable)
	Groupes scolaires (notamment le collège du Bassenon)
	Maison Familiale et Rurale (Anse)
	Nature en Mont Pilat
	Nature Vivante
	Rectorat/ enseignants/ IEN (Inspecteurs de l'Education Nationale)
Partenaires socio-économiques	ADISSEO (groupe industriel)
Usagers du territoire	Adhérents de l'association
	Cyclistes utilisateurs de la ViaRhôna/ Touristes/ visiteurs, promeneurs, etc.
	Jardins familiaux de Condrieu « Les Pergolas de Condrieu »
	Riverains (habitants des communes riveraines et propriétaires

		de terrains à proximité du site)
		Viticulteurs, arboriculteurs et maraîchers (syndicats viticole des Côtes-Roties
	Autres	Entreprises du territoire/carrières
		RFF (Réseau Ferré de France)

Une liste des services écosystémiques présents sur le Site a été établie à l'issue de cette étude, par grand type de milieux.

Tableau 9 : Services écosystémiques (dont services supports) identifiés sur le Site des 2 Rives. Extrait du Rapport de stage de Mounia Tonnazzini « Analyse des services écosystémiques du Site des 2 Rives – Perception des acteurs du territoire et concertation pour la mise en place du Plan de gestion ». Août 2015.

Milieux	Catégorie de services	Services écosystémiques potentiels
MILIEUX AQUATIQUES	**Services d'approvisionnement**	Fourniture d'eau douce à usage agricole
		Fourniture d'eau potable
		Voie fluviale pour le transport
		Fourniture d'eau pour la production d'énergie
		Pêche (poissons sauvages capturés)
	Services de régulation	Régulation du climat local (les étendues d'eau régulent les niveaux d'humidité et abaissent la température)
		Régulation du flux (contrôle du débit et du volume d'eau, prévention des inondations)
		Atténuation de l'effet des sécheresses
		Purification de l'eau et traitements des déchets (les zones humides éliminent les polluants nocifs de l'eau en piégeant les métaux et les matières organiques)
		Régulation des espèces nuisibles et envahissantes
	Services culturels	Pêche de loisir
		Tourisme
		Loisirs aquatiques (ski nautique, baignade, bateaux de plaisance, aviron, etc.)
MILIEUX FORESTIERS	**Services d'approvisionnement**	Combustion issue de la biomasse
		Fibres de bois
		Produits non alimentaires (ex : produits aromatiques, bouquets de fleurs, etc.)
		Aliments sauvages, cueillette de fruits, noix, champignons, plantes comestibles…
		Gibiers

		Produits biochimiques, médicaments naturels et produits pharmaceutiques
	Services de régulation	Maintien d'une gamme de fonctions hydrologiques (infiltration, purification, régulation des régimes hydrologiques)
		Régulation de l'érosion des sols et de la qualité de sols
		Atténuation des variations climatiques et de leurs effets
		Séquestration du carbone atmosphérique
		Régulation de la qualité de l'air (piégeage des polluants atmosphériques et émission d'oxygène)
		Régulation du climat local et global
		Pollinisation (les abeilles des forêts pollinisent les cultures avoisinantes)
		Régulation des espèces nuisibles et envahissantes
	Services culturels	Qualité de l'environnement sonore
MILIEUX INTERMEDIAIRES TERRESTRE/ AQUATIQUE	**Services d'approvisionnement**	Récolte de bois flottant
	Services de régulation	Maintien de fonctions hydrologiques (ex : roselières : limite l'érosion, écrêtement des crues)
	Services culturels	Appréciation de la qualité du paysage, valeur esthétique de l'environnement
MILIEUX OUVERTS/ AGRICOLES	**Services d'approvisionnement**	Production agricole : fruits, légumes, raisin...
		Fourniture d'eau douce à usage agricole
		Sol fertile (après curage des étangs, les terres fertiles sont utilisées pour l'agriculture)
		Production de miel
		Combustibles issus de la biomasse (céréales pour la production d'éthanol, déjections animales)
		Production de compost
	Services de régulation	Séquestration du carbone atmosphérique
		Régulation de l'eau (influence sur la rapidité et l'ampleur du ruissellement, des inondations et du rechargement des nappes)
		Régulation de l'érosion (rôle du couvert végétal)
		Pollinisation
		Purification de l'eau et traitements des déchets (les bactéries du sol dégradent les déchets organiques)
		Régulation des espèces nuisibles et envahissantes
	Services culturels	Loisirs (ex : jardinage : jardins partagés de Condrieu, etc.)
TOUS MILIEUX	**Services culturels et sociaux**	Développement des savoirs éducatifs (observations, enrichissement naturaliste, lieu de découverte et d'apprentissage, etc.)
		Espace de repos, détente

		Activité sportive
		Espace récréatif (jeux…)
		Contribution à la valeur esthétique
		Source d'inspiration (méditation, spiritualité, etc.)
		Source de créativité artistique (peinture/photographie, etc.)

6. LA VOCATION A ACCUEILLIR ET L'INTERET PEDAGOGIQUE DU SITE

LES CAPACITES A ACCUEILLIR LE PUBLIC

Dans le cadre de l'évaluation du Plan de gestion 2011-2015, le cabinet ATEMIA a été mandaté pour apporter un regard externe et critique sur l'accueil des publics sur le Site des 2 Rives.
Cette évaluation a abouti à l'identification des éléments ci-dessous :

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un cadre de nature majestueux et préservé dans un environnement péri-urbain, facile d'accès. - Le passage de la ViaRhôna. - Un public diversifié : scolaires, visiteurs autonomes, élus. - Un accueil à destination des scolaires efficace et bien structuré. - Une véritable structure d'accueil et une équipe professionnelle. - Un attrait pédagogique, l'observation des castors.	- Des entrées de sites peu identifiées / identifiables. - Une grande diversité de public sans stratégie spécifique, notamment pour le public Via Rhôna. - Un manque d'offres d'accueil et de médiation caractérisée par public. - Un bâtiment d'accueil et des supports de sensibilisation vieillissants (exposition permanente notamment). - Un accueil fermé le samedi. - Les nuisances sonores des axes routiers et ferroviaires. - Une relative diversité écologique sur le site.
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Définir un réel positionnement d'accueil du public (et de mise en tourisme du site). - Améliorer la notoriété du site et des enjeux naturalistes associés, auprès d'un public élargis (via Rhôna notamment). - Mieux cibler les publics pour proposer une offre d'accueil spécifique , singulière et diversifiée. - Conforter/renforcer le rôle de l'Ile du Beurre comme « site touristique » clé du territoire. - Diversifier et élargir les partenariats. - Consolider l'équilibre économique de la structure d'accueil.	- Subir la fréquentation de la VéloRoute et de ses pratiquants. - Ne pas établir de positionnement clair et laisser « se fabriquer » l'image du site par les visiteurs et les partenaires. - Banaliser le passage sur le site notamment pour les usagers réguliers de la ViaRhôna. - Non renouvellement des visiteurs.

Typologie des publics fréquentant le Site (par ordre d'importance estimé en fréquentation) :

- Riverains en trajets pendulaires (cyclistes essentiellement, en rive droite) ;
- Riverains des communes voisines, en promenade ou pique-nique (rive droite essentiellement) ;
- Visiteur « touristique » (Région lyonnaise, France, étranger) – rive droite essentiellement ;
- Sportifs : randonneurs, cyclistes, joggers ;
- Groupes scolaires en animation encadrée ou en visite libre (ViaRhôna) ;
- Pêcheurs (étangs de l'Île de la Chèvre principalement, digue de Condrieu et Rhône en barque) ;

- Chasseurs (de septembre à janvier, sur l'Île de la Chèvre et la forêt de Gerbey);
- Cueilleurs (vigne sauvage);
- Naturalistes à la découverte de la faune, de la flore et des milieux naturels;

La fréquentation du public présente des caractéristiques différentes entre la rive gauche et la rive droite du Site. Ainsi, chacune des rives est analysée distinctement ci-dessous :

RIVE DROITE

VIARHONA

L'aménagement d'une voie cyclable dans le cadre du tracé « ViaRhôna », en 2007-2008, sur le Site, a profondément modifié la configuration d'accès au Site rive droite. En lieu et place d'un sentier piéton sinueux et étroit, une voie linéaire relativement large (3 mètres), entourée de barrières bois (sol en stabilisé) et de sas et chicanes a été mise en place.

Cette voie cyclable appelée « sentier de découverte de l'Île du Beurre » s'étale sur près d'un kilomètre de long, traverse le Site entre la voie ferrée et la lône du Beurre et de la Chèvre, avant de rejoindre, par une passerelle, une voie routière sur l'Île de la Chèvre. Cette voie est interdite aux véhicules à moteurs. Trois sas et trois chicanes viennent sécuriser le parcours du sentier pour le public piéton. Un sentier piéton se détache, sur un tronçon de 250 m, de la voie cyclable.
Ce « sentier de découverte » constitue une partie d'un sentier balisé le « sentier de Lônes en Terrasses » (3,2 km), qui relie les bords du Rhône au belvédère de Tupin.

Des compteurs au sud et nord du sentier apportent, depuis 2013, des données précises sur la fréquentation : nombre de passage piéton/cycliste, heure de passage et sens de circulation.
En 2016, le sentier est fréquenté par 60% de public cycliste, venant majoritairement du nord ; et 40% de piétons, venant majoritairement du sud. Entre 2014 et 2016, on compte en moyenne 130 000 passages, soit un public estimé à 65 000 personnes par an (la division par deux est liée à la considération d'aller-retour sur le Site, qui domine les déplacements).
On constate un pic de fréquentation de mai à septembre et une fréquentation très dépendante de la météorologie.

La Maison d'accueil du Centre d'observation est située aux abords de ce sentier, sur la partie sud. Un accueil des publics y est effectué sur une centaine de jours par an (maison ouverte au public). Pendant les heures d'ouverture du Centre d'observation, on note que 40% du public fréquentant la ViaRhôna y rentre. Chaque année, ce sont près de 6 000 visiteurs qui sont accueillis dans la Maison d'accueil (en dehors des activités d'animation).

Il n'y a pas eu d'enquête sur le public fréquentant la ViaRhôna en dehors des données issues des compteurs.

En terme d'incivilités et de dégradations, on note des dégradations légères et ponctuelles, mais relativement nombreuses sur le sentier de découverte (déchets laissés, casse de vitre d'observatoire, scooter traversant le Site, barrières dégradées). Une base de données d'incivilités est constituée par l'équipe du Centre. Un agent de l'équipe effectue un suivi et nettoyage hebdomadaire de ce sentier de découverte. L'entretien de la végétation et du sentier ViaRhôna sur le site est réalisé par l'Île du Beurre, en prestation de la CCRC (à laquelle cette compétence revient).
Le 26 juin 2016, l'observatoire sud du sentier a été entièrement incendié. Il s'agit d'un incendie criminel, et du premier incident d'une telle ampleur sur le Site.

ÎLE DE LA CHEVRE

Sur la partie sud de l'Île de la Chèvre, une voie carrossable mène aux étangs. Deux barrières stoppent ensuite cette circulation, pour laisser la place à des chemins plus ou moins dégagés en fonction de la période de l'année (végétation).

Sur ce territoire, la fréquentation n'a pas été évaluée et le suivi des dégradations est lié aux actions de terrain entreprises sur ce Site par les agents de l'Île du Beurre. En période estivale, on constate une multiplication des déchets, des campements et de feux. Un contact avec la Mairie de Tupin est régulièrement pris pour signaler les dégradations constatées.

Enfin, on peut noter que les agriculteurs de l'Île de la Chèvre et de la plaine d'Ampuis se plaignent régulièrement de vols (fruits, légumes ou matériel), et d'enjeux de sécurité sur les voies routières du fait de la présence de cyclistes.

LE RHONE

Sur le Rhône, en dehors des activités de transport fluvial, on note la présence d'un club d'aviron et de plaisanciers et pêcheurs.
La pratique du ski nautique n'est pas autorisée sur le fleuve au niveau du Site, mais il arrive cette pratique soit repérée sur cette zone. Un contact régulier est pris avec la capitainerie du Port des Roches pour signaler toute infraction.

Les Lônes sont très ponctuellement fréquentées par des canoës ou kayaks. La navigation à moteur y est interdite ; la présence d'embâcles limite également l'intrusion de bateaux.

En 2014, des essais d'écopage de canadairs ont eu lieu sur le Site. Il a par la suite été convenus avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du Rhône que le tronçon du Rhône au droit du Site ne ferait pas l'objet d'essai d'écopage régulier, mais était uniquement référencé comme site d'écopage en cas d'incendie sur les territoires à proximité.
Voir paragraphe dédié sur le transport fluvial.

RIVE GAUCHE

La forêt alluviale de Gerbey est bordée, au sud, par la base de loisir des Roches de Condrieu. Sa fréquentation de la forêt alluviale n'est pas quantifiée. Un sentier d'accès est présent sur la partie sud du Site. Le sentier d'interprétation du « Milan noir » relie le parking de la base de loisir au centre du village de Chonas L'Amballan, sans passer par le site en ENS.

Sur la forêt alluviale, on note des dégradations (déchets, campement sauvage, départ de feu) dans la partie sud essentiellement. Les dégradations sur la partie nord concernent essentiellement des divagations ou des coupes de végétation par des riverains dans le but d'accéder au bord de fleuve.

Un plan de fréquentation du site de Gerbey a également été rédigé en 2007. Celui-ci prévoit, par décision du Comité de site de Gerbey, un nombre maximum de 5 animations auprès de groupe adultes ou grand public et de 20 animations de groupe d'enfants au cours d'une année, dans l'objectif de limiter les impacts. Cela correspond à un maximum de 25 demi-journées d'animation annuelle. En outre, un maximum de 2 animations par semaine est établi par précaution pendant la période de nidification, d'avril à juin.

L'INTERET PEDAGOGIQUE DU SITE

Afin de mener une action cohérente et efficace, les objectifs d'éducation à l'environnement ont été fixés par un projet pédagogique, définis en rive droite et en rive gauche en 2008. Il s'agit d'éveiller la curiosité et de sensibiliser le public au respect de la nature, afin de favoriser un comportement éco-citoyen.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET LES EQUIPEMENTS EN VIGUEUR

Depuis les années 1990, l'association de l'Île du Beurre mène différentes actions d'éducation ' l'environnement auprès de tous les publics, sur le Site des 2 Rives. Cela relève en effet d'une des missions de l'association, inscrite dans les statuts.

LE PUBLIC VISE

Le public visé est réparti en sept catégories :

1. scolaire (maternelle à post-bac)
2. périscolaire (dans le cadre des activités périscolaires)
3. loisirs (club nature, Centres de Loisir Sans Hébergement, associations, Comités d'Entreprise...)
4. grand public
5. élus
6. professionnels (techniciens, enseignants,....)
7. personnes en situation de handicap

LE TYPE D'ANIMATION

Basées sur la découverte et l'observation des milieux naturels remarquables, sur les sites gérés par le Centre, ou de la nature « ordinaire » à proximité des écoles ou des centres de loisirs, les animations se font sous forme ponctuelle, à la journée ou à la demi-journée, ou sous forme de projet pédagogique allant de 3 à 15 séances d'animations.

Les 5 types d'animations menées :

1. Les animations sur le terrain (sur le Site, à proximité des écoles et des CLSH)
2. Les animations en intérieur (en classe pour les scolaires, en salle pour les conférences « grand public »)
3. Les permanences d'accueil à la Maison du Centre
4. Le maraudage sur le sentier le long de la lône (en grande partie identique à la ViaRhôna)
5. Les stands lors d'événements ou de forums

LES THEMATIQUES ABORDEES

En 2009, un catalogue d'activités présentant les différents thèmes d'animations réalisables a été édité. Celui-ci a été enrichi par de nouveaux outils et de nouvelles thématiques.

Pour découvrir la gestion d'un ENS :

- La gestion des milieux naturels
- La protection des zones humides
- Les actions de gestion
- Les espèces patrimoniales
- Les plantes invasives
- L'animation nature

Pour découvrir les écosystèmes caractéristiques du Vieux Rhône, pour comprendre leurs fonctionnements et leurs rôles sur notre territoire :

- Le Rhône
- La forêt alluviale
- Les lônes
- Les roselières
- La nappe phréatique
- Les mares
- Les étangs
- La prairie
- Le sol

Pour découvrir la faune sauvage locale, par l'observation permettant d'acquérir des connaissances sur les comportements, l'importance et la fragilité des espèces étudiées.

- Les oiseaux du Rhône.
- Les traces et indices de présence de la faune sauvage.
- Le Castor d'Europe
- Les « petites bêtes » terrestres.
- Les animaux de la mare
- Les poissons du Rhône et des lônes
- La chaîne trophique

Pour découvrir la flore sauvage locale, par l'observation et / ou l'identification qui permet d'acquérir des connaissances sur l'écologie, les rôles et la fragilité des espèces observées :

- Les essences de la forêt alluviale.
- Les plantes aquatiques et semi-aquatiques.
- La découverte sensorielle de la forêt alluviale.
- La photosynthèse
- Les actions de gestion

Pour découvrir le patrimoine local, afin de mieux connaître notre passé et de comprendre l'histoire et les enjeux actuels du territoire :

- Le paysage rhodanien.
- Mémoires d'Iles (histoire des patrimoines culturels locaux)
- L'agriculture
- Les savoirs-faire (vannerie sauvage, etc.)

LES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DU SITE

Plusieurs sentiers et chemins sont au départ de la Maison d'accueil du public ou de la base de loisirs de Condrieu-Les Roches.

- 1 sentier de découverte, en rive droite (celui-ci correspond sur 800 m au tracé de la ViaRhôna)
- 1 chemin d'accès aux étangs de l'Île de la Chèvre
- 2 sentiers thématiques : sentier "De lônes en terrasses" en rive droite, avec 5 panneaux d'interprétation mis en place par le Parc ; sentier "Du Milan noir" sur la commune de Chonas-L'Amballan en rive gauche.

Des points d'observations

- 2 observatoires en rive droite
  - NB : un observatoire a été incendié et entièrement brûlé le 25 juin 2016. Un projet de rénovation a été définit par le Département du Rhône et la reconstruction à l'identique est envisagée pour l'hiver 2017-2018
- 2 palissades avec fenêtres d'observation sur la ViaRhône en rive droite
- 3 points d'observation du site : un sur la digue en rive droite, et deux en rive gauche
- Un affût en saule derrière le Centre d'observation
- Un point de vue panoramique sur la vallée du Rhône en rive droite (belvédère de Semons) et un autre en rive gauche.

Des zones d'animations

- 2 zones dédiées en forêt (une sur chaque rive)
- 3 zones en milieu ouvert, type prairie, dont une pépinière à saules
- des mares pédagogiques (4 derrière la Maison d'accueil et une en clairière de Gerbey)
- un "carré de biodiversité" avec spirale à aromatiques et gîtes à insectes aux abords de la Maison d'accueil (rénové en 2015)
- des nichoirs à oiseaux sont disposés le long du sentier ViaRhôna
- une échelle limnimétrique est présente derrière le Centre d'observation
- la zone autour de la Maison d'accueil (dont le contenu pédagogiques est à préciser et des aménagements à réaliser).

Des panneaux d'informations

- 2 RIS panneaux d'informations (présentation, explication, sécurité) en rive droite
- 2 panneaux APPB en rive droite
- 1 panneau ENS 38 et 2 bornes avec pictogrammes en rive gauche.

Un bâtiment sur deux étages « Centre d'observation » en rive droite, comprenant :

- une salle d'accueil en rez de chaussée, avec aquariums, outils pédagogiques, panneaux d'information, borne interactive, caméra d'observation en direct de la héronnière
- à l'étage, une salle de projection/expositions pouvant accueillir une trentaine de personnes, avec une exposition permanente sur le Castor d'Europe, et un espace d'exposition temporaire.

En complément de ces équipements, le Centre d'observation possède également une "panoplie" d'outils pédagogiques figurant en Annexe.

LA PLACE DU SITE DANS LE RESEAU LOCAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Si le Centre d'observation de la nature tend à développer ses activités pédagogiques et l'accueil du public, de nombreuses animations se font en partenariat avec des structures d'éducation à l'environnement, situées dans le Parc du Pilat, mais aussi avec d'autres sites ou organismes dont les activités, en matière de sensibilisation à la nature et au patrimoine, sont étroitement liées à celles de l'association.

Ainsi, l'Île du Beurre est partie-prenante d'un certain nombre de réseaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) :

➢ Un partenariat privilégié avec le Parc naturel régional du Pilat

Afin d'atteindre ses objectifs d'éducation au territoire (Axe 5 de la Charte Objectifs 2025 du Parc : « *faire découvrir et comprendre le territoire du Pilat, faire partager le projet du territoire et favoriser les comportements éco-citoyens* »), le Parc naturel régional du Pilat propose des programmes éducatifs variés aux écoles du territoire, en faisant appel à des structures partenaires compétentes pour réaliser les interventions. Dans ce cadre, et depuis de nombreuses années, le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre intervient sur trois programmes : « Mon école dans le paysage », « Les petits observateurs de la nature », et « Art en territoire ».
L'Île du Beurre met en œuvre ce dispositif d'éducation au territoire en partenariat avec deux autres structures : le CPIE des Monts du Pilat et l'association Nature en Mont Pilat (avec les animateurs de l'Eau qui Bruit, association disparue en 2015).

➢ Le dispositif « A la découverte des ENS » du Département de l'Isère

Ce dispositif permet à des écoles et collèges de faire appel à différentes structures d'éducation à l'environnement, agréées par le Département de l'Isère, pour définir un projet de découverte des ENS, soutenu financièrement par le Département de l'Isère, et comprenant un accompagnement pédagogique par un professionnel.

L'Île du Beurre, ainsi que d'autres associations du territoire (notamment Nature vivante) mettent ainsi en place des projets pédagogiques autour de l'ENS de Gerbey grâce à ce dispositif.

➢ L'ex-réseau « Rhône PLURIEL » (Projet Local d'Union Rhône, Isère et Loire)

Depuis 2006, un réseau de structures du territoire travaillait conjointement à l'élaboration d'un programme d'éducation au territoire Rhône PLURIEL. L'objectif de ce réseau était de permettre aux plus jeunes d'accéder aux richesses naturelles et aux ressources de ce territoire et de les aider à comprendre le fonctionnement de leur environnement naturel, social, économique...

C'est grâce à ce réseau que le projet pédagogique "la forêt au fil de l'eau " a pu voir le jour en 2012. Fruit d'une collaboration et d'une co-construction entre l'association des Amis de l'Île de la Platière, Nature Vivante et l'Île du Beurre, ce programme permet aux élèves de cycle 3 de découvrir le fonctionnement du Rhône et de ses annexes, la forêt alluviale, à travers trois sorties sur trois sites ENS complémentaires.

Ce réseau, basé initialement sur le territoire du CDDRA Rhône-Pluriel, qui a pris fin début 2017,

perdure, avec les associations d'éducation à l'environnement du territoire : Nature vivante, l'Île du Beurre, le CPN Colibri, Nature en Mont Pilat et l'association des Amis de l'Île de la Platière.

➢ GRAINE Auvergne-Rhône Alpes

Depuis 1997, cette structure anime la mise en réseau des acteurs de l'EEDD dans une démarche d'ouverture et de mise en lien.

En 2016, ce réseau regroupe 139 structures adhérentes et une trentaine d'adhérents individuels. Tous ont la volonté de travailler ensemble, en réseau, dans un esprit de coopération. Ils sont acteurs d'une dynamique d'échanges et de réflexion visant à développer et à promouvoir l'EEDD.

Les principales orientations du GRAINE sont de mobiliser l'ensemble des acteurs et de favoriser leur engagement pour l'EEDD, dans les projets du réseau au niveau régional comme au niveau local ; d'intégrer l'EEDD dans les politiques publiques et dans les stratégies des organisations ; de rénover les pratiques pédagogiques de l'EEDD pour favoriser la participation citoyenne et l'engagement.

En 2017, le CREE Auvergne (réseau d'éducation à l'environnement Auvergne) rejoint le GRAINE, et celui-ci intègre ainsi le territoire Auvergnat dans ses actions, suite à la fusion régionale.

L'Île du Beurre est adhérente de ce réseau.

➢ La Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon (MEML)

Association créée en 1994, la Maison de l'Environnement de la Métropole de Lyon regroupe 33 associations de protection de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable ainsi que la Métropole de Lyon.

L'objet de la MEML est de 3 ordres :

- Éduquer à l'environnement vers un développement durable : sensibilisation, accompagnement de démarches ;
- Donner accès à la culture environnementale, par son centre de ressources, l'organisation de conférences, de débats citoyens, d'expositions, d'événements ;
- Être un lieu de rencontre et d'innovation inter-associative, en mettant des moyens et ressources mutualisés à disposition de ses associations membres, et en tissant un réseau de partenariats et d'échanges.

En lien avec la réforme des collectivités territoriales, la « Maison Rhodanienne de l'Environnement » est devenue « Maison de l'Environnement de la Métropole Lyonnaise » en 2016. Le territoire d'action de cette structure reste, pour partie, au-delà des frontières de la Métropole, incluant des territoires du « nouveau Rhône », dans lequel se trouve la rive droite du Site des 2 Rives.

L'Île du Beurre est membre de la MEML.

➢ Le réseau éducation au territoire du fleuve Rhône-Saône

Différentes structures d'éducation au territoire « fleuve Rhône et Saône » se sont regroupées, depuis 2013, en lien avec l'Axe 3 du Plan Rhône « innovations territoriales et sociétales ». Ce réseau part du constat commun d'un enjeu fort de réappropriation du fleuve par les riverains. Sorte de pendant « sensibilisation » au réseau des gestionnaires du fleuve Rhône, celui-ci se réunit environ trois fois par an et permet la mutualisation d'outils pédagogiques, d'expériences et la construction de projets

communs. Il vise à développer les synergies entre les structures, mais également à améliorer la cohérence et la visibilité des actions d'éducation au territoire à l'échelle du bassin versant du fleuve. En 2017, ce réseau regroupe les structures suivantes : CPIE d'Arles, Fédération des CEN, Île du Beurre, Île de la Platière, Syndicat du Haut Rhône, SEGAPAL-Miribel, SMIRCLAID, SMIRIL.

- **Le Réseau Ecole et Nature**

Enfin, à l'échelle nationale, le « Réseau Ecole et Nature » regroupe les structures d'éducation à l'environnement. Cette structure apporte des espaces d'échanges et de retours d'expérience ainsi que de ressources techniques et pédagogiques.

L'association de l'Île du Beurre est adhérente de ce réseau.

L'ensemble de ces réseaux, à différentes échelles de territoire, permet un réel échange de compétences et de savoirs dans l'éducation à l'environnement ainsi que la construction d'une communication commune.

7. LA VALEUR ET LES ENJEUX DU SITE

Cette partie regroupe, de manière synthétique, les enjeux du site, issus des éléments présentés précédemment. On distingue ici les enjeux liés au patrimoine naturel (faune, flore, milieux) et les enjeux lié au patrimoine culturel (en particulier sur les aspects pédagogiques).

Ce bilan servira à l'élaboration des grands objectifs de gestion du site des 2 Rives.

LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Tableau 10 : Les habitats naturels patrimoniaux du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

Habitats	Code	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	EUR15 Corine biotope	**(A, B, C)**	**(1, 2, 3, 4)**	**↑, ↓, =, ?**
Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior,* ou *Fraxinus angustifolia,* riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	**91F0**	A	2	↑
Forêt galerie à Saules blancs	44.13	C	2	↑
Végétations aquatiques	22.4	B	1	=
Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	A	4	↓
Phragmitaies	53.11	B	2	↑
Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviatiles	24.52	B	4	↓

Tableau 11 : Les espèces végétales patrimoniales du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

Flore	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	(A, B, C)	**(1, 2, 3, 4)**	**↑, ↓, =, ?**
Epipactis fibri Scapp. et Rob	A	2	=
Ophioglossum vulgatum L.	A	2	=
Senecio paludosus L.	B	4	?
Najas marina L.	A	2	=
Najas minor All	A	2	↓

Tableau 12 : Les espèces animales patrimoniales du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

Faune	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	(A, B, C)	**(1, 2, 3, 4)**	**↑, ↓, =, ?**
Castor d'Europe	A	1	=
Genette commune	A	2	↑
Loutre d'Europe	A	3	↑
Grenouille agile	A	2	↑
Crapaud commun	A	3	↓
Triton palmé	A	2	=
Gomphus flavipes	A	2	↓
Faucon hobereau	A	1	=
Martin-pêcheur d'Europe	B	2	=
Milan noir	B	1	=
Héron cendré	B	2	↓
Bouvière	B	1	=
Brochet	B	3	↑
Grand cormoran	C	1	=

LES ENJEUX DE CONSERVATION

Cette partie du diagnostic permet de dresser le bilan des enjeux environnementaux qui vont servir à l'élaboration des grands objectifs de gestion du site.

Tableau 13 : Les enjeux de conservation du Site des 2 Rives

Enjeu	Intérêt	Objectif
Fonctionnement du fleuve et des annexes hydrauliques	Dynamique pérenne du Site	Préserver le fonctionnement biologique patrimonial du complexe alluvial
Intégrité des habitats naturels forestiers alluviaux	Evolution potentielle vers une forêt naturelle de type *Ulmenion minoris*	Laisser évoluer et accompagner pour atteindre une valeur patrimoniale intéressante, dans une dynamique naturelle.
Préservation des espèces à forts enjeux de patrimonialité	Les populations présentes sur le site présentent un enjeu régional pour les espèces	Suivre et préserver ces populations d'espèces patrimoniales du Site
Circulation des espèces sur le site – Corridor écologique « à restaurer » dans le SRCE	Les études ont mis en évidence le Site comme un axe potentiel de passage de la faune d'est en ouest.	Conserver une matrice naturelle fonctionnelle.
Conciliation des usages avec les enjeux de la conservation par la sensibilisation du public	Préserver la biodiversité de l'impact des publics utilisant le Site tout en garantissant à ceux-ci une offre d'observation	Maîtrise de la fréquentation
Gestion optimale du site	Maitrise d'ouvrage sur la zone de gestion	Gouvernance efficace du site

LES ENJEUX DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Tableau 14: Bilan des inventaires du Site des 2 Rives

	Période d'observation	Nombre d'espèces inventoriées	État des connaissances	Remarques
Flore supérieure	1989-2016	445	Bon	La phytosociologie a fait avancer la connaissance des habitats du Site. Manque des connaissances sur les espèces patrimoniales (répartition). Macrophytes des lônes très bien connus, mais cela reste ponctuel.
Oiseaux	1999-2016	172	Très bon	Statuts de la majorité des espèces à éclaircir, *a fortiori* pour des espèces patrimoniales. Dynamique des espèces nicheuses à qualifier.
Mammifères	1989-2016	27	Bon	Apparition de la Loutre d'Europe et de la Genette commune, reproduction du Sanglier et du Renard sur Site. Manque critique de connaissances sur chiroptères et micromammifères.
Reptiles	1992-2016	6	Bon	Connaissance historique, mais aucun inventaire réalisé. Veille à maintenir sur les espèces plus méditerranéennes.
Amphibiens	1995-2016	6	Très bon	Très bonne connaissance du nombre d'espèces. Manque de données sur la dynamique des populations.
Poissons	1992-2016	29	Très bon	Très bonne connaissance grâce aux suivis annuels.
Odonates	1988-2016	36	Très bon	Présence de certaines espèces à reconfirmer (données anciennes)
Coléoptères	2012-2016	396	Très bon	Ordre significatif en forêt vieillissante, à compléter pour surveiller le cycle forestier
Rhopalocères	1992-2016	78	Bon	Peu de milieux propices, mais à compléter avec les hétérocères
Autres invertébrés	1989-2016	32	Très partiel	Inventaire à compléter au moins pour les invertébrés aquatiques

LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET SOCIOCULTURELS

Concernant l'éducation à l'environnement et l'accueil des publics, la définition des enjeux du Plan de gestion s'est notamment appuyée sur l'évaluation du précédent plan au travers d'un « rapport d'étonnement » du Cabinet ATEMIA.

Celui-ci relève des enjeux qui pourraient être compris dans l'enjeu principal :

- **Conciliation des usages avec les enjeux de la conservation par la sensibilisation du public**

- **Positionnement stratégique pour l'accueil des publics** (redéfinir les objectifs en matière d'accueil des publics – type de public, contenu pédagogique visé, etc.) pour améliorer la lisibilité des actions menées.

- **Offre d'accueil adaptée aux publics ciblés comme prioritaires** (outils pédagogiques, supports de médiation adaptés, etc.).

- **Lisibilité du Site et des observatoires pour les publics non-encadrés** (lisibilité des entrées/sorties de Site, mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel sur les abords de la ViaRhôna, refonte des sentiers d'interprétation et balisage, etc.).

- **Modernisation des outils pédagogiques** (développer de nouveaux outils de médiation, rénover des outils existants.., etc.).

8. DEFINITION DES OBJECTIFS

Les objectifs de gestion du Plan de Préservation et d'Interprétation se déclinent en 2 types d'objectifs :

- les objectifs à long terme : ils découlent des enjeux. Ils visent à atteindre ou maintenir un état considéré comme optimal pour les habitats et les espèces prioritaires du site.

- les objectifs opérationnels : déclinés à l'échelle de temps du plan de gestion, soit pour une durée de 10 ans, ils doivent permettre de tendre vers les objectifs à long terme.

UNE REDEFINITION DES OBJECTIFS PREVUS DANS LE PLAN DE GESTION PRECEDENT

L'évaluation du précédent plan de gestion à mis à jour la nécessité de revoir l'arborescence et la rédaction des objectifs à long terme et opérationnels définis. De plus, aucun critère d'évaluation des objectifs n'était défini.
La rédaction de ce plan de gestion est donc l'occasion de redéfinir les objectifs du site et de mettre en place des indicateurs de réalisation, d'efficacité pour chacun d'entre eux.

OBJECTIFS A LONG TERME

Enjeu	Objectif à Long terme	Paramètres à mesurer	Indicateurs de résultat	Résultats attendus	Suivis à mettre en place
Fonctionnement du fleuve sur le site	**Atteindre une dynamique fluviale naturelle**	Évolution de la morphologie des berges	Linéaire de berges en pente douce, non aménagées : 1 km en rive droite, 2 km en rive gauche.	Morphologie évolutive du fleuve	- Hydromorphologie du cours mineur - Gomphe à pattes jaunes - Évolution de la végétation
		- Flore/faune alluviales - Accrétion et érosion	Évolution des habitats constatés	Présence de groupements pionniers liés aux crues morphogènes	- Faune : castor, gomphe - Flore : protocole Rhoméo et macrophytes - Morphologie, topographie
	Valoriser le fonctionnement du fleuve et des annexes	Diffusion des résultats de l'étude/outil de sensibilisation	- Étude sur les services écosystémiques - Édition d'un outil de sensibilisation	- Caractérisation des services rendus par les fonctions écologiques - Sensibilisation des acteurs du territoire	Évolution des fonctions identifiées qui portent les services écosystémiques
Fonctionnement des annexes hydrauliques primaires et secondaires	**Maintenir les lônes (rive droite) en bon état de conservation et avec un fonctionnement naturel**	- Linéaire de lône restauré - Taux de sédimentation dans les lônes	- Nombre de lônes reconnectées - Temps de reformation des différents bouchons - Peuplement macrophytique de zones faiblement courantes	- Lônes courantes - Trois confluences connectées au fleuve au module de 800 m3/s de façon pérenne	- Suivi sédimentaire des profils en travers - Suivis faunistiques (piscicoles, invertébrés, odonates, Rhoméo) - Suivi des macrophytes
	Atteindre un bon état de conservation des annexes hydrauliques secondaires (étangs, mares et chenaux)	- Fonctionnement hydraulique (échange nappe/surface) - Biodiversité	- Fonctionnement hydraulique avéré (connexion nappe/fleuve) - Présence d'habitats et peuplements faunistiques caractéristiques d'une masse d'eau renouvelée	Bon état de conservation des 3 étangs, des 2 marais et des chenaux	- Bathymétrie (étangs) - Indicateurs Rhoméo - Macrophytes - Piscicoles
Intégrité des habitats naturels forestiers alluviaux	**Maintenir les forêts alluviales (55 ha) en bon état de conservation**	- Quantité, volume, type et répartition du bois mort – Phytosociologie - Cortège et nombre de couples territoriaux d'oiseaux et de chauve-souris - Nombre d'espèces d'insectes et de champignons saproxylophages	- Volume et répartition du bois mort - Évolution de l'habitat vers Ulminion minoris - Présence de pics et de chiroptères, d'insectes saproxylophages et champignons	- Vieillissement des peupleraies (17 ha) - Évolution vers des habitats caractéristiques (CORINE 44.13, 44.33, 44.42) - Présence des stades d'un cycle dynamique	- Suivi de placette (dendrométrie et phytosociologie) - Suivis ornithologiques - Inventaire chiroptères - Inventaire insectes et champignons saproxyliques
Préservation des espèces à forts enjeux de patrimonialité	**Conserver des milieux naturels avec une présence limitée d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ne perturbant pas les fonctionnalités écologiques des espèces patrimoniales**	- Surfaces occupées - Nombre d'EEE sur le site	- Pas d'extension des surfaces occupées par les EEE - Apparition d'une nouvelle EEE remarquée et traitée	Contrôle des EEE présentes (érable negundo, chèvrefeuille du Japon, renouée du Japon, ambroisie, etc.) et pas d'apparition de nouvelles (macrophytes, raton laveur, etc.)	- Suivi des stations - Veille d'apparition

Enjeu	Objectif à Long terme	Paramètres à mesurer	Indicateurs de résultat	Résultats attendus	Suivis à mettre en place
	Conserver la faune à haute valeur patrimoniale et maintenir les populations en bon état de conservation	- Activités des familles/individus - Ressources alimentaires consommées - Évolution des populations, nombre de nids - Apparition d'espèces patrimoniales - Présence/répartition des espèces recherchées	- Castor d'Europe : nombre de familles et d'individus stable ou en augmentation ; habitats non dégradés - Héron cendré : nombre de nids/couples - Veille réalisée, actualisation des inventaires - Données acquises et transmises	- Castor d'Europe : maintien durable de la population (baisses annuelles possibles) et de leur habitat - Héron cendré : colonie(s) pérenne(s) - Populations nicheuses : milan noir, martin-pêcheur, Rallidés - Apparition de nouvelles populations (loutre, genette, aigrette garzette, insectes, flore, etc.)	- Castor d'Europe : relevé des activités hivernales + comptages estivaux - Suivis de la nidification des hérons cendrés et de l'apparition d'autres ardéidés - Suivis spécifiques (loutre) et suivis communs - Inventaires spécifiques
Circulation des espèces sur le site – Corridor écologique « à restaurer » dans le SRCE	**Conserver une matrice naturelle typique du fleuve**	- Surface des habitats - État de conservation et évolution	Habitats précités sur des surfaces satisfaisantes avec un bon état de conservation	Mosaïque d'habitats : - Phragmitaies (53.11) 1,5 ha - Mégaphorbiaies (37) 4 ha - Gazons amphibies (22.32) 0,5 ha - Végétations aquatiques (22.4) 4 ha	Relevés phytosociologiques ponctuels ou après une opération de gestion
	Contribuer à améliorer la connectivité des milieux sur et autour du site	- Linéaire de ripisylve fonctionnelle - Ruptures de continuité	Continuité fonctionnelle d'un massif à l'autre et le long du fleuve	Perméabilité de la trame écopaysagère (agricole, voies de transport…) et continuité écologique transversale et longitudinale	Indices de passage de la mésofaune et de la grande faune
Conciliation des usages avec les enjeux de la conservation par la sensibilisation du public	**Faire respecter la réglementation sur le site**	- Temps et dispositif de surveillance - Nombre d'infractions relevées	- Diminution des infractions relevées - Nombre d'opérations de police organisées sur le site	Pas d'infractions relevées concernant divers arrêtés (sports nautiques, APPB, etc.)	Suivi des activités, surveillance
	Faire connaitre le patrimoine naturel en garantissant la tranquillité du site	- Capacité d'accueil du site - Sensibilisation des publics	- Publics sensibilisés au patrimoine naturel - Capacité d'accueil définie respectée	Ouverture aux publics dans de bonnes conditions pour les publics et les milieux naturels	- État des outils de sensibilisation - Évolution des espaces fréquentés
	Minimiser les impacts potentiels de la fréquentation sur les peuplements naturels	- Nombre d'usagers et types de publics - Nouveaux chemins marginaux créés	Fréquentation : - quantité et usages connus - définition d'indicateurs de pression	- Fréquentation connue sur le site et impacts liés mesurés - Peu d'impacts sur les habitats et les espèces	Suivis de la fréquentation (comptage et enquête)
	Garantir une éducation à la nature pour tous les publics	Nombre de participants par catégorie de public	Diversité des publics participant aux animations (type de public, âge, provenance…)	Participation d'un public diversifié à des actions d'éducation à l'environnement	- Suivi de la participation aux animations - Suivi de l'utilisation des dispositifs pédagogiques
Gestion optimale du site	**Gouvernance efficace du site**	Surface en maitrise d'ouvrage par le CONIB (69) et par la commune (38)	Totalité de la zone d'intervention en maitrise d'ouvrage	65 ha (69) et 64 ha (38) en maitrise d'ouvrage	Suivi de la surface acquise ou conventionnées

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Enjeu	Objectif à Long terme	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Paramètres à mesurer	Résultats attendus	Indicateurs
Fonctionnement du fleuve sur le site	**Atteindre une dynamique fluviale naturelle**	Occurrence et puissance des crues + marges remobilisables	Évaluer l'état de conservation des milieux terrestres	Évolution des sols et de la végétation	Cartographie pédologique et phytosociologique	Végétation hydrophile, sols hydromorphes
			Réaliser une veille sur les crues et les zones inondées	Débits, hauteurs d'eau, surfaces inondées	Chroniques des crues sur le site + cartographie des zones inondées	Périodes de crue surveillées
	Valoriser le fonctionnement du fleuve et des annexes	Évolution des milieux (morphologie, agriculture, usages…)	Caractériser les services écosystémiques rendus par le site	Nombre de services écosystémiques rendus par les milieux naturels présents sur le site	Services écosystémiques du site qualifiés et quantifiés	Nombre de services écosystémiques étudiés
			Diffuser les connaissances acquises au travers des services écosystémiques	Nombre de personnes touchées	Diffusion aux acteurs locaux	Catégories d'acteurs sensibilisés
Fonctionnement des annexes hydrauliques primaires et secondaires	**Maintenir les lônes (rive droite) en bon état de conservation et avec un fonctionnement naturel**	- Comportement hydromorphologique des confluences - Demande locale forte - Charge sédimentaire du fleuve - Nombre de jours à débit élevé	Restaurer les connexions entre les lônes et le Rhône	Débit minimal du Rhône pour connexion avec les lônes	Lônes connectées lors d'un débit moyen (800 m3/s)	Macrophytes, odonates, peuplements piscicoles
			Assurer la connectivité pérenne des lônes avec le fleuve	Taux d'accrétion des confluences des lônes restaurées	Taux d'accrétion moyen faible (<10 cm/an)	Taux d'accrétion aux confluences
Fonctionnement des annexes hydrauliques primaires et secondaires	**Atteindre un bon état de conservation des annexes hydrauliques secondaires (étangs, mares et chenaux)**	- Hauteurs de la nappe - Vitesse de sédimentation (étangs) - Pollutions extérieures	Restaurer les étangs connectés de l'île de la Chèvre	Vitesse de sédimentation, température de l'eau, peuplements piscicoles et macrophytes	Surface en eau libre >75%, succession végétale, cortèges floristique et faunistique caractéristiques	Reproduction du Brochet, dynamique peuplements piscicoles, herbiers aquatiques viables
			Conserver les annexes hydrauliques (marais, mares et chenaux)	Vitesse de sédimentation, développement hélophytes/macrophytes	Annexes hydrauliques en bon état de conservation	Peuplements amphibiens/odonates
Intégrité des habitats naturels forestiers alluviaux	**Maintenir les forêts alluviales (55 ha) en bon état de conservation**	- Dynamique naturelle - Compétition avec les EEE - Disponibilité en arbres hôtes et ressources alimentaires	Assurer l'évolution des peupleraies anciennes vers des habitats caractéristiques	Surfaces de peupleraie	Conversion de 100% des peupleraies de la zone d'intervention	Surface en peupleraie, surface en libre évolution
			Conservation des boisements naturels humides	Vieillissement des boisements du site	Boisements naturels humides en libre évolution 10 ha (38) + 12 ha (69)	Surface en libre évolution, proportion d'espèces indigènes
			Conserver les peuplements faunistiques forestiers (chiroptères et oiseaux)	Évolution des peuplements faunistiques forestiers	Peuplements faunistiques forestiers en bon état de conservation	Chiroptères, oiseaux forestiers, insectes saproxyliques

Enjeu	Objectif à Long terme	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Paramètres à mesurer	Résultats attendus	Indicateurs
Préservation des espèces à forts enjeux de patrimonialité	**Conserver des milieux naturels avec une présence limitée d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) ne perturbant pas les fonctionnalités écologiques des espèces patrimoniales**	- Perturbation des milieux - Arrivée d'une EEE	Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes pouvant causer des déséquilibres	Nombre d'espèces exotiques envahissantes et surfaces occupées	Diminution de 75 % des surfaces occupées par le chèvrefeuille du Japon, nouvelles espèces circonscrites, arrêt de la dynamique du robinier et de l'érable negundo	Surface occupée par les espèces exotiques envahissantes
Préservation des espèces à forts enjeux de patrimonialité	**Conserver la faune à haute valeur patrimoniale et maintenir les populations en bon état de conservation**	- Conditions climatiques - Ressources alimentaires - Dérangement humain - Bon état de conservation des habitats et corridors	Conserver la population de castor d'Europe présente sur le site	Linéaire occupé, nombre de familles sur le site	Famille installée dans les lônes, famille installée au nord de Gerbey	2x2 km de linéaire occupé, >4 familles sur le site
			Favoriser le retour d'oiseaux paludicoles nicheurs	Nombre d'espèces, nombre de couples, surface d'habitats	Augmentation du nombre d'espèces paludicoles nicheuses et du nombre de couples	>50 couples reproducteurs de hérons et/ou 2 héronnières >15 couples de rousserolles effarvattes, retour du bihoreau gris et autres ardéidés, râle d'eau nicheur, >1 ha roselière en bon état
			Favoriser la présence de la genette commune sur le site	Surface occupée par l'espèce, nombre d'individus fréquentant le site	Présence permanente de l'espèce sur le site	Fréquence des indices de présence de l'espèce
			Favoriser la présence de la loutre d'Europe sur le site	Linéaire de fleuve occupé	Présence permanente de l'espèce sur le site	Fréquence des indices de présence de l'espèce
			Caractériser le peuplement de reptiles	Nombre d'espèces et habitats occupés	Inventaire et cartographie de présence	Nombre d'espèces
			Caractériser le peuplement chiroptérologique	Nombre d'espèces et habitats occupés	Inventaire et cartographie de présence	Nombre d'espèces
- Circulation des espèces sur le site - Corridor écologique « à restaurer » dans le SRCE	**Conserver une matrice naturelle typique du fleuve**	- Opérations de gestion / restauration - Hygrométrie - EEE	Restaurer les zones humides	Maintien des milieux aquatiques	Étang déconnecté, mares/marais et roselières fonctionnels	Peuplements végétaux, amphibiens, odonates
			Maintenir les milieux ouverts	Surface de milieux ouverts (prairie humide, mégaphorbiaie)	1 ha de milieux ouverts sur les deux rives	Peuplements végétaux, insectes
	Contribuer à améliorer la connectivité des milieux sur et autour du site	- Dynamique des populations - Continuité et qualité des habitats - Apparition de nouvelles ruptures	Evaluer les interactions entre la plaine alluviale et les côtières rhodaniennes	Passage de la méso et grande faune	Cartographie de l'utilisation des espaces selon les espèces	Nombre de données
			Restaurer le corridor écologique entre le Pilat rhodanien et le plateau de	Continuité entre les côtières rhodaniennes des deux rives	Perméabilité entre le ravin du Bassenon et le site	Nombre d'obstacles effacés

Enjeu	Objectif à Long terme	Facteurs d'influence	Objectifs opérationnels	Paramètres à mesurer	Résultats attendus	Indicateurs
			l'Amballan			
			Participer à l'élaboration/révision des PLU des communes riveraines	Nombres de participations aux révisions de PLU des communes riveraines	Participation aux révisions de PLU de toutes les communes riveraines	Nombre de réunions et d'enquête publique
Conciliation des usages avec les enjeux de la conservation par la sensibilisation du public	**Faire respecter la réglementation sur le site**	- Fréquentation, usages - Capacité de surveillance	Organiser l'information concernant la réglementation vis-à-vis des publics	Connaissance de la réglementation par les usagers	Différents usagers informés de la réglementation	Diminution des infractions
			Assurer la surveillance du site	Diminution des infractions constatées	Diminution des infractions constatées	Nombre de dégradations
	Faire connaitre le patrimoine naturel en garantissant la tranquillité du site	- Nombre et sensibilité des usagers - Entretien des espaces	Assurer la sécurité des espaces fréquentés	Fréquentation du site	Confort et sécurité des espaces fréquentés	Fréquentation du site
			Accueillir le public dans des locaux adaptés	Fréquentation et connaissance du site	Rénovation de la maison d'accueil	Fréquentation de la maison d'accueil
			Attirer l'attention des publics sur le patrimoine naturel	Connaissance du site	Mise en œuvre du plan d'interprétation	Fréquentation du site
	Minimiser les impacts potentiels de la fréquentation sur les peuplements naturels	- Usages + voies d'accès et parking+ météo + canalisation des publics	Canaliser la fréquentation dans l'ENS des îles du Beurre et de la Chèvre (69)	Pression sur les milieux naturels	Fréquentation dans les cheminements dédiés	Fréquentation du site (où et combien)
			Canaliser la fréquentation dans l'ENS de la forêt alluviale de Gerbey (38)	Pression sur les milieux naturels	Fréquentation dans les cheminements dédiés	Fréquentation du site (où et combien)
	Garantir une éducation à la nature pour tous les publics	- Vocation pédagogique du site - Adaptation des outils au public	Développer l'éducation à l'environnement, sensibiliser les publics à la connaissance et au respect du site et de la nature	Fréquentation et connaissance du site	Accompagnement des scolaires, du grand public, des professionnels et élus	Nombre de projets pédagogiques/an, de sorties scolaires/an, d'animations grand public/an
Gestion optimale du site	**Gouvernance efficace du site**	Volonté locale	Augmenter la maitrise d'usages sur la zone d'intervention (38)	Acquisition/conventionnement de nouvelles parcelles	Augmentation de la maitrise foncière de 4 ha	Surface en maitrise d'ouvrage
			Assurer les tâches administratives liées à la mise en œuvre du plan de gestion	Réalisation des actions	Réalisation des actions du plan de gestion	Nombre d'actions réalisées

9. ARBORESCENCE : OBJECTIFS ET OPERATIONS DU PLAN DE GESTION

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Opérations	Code	N°Code
Atteindre une dynamique fluviale naturelle	Réaliser une veille sur les crues et les zones inondées	Relever les débits et cartographier les surfaces inondées à partir de Q5	CS 01	OP 1
	Évaluer l'état de conservation des milieux terrestres	Actualiser les cartographies des habitats naturels et des sols	CS 02	OP 2
Valoriser le fonctionnement du fleuve et des annexes	Diffuser les connaissances acquises au travers des services écosystémiques	Valoriser l'étude menée sur les services écosystémiques	CC 01	OP 3
Maintenir les lônes (rive droite) en bon état de conservation et avec un fonctionnement naturel	Restaurer les connexions entre les lônes et le Rhône	Réaliser les travaux de reconnexion entre les lônes et le cours du fleuve (supprimer les bouchons sédimentaires)	IP 01	OP 5
	Assurer la connectivité pérenne des lônes avec le fleuve	Réaliser une étude de faisabilité pour la pérennité d'un hydrosystème fonctionnel	EI 01	OP 4
Atteindre un bon état de conservation des annexes hydrauliques secondaires (étangs, mares et chenaux)	Restaurer les étangs connectés de l'île de la Chèvre	Réaliser les travaux de restauration des étangs connectés	IP 02	OP 6
	Conserver les annexes hydrauliques (marais, mares et chenaux)	Restaurer le marais de l'île de la Chèvre	IP 03	OP 7
		Faucarder les mares	IP 04	OP 8
Maintenir les forêts alluviales (55 ha) en bon état de conservation	Assurer l'évolution des peupleraies anciennes vers des habitats caractéristiques	Maintenir les zones forestières alluviales en libre évolution	IP 05	OP 9
	Conservation des boisements naturels humides	Suivre l'évolution des boisements alluviaux	CS 03	OP 10
	Caractériser les cortèges faunistiques forestiers	Réaliser des inventaires et suivis des peuplements faunistiques forestiers en tant qu'indicateurs de l'évolution des milieux	CS 04	OP 11
	Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes pouvant causer des déséquilibres	Établir un diagnostic de présence d'espèces exotiques envahissantes et un plan d'action si nécessaire	CS 05	OP 12
Conserver la faune à haute valeur patrimoniale et maintenir les populations en bon état de conservation	Conserver la population de castor d'Europe présente sur le site	Connaître l'évolution de la population de castor sur le site	CS 06	OP 13
		Sensibiliser les riverains à la présence du castor et prévenir les dégâts	MSE 01	OP 14
	Favoriser le retour d'oiseaux paludicoles nicheurs	Connaître l'évolution de la population de héron cendré sur le site	CS 07	OP 15
		Évaluer le statut des peuplements et suivre les populations existantes	CS 08	OP 16
	Favoriser la présence de la genette commune sur le site	Suivre la présence de l'espèce et estimer son statut sur le site	CS 09	OP 17
		Faciliter les passages depuis les côtières rhodaniennes	MSE 02	OP 18
	Favoriser la présence de la loutre d'Europe sur le site	Suivre la présence de l'espèce et estimer son statut sur le site	CS 10	OP 19
	Caractériser le peuplement de reptiles	Réaliser un inventaire des reptiles sur le site	CS 11	OP 20
	Caractériser le peuplement chiroptérologique	Réaliser un inventaire des chiroptères sur le site	CS 12	OP 21
Conserver une matrice naturelle typique du fleuve	Maintenir les milieux ouverts	Réaliser une fauche tardive annuelle avec export	IP 06	OP 22

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Opérations	Code	N°Code
Contribuer à améliorer la connectivité des milieux sur et autour du site	Évaluer les interactions entre la plaine alluviale et les côtières rhodaniennes	Réaliser une étude sur les points de franchissement et les points de rupture (ouvrages, collisions…)	CS 13	OP 23
	Restaurer le corridor écologique entre le Pilat rhodanien et le plateau de l'Amballan	Restaurer/équiper des points de franchissement	MSE 03	OP 24
	Participer à l'élaboration/révision des PLU des communes riveraines	Participer aux réunions organisées lors de la révision des PLU des communes adjacentes au site	MSE 04	OP 25
Faire respecter la réglementation sur le site	Organiser l'information concernant la réglementation vis-à-vis des publics	Actualiser les signalisations réglementaires du site	SP 01	OP 26
	Assurer la surveillance du site	Assurer une veille de surveillance régulière sur le site	SP 02	OP 27
Faire connaître le patrimoine naturel en garantissant la tranquillité du site	Assurer la sécurité des espaces fréquentés	Entretenir les espaces fréquentés	IP 07	OP 28
	Accueillir le public dans des locaux adaptés	Rénover la maison d'accueil	CI 01	OP 29
		Améliorer la muséographie	CC 02	OP 30
	Attirer l'attention des publics sur le patrimoine naturel	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'interprétation du site des 2 Rives	CC 03	OP 31
Minimiser les impacts potentiels de la fréquentation sur les peuplements naturels	Canaliser la fréquentation dans l'ENS des îles du Beurre et de la Chèvre (69)			
	Canaliser la fréquentation dans l'ENS de la forêt alluviale de Gerbey (38)			
Garantir une éducation à la nature pour tous les publics	Développer l'éducation à l'environnement, sensibiliser les publics à la connaissance et au respect du site et de la nature	Réalisation d'animations à destination du grand public	PA 01	OP 32
		Réalisation d'animations à destination des scolaires	PA 02	OP 33
		Réalisation d'animations à destination des professionnels et élus	PA 03	OP 34
Gouvernance efficace du site	Augmenter la maîtrise d'usages sur la zone d'intervention (38)	Réaliser une animation foncière	MSE 05	OP 35
	Assurer les tâches administratives liées à la mise en œuvre du plan de gestion	Animer le plan de gestion	MSE 06	OP 36
		Évaluer le plan de gestion et préfiguration du suivant	EI 02	OP 37

CODIFICATION DES OPERATIONS

Les actions, développées dans la partie précédente, sont organisées par domaines d'activités. Ces domaines diffèrent du précédent plan de gestion ou l'ancienne organisation des domaines d'activités était utilisée. Les actions sont numérotées par domaine d'activité.

Il s'agit ici de la nomenclature actuellement utilisée par l'Agence Française pour la Biodiversité. Les actions sont réparties dans 9 domaines d'activités:

- SURVEILLANCE ET POLICE (SP), anciennement Police et Surveillance (PO)
- CONNAISSANCE ET SUIVIS DU PATRIMOINE NATUREL (CS), anciennement Suivi écologique (SE)
- PRESTATION DE CONSEIL, ETUDES ET INGENIEURIE (EI), domaine non individualisé auparavant
- INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE NATUREL (IP), anciennement Gestion des Habitats, des espèces et des paysages (GH)
- CREATION ET ENTRETIEN D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (CI), anciennement Maintenance des infrastructures et des outils (IO)
- MANAGEMENT ET SOUTIEN/ MANAGEMENT EXTERNE (MSE), anciennement inclus dans Suivi Administratif (AD)
- MANAGEMENT ET SOUTIEN (MS), anciennement inclus dans Suivi Administratif (AD)
- PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION (PA), anciennement inclus dans Communication (domaine non individualisé auparavant)
- CREATION DE SUPPORT DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE (CC), anciennement inclus dans Communication (domaine non individualisé auparavant)

SECTION B – LA GESTION DU SITE

1. GOUVERNANCE DU PLAN DE GESTION

Le Site des 2 Rives comprend différents outils de préservation du patrimoine naturel, dont les périmètres se superposent (ENS, APPB). Afin de mutualiser les instances de gouvernance et proposer une organisation la plus lisible possible auprès des acteurs du territoire, ce Plan de gestion est gouverné selon le schéma suivant :

Les **Départements de l'Isère et du Rhône** valident le Plan de gestion selon leurs propres instances de décision de la politique Espaces Naturels Sensibles.

Le **Conseil Municipal** de Chonas L'Amballan délibère sur le budget du Plan de gestion et les orientations à long terme et opérationnelles (pour la rive gauche).

Le **Conseil d'Administration** de l'Île du Beurre délibère sur le budget du Plan de gestion et les orientations long terme et opérationnelles (pour la rive droite).

Le **Comité de Site** suit le programme d'action du Plan de gestion et propose des orientations stratégiques et des pistes d'action. Dans la perspective d'une « gestion intégrée » du Site, des acteurs divers, liés aux usages du territoire, mais également aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement y sont conviés.
Ce Comité de Site rassemble (Annexe 3) :

- ✓ des représentants de propriétaires, riverains et d'usagers
- ✓ des représentants des collectivités et des établissements publics locaux
- ✓ des représentants de l'État et des établissements publics
- ✓ des personnalités qualifiées
- ✓ des organisations socio-professionnelles
- ✓ des associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement
- ✓ les opérateurs du Plan de gestion

L'animation de ce Comité de Site veillera à favoriser les approches participatives dans l'objectif de soutenir l'implication des participants et l'appropriation du Plan de gestion. Voir composition du Comité en annexe.

Des comités scientifiques et techniques, composés d'experts et de partenaires techniques peuvent être sollicités. Ces comités se veulent un appui « opérationnel » à la mise en œuvre du Plan de gestion.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE GESTION

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion, un processus de concertation a été mis en œuvre. Celui-ci a été soutenu techniquement par l'Union Régionale des CPIE, dans le cadre du dispositif *« Osons Agir »* et financièrement par la Fondation de France, ainsi que l'Agence de l'eau, la Commune de Chonas L'Amballan et la Convention multi-partenariale du Plan de gestion (Département du Rhône, CNR, Communauté de Communes de la Région de Condrieu, Viennagglo, Parc du Pilat).

L'objectif de ce processus de concertation était d'associer les acteurs du territoire à la construction du Plan de gestion, afin de faciliter l'appropriation de celui-ci ; parallèlement, ce processus visait une plus grande cohérence du Plan de gestion avec la dynamique du territoire (objectif d'un Plan de gestion « intégré »).

Ce processus a été mis en œuvre à partir d'octobre 2014, suivant les différentes étapes de la concertation (Figure 25).

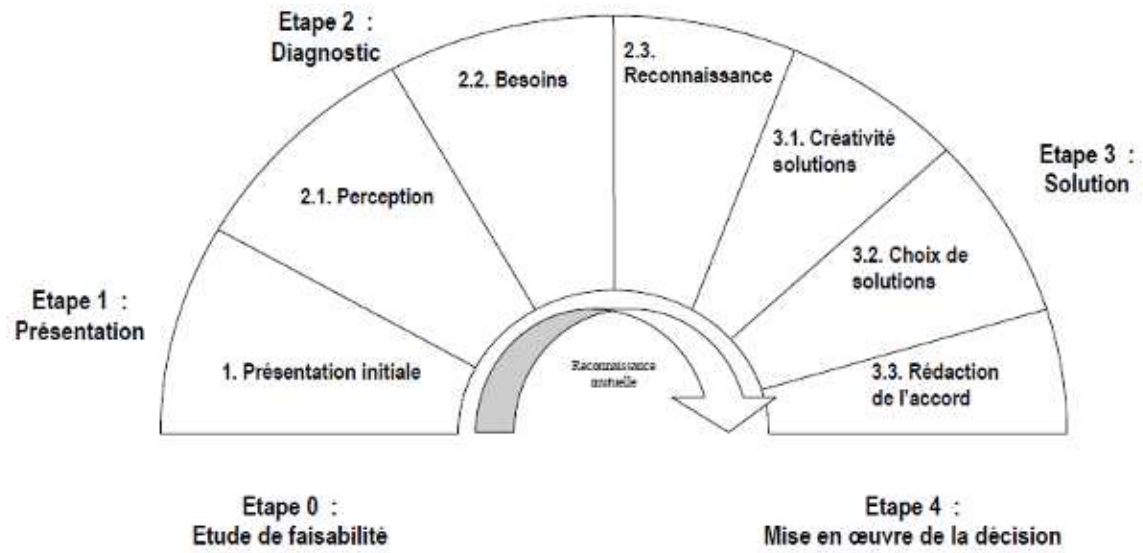

Etape 1 : Présentation initiale
- Qui suis-je ?
- Pour quoi sommes-nous réunis ?
- De quoi allons-nous parler ?
- Comment allons-nous co-construire ?

Etape 2 : Diagnostic (pas de débat)
- 2.1. Perception = « Comment voyez-vous la situation ? »
- 2.2. Besoin = « Qu'est ce qui compte vraiment pour vous ? »
- 2.3. Reconnaissance = « Est-ce que vous avez compris Monsieur ? »

Etape 3 : Solution (débat)
- 3.1. Créativité solution
- 3.2. Choix de solutions adaptées
- 3.3. Rédaction de l'accord

Figure 25: Étapes de la concertation. Source : URCPIE Rhône-Alpes.

On identifie 7 étapes de concertation mises en œuvre entre octobre 2014 et juin 2017 :

1. **Faisabilité du dialogue**

Il s'agissait ici de faire valider officiellement par les acteurs les « plus concernés » (équipe, Conseil d'Administration, élus de Chonas), la mise en œuvre d'un processus de concertation pour la définition du nouveau Plan de gestion.

Concrètement, cela a consisté en une réunion d'équipe portant sur ce projet, avec la présence de l'accompagnante *« Osons Agir »* et une réunion de Conseil d'Administration de l'Île du Beurre, « participative » (outils d'animation adaptés) co-animée par la directrice et l'accompagnante du dispositif *« Osons Agir »,* le 13 octobre 2014. Cette réunion de Conseil d'Administration, en présence des élus de Chonas, a validé l'engagement de la démarche de concertation pour l'élaboration du Plan de gestion.

2. **État des lieux des ressentis et perception des acteurs**

Cette étape vise à recueillir les perceptions des acteurs sur le Site des 2 Rives, objet du Plan de gestion : elle permet aux acteurs d'exprimer « leurs besoins » par rapport au Site naturel (attachement, usages, enjeux, etc.).

Photos : Île du Beurre
Images issues des visites terrain de l'équipe et des administrateurs, novembre 2014.

Cela a pris la forme d'une sortie-terrain en équipe avec l'accompagnatrice *« Osons Agir »,* et avec des administrateurs, accompagnés par des membres de l'équipe (10 administrateurs sur 22 sont venus apporter leur témoignage individuel). Ces sorties-terrain ont permis de collecter des images et des mots-clés représentant le Site. Afin d'impliquer d'autres acteurs dans cette étape, un panneau « photolanguage » a été construit à partir des mots et des images collectées lors des sorties-terrain. Ce panneau a été présenté les 13 et 14 février 2015, à l'occasion d'un spectacle-débat *« Les Olympides »* (Compagnie Art.27) organisé par l'Ile du Beurre. Lors de cet événement, les participants ont été invités à pointer (avec des gommettes) les mots et les images les plus évocatrices. La possibilité d'ajouter des mots était également laissée. On estime qu'une cinquantaine de personnes ont participé à cette activité.

Par la suite, dans l'objectif de construire une « vision commune et partagée » des enjeux et valeurs liées au Site, un temps participatif a été mis en place à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Île du Beurre du 18 mai 2015. A cette occasion, les propos et images recueillis ont été présentés, puis débattus entre les personnes présentes (27 présents) pour permettre la reconnaissance des différentes perceptions du Site. Tous ces éléments ont également été présentés en introduction des « réunions de concertation » sous forme de nuage de mots et d'images projetées (Figure 26).

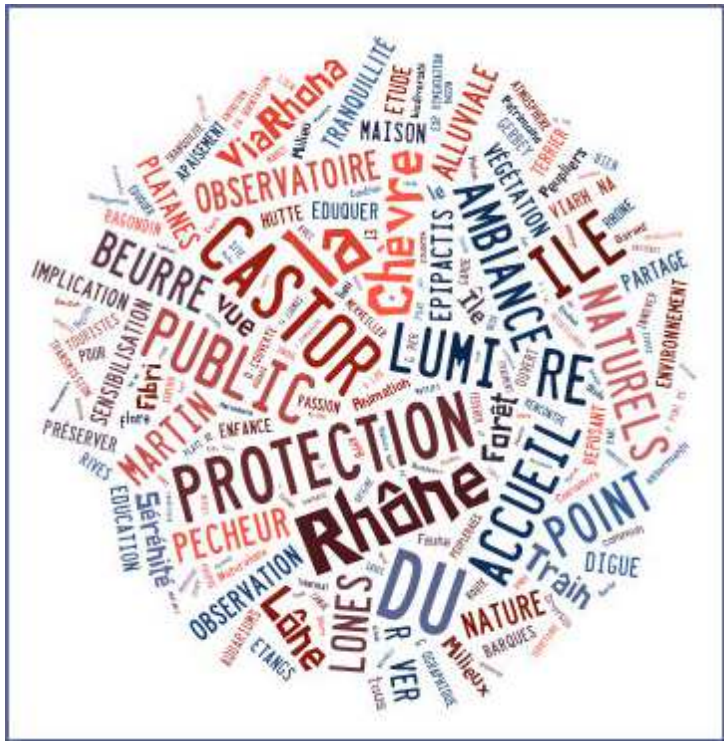

Figure 26: Nuage de mots issu du processus de concertation.

3. **Définition du degré d'implication des acteurs**

Cette étape a permis de définir plus précisément les acteurs à intégrer dans le processus de concertation ainsi que leur degré d'implication, puis d'aller à la rencontre de certains acteurs pour les inciter à participer au processus (Figure 27).

Une journée de formation avec le dispositif *Osons Agir* (1er juin 2015) a été l'occasion d'identifier les acteurs à impliquer dans ce processus et le degré d'implication (information, consultation, concertation, co-construction, négociation). Ce schéma a été ensuite partagé avec l'équipe salariée et les administrateurs. Une stagiaire dont la mission portait sur l'étude des services écosystémiques a profité de l'occasion de la réalisation d'entretiens semi-directifs pour aller à la rencontre de nouveaux acteurs (agriculteurs, pêcheurs, élus, etc.). Cela a permis d'engager un dialogue avec certains usagers du territoire que l'association a peu d'occasion de croiser, et de mieux connaître leurs perceptions du territoire, de ses usages et de ses enjeux. Ces entretiens ont fait l'objet d'un rapport étudié par l'équipe salariée.

Figure 27: Degré de concertation. Source : URCPIE Rhône-Alpes

4. Définition des enjeux et usages du Site

Une réunion de concertation a été organisée le 26 novembre 2015, avec les membres du Comité de Site, élargit à de nouveaux acteurs, non-identifiés jusqu'ici. Cette réunion avait pour objectif de définir les usages du Site et les enjeux qui en découlent. Des outils « carte mentale » et un atelier cartographique ont servi de base aux discussions.

En parallèle, l'équipe salariée a entamé la rédaction du diagnostic du Plan de gestion.

5. Définition des orientations, objectifs et actions du Plan de gestion

Deux réunions de concertation ont eu lieu les 3 et 12 mai 2016 pour émettre des propositions d'objectifs long terme et opérationnels pour le Plan de gestion. Partant des enjeux identifiés à la précédente réunion, les participants ont pu réfléchir de manière collective sous forme de *« world-café »* autour de thématiques ou de scénarios d'évolution du Site. Une réunion était orientée sur l'éducation à l'environnement et l'accueil des publics, une autre sur la gestion des milieux naturels. Les membres invités étaient les mêmes qu'à la première réunion de concertation : membres du Comité de Site « élargit » (115 personnes ou structures invitées).

Réunions de concertation des 3 et 12 mai 2016. Île du Beurre.

6. Rédaction du Plan de gestion

A partir de tous les éléments collectés sur les enjeux, objectifs long terme, opérationnels et propositions d'actions lors des réunions de concertation, l'équipe a entamé la rédaction du Plan de gestion : élaboration d'une proposition d'arborescence (enjeux, objectifs, actions) et du contenu des actions. Cela correspond à une **co-construction** du Plan de gestion, par le biais de réunions internes.

7. Restitution et diffusion du Plan de gestion

Cette dernière étape consiste à présenter aux participants du processus de concertation le résultat de celui-ci : le nouveau Plan de gestion, en pointant les éléments issus de la concertation.

Une proposition d'arborescence, prenant en en compte les éléments issus du processus de concertation, a été présentée en Conseil d'Administration de l'Île du Beurre du 12 décembre 2016. Ces éléments ont également été présentés aux partenaires financiers, dans le cadre du renouvellement d'une convention multipartenariale portant sur le Plan de gestion (auprès des communautés de communes et du Département du Rhône notamment).

Une dernière journée dans le cadre du dispositif « *Osons Agir* » (27 janvier 2017) a permis d'effectuer un bilan, et de créer un support-jeu permettant l'appropriation chronologique du processus de concertation par différents acteurs. Il s'agit d'un jeu de cartes basé sur le principe de jeu *« Cardline »*.

En 2017, deux réunions du Comité de Site sont prévus. Ces réunions seront l'occasion de faire un retour aux participants sur les éléments retenus dans le Plan de gestion par rapport au processus de concertation.

LISTE DES ACRONYMES

AAPPMA	Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
CAPV	Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
CCRC	Communauté de Communes de la Région de Condrieu
CFAL	Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement
DPF	Domaine Public Fluvial
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace Naturel Sensible
EVP	Equivalent Vingt Pieds (mesure de conteneurs)
FRAPNA	Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IPA	Indices Ponctuels d'Abondance
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MEML	Maison de l'Environnement de la Métropole Lyonnaise
PNR	Parc Naturel Régional du Pilat
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRI	Plan de Protection contre les Risques d'Inondation
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMIRCLAID	Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme
SMIRIL	Syndicat Mixte des Îles du Rhône et des Lônes
SMRR	Syndicat Mixte des Rives du Rhône – met en place le SCOT
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SYRIPEL	Syndicat Rhône Isère Plaisance et Loisirs
RD	Route Départementale
URCPIE	Union Régionale des CPIE
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Localisation générale du Site.....5
Figure 2 : Localisation du Site au niveau régional.....6
Figure 3 : Limites de la zone de gestion. 7
Figure 4 : Limites de la zone d'observation et limites communales.....8
Figure 5 : Évolution de la population de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (1968-2013) et densité moyenne. Sources : INSEE, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.....11
Figure 6 : Évolution de la population de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (1968-2013) et densité moyenne. Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales. 11
Figure 7 : Cartographie du PPRI des communes de la zone de gestion du Site. 13
Figure 8 : Périmètres des zones SEVESO des ICPE de St-Clair-du-Rhône et des Roches-de-Condrieu et du PPI du CNPE de Saint Alban 14
Figure 9 : Périmètres d'inventaires et de règlementations sur le Site (ZNIEFF, ENS, APPB, Réserves de pêche et de chasse) 15
Figure 10 : Évolution schématique de la géomorphologie des îles depuis 1750 (©IGN). 18
Figure 11 : Schéma de l'évolution du fleuve sur le secteur des 2 Rives.....19
Figure 12 : (gauche) Carte des aménagements de type « Girardon » entre l'Ile du Beurre et la plaine de Gerbey (© CNR). 20
Figure 13 : (droite) Localisation des ouvrages Girardon sur le Site des 2 Rives.....20
Figure 14 : Graphique de l'évolution de la pente du fleuve avant et après aménagement 21
Figure 15 : Comparaison des photos aériennes de 1953 et 2015 sur le Site des 2 Rives (©IGN et SMRR). 23
Figure 16 : Diagramme ombrothermique de la station de Tupin-et-Semons (moyennes de 1957 à 2004) 24
Figure 17 : Carte géologique du Site des 2 Rives. 25
Figure 18 : Cartographie des habitats, Gerbey nord 28
Figure 19 : Cartographie des habitats, Gerbey sud 29
Figure 20 : Cartographie des corridors écologiques (rose) et des réservoirs de biodiversité (vert) autour du Site des 2 Rives (Source SRCE). 34
Figure 21 : Foncier sur le Site des 2 Rives (Zone sans parcellaire affiché : Domaine Public Fluvial) 38
Figure 22 : Infrastructures routières et ferroviaires présentes sur et autour du Site (APPB en orange - Géoportail 2017) 40
Figure 23: Canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques en Rhône Alpes (DREAL Rhône-Alpes 2010).....42
Figure 24: Nouvelles parcelles en vigne autour du Site des 2 Rives entre 2000 et 2015 (Données SMRR) 43
Figure 25: Étapes de la concertation. Source : URCPIE Rhône-Alpes. 72
Figure 26: Nuage de mots issu du processus de concertation. 74
Figure 27: Degré de concertation. Source : URCPIE Rhône-Alpes 75

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies communales de la zone de gestion du Site des 2 Rives.....7
Tableau 2 : Superficies respectives des communes de la zone d'observation du Site des 2 Rives.....9
Tableau 3 : Tableau de l'organisation administrative des Plans de gestion du Site.....9
Tableau 4 : Tableau de l'organisation administrative du Plan de gestion des 2 Rives.....10
Tableau 5 : Tableau des valeurs de relèvement du plan d'eau par l'aménagement de Péage-de-Roussillon.....21
Tableau 6 : Tableau descriptif de l'historique de l'aménagement du Rhône et ses conséquences sur le fleuve et les lônes.....22
Tableau 7 : Synthèse des potentiels identifiés sur le Site des 2 Rives **en vert** : identifiés lors de la réunion de concertation.....36
Tableau 8 : Usagers et acteurs du Site des 2 Rives par catégorie de « milieux naturels » sollicités. Extrait du Rapport de stage de Mounia Tonnazzini « Analyse des services écosystémiques du Site des 2 Rives – Perception des acteurs du territoire et concertation pour la mise en place du Plan de gestion ». Août 2015. 45
Tableau 9 : Services écosystémiques (dont services supports) identifiés sur le Site des 2 Rives. Extrait du Rapport de stage de Mounia Tonnazzini « Analyse des services écosystémiques du Site des 2 Rives – Perception des acteurs du territoire et concertation pour la mise en place du Plan de gestion ». Août 2015. 48
Tableau 10 : Les habitats naturels patrimoniaux du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....59
Tableau 11 : Les espèces végétales patrimoniales du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....59
Tableau 12 : Les espèces animales patrimoniales du Site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....60
Tableau 13 : Les enjeux de conservation du Site des 2 Rives.....60
Tableau 14: Bilan des inventaires du Site des 2 Rives.....61

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'Ile du Beurre arrêté n°143-87 du 10 février 1987

Annexe 2 : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Gerbey arrêté n°95-2870 du 18 mai 1995

Annexe 3 : Membres du Comité de Site du Plan de Gestion

ANNEXE 1 : APPB DE L'ILE DU BEURRE ARRETE N°143-87 DU 10 FEVRIER 1987

PRÉFECTURE DU RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

PERIMETRE DE PROTECTION DE L'ARRETE DE BIOTOPE DE L'ILE DU BEURRE

commune
de
TUPIN et SEMONS

1986
décembre

legende:

+ — + LIMITE DE COMMUNE
····· LIMITE DE SECTION
▬▬▬ LIMITE DU PERIMETRE DE PROTECTION
ECHELLE 1/2 000

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE TUPIN ET SEMONS
SECTIONS AI - AH
(Feuilles renouvelées pour 1959)

RF/PC*
PRÉFECTURE DU RHONE
DIRECTION
de
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
3e BUREAU
69419 LYON CEDEX 03
TÉL. 78-62-20-26
POSTE N° 4303

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

LYON, LE 10 FEV. 1987

A R R E T E N° 143-87

-=-=-=-

portant création d'une zone de protection des biotopes de l'Ile du Beurre sur le territoire de la commune de Tupin-et-Semons.

-=-

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE,

Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code rural,

VU la loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 77.1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;

VU les arrêtés des 24 avril 1979, 3 août 1979, 6 mai 1980, 17 avril 1981 modifié, 29 septembre 1981, 31 janvier 1984 et 10 décembre 1985, fixant la liste des espèces animales et végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;

VU le décret du 11 octobre 1972 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagements de la chute du Péage de Roussillon sur le Rhône, ensembles les conventions et le cahier des charges spécial annexés ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 1981 sur la circulation d'embarcations à moteur sur le plan d'eau de la lône de Tupin-et-Semons ;

../..

VU l'avis en date du 4 février 1987 de la chambre départementale d'agriculture du Rhône ;

VU l'avis en date du 5 février 1987 de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, siégeant en formation de protection de la nature ;

*

* *

CONSIDERANT que l'Ile du Beurre, située sur le territoire de la commune de Tupin-et-Semons, abrite diverses espèces animales et végétales protégées en application de la loi du 10 juillet 1976 susvisée et que, dans cette perspective, la protection desdites espèces justifie la conservation du biotope que constitue cette île ,

SUR la proposition du secrétaire général du Rhône,

A r r ê t e :

Article 1er - Objectif et définition du site de protection. -

Afin de maintenir la présence d'un milieu diversifié qui témoigne d'un équilibre fleuve-sol-végétation et qui abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées dont il favorise, pour certaines, la présence, la possibilité de refuge comme notamment pour le castor, pour d'autres la possibilité de repli ou de repos comme pour le héron bihoreau ou pour de nombreuses espèces avicoles migratoires et afin de préserver l'équilibre biologique de ce milieu, il est instauré une zone de protection de l'espace naturel constituée de l'Ile du Beurre, d'une lône du Rhône et d'une frange en bordure, sise sur la commune de Tupin-et-Semons et délimitée sur le plan parcellaire ci-annexé, d'une contenance approximative de 13 ha.

Article 2 - de la protection des équilibres biologiques.-

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux, notamment, nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune sauvage, il est interdit :

a - d'abandonner, de déposer, de jeter, de verser, où que ce soit à l'intérieur du territoire protégé, des produits chimiques, radioactifs, des eaux usées et tous autres produits ou matériaux susceptibles de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, de la terre et du site.

../..

b - d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserves, bouteilles, ordures, déblais ou détritus d quelque nature que ce soit.

c - de porter ou d'allumer du feu, sauf pour l'entretien de la signalisation et du balisage du Rhône et des francs-b et par les services chargés de cet entretien, et également sauf pour l'incinération en tas des rémanents forestiers.

d - d'édifier des constructions nouvelles ainsi que d'exercer toute activité industrielle, minière ou artisanale.

e - de créer de nouvelles voies de desserte.

f - d'ériger de nouveaux pylônes de tension de câble.

g - de pratiquer des sports notamment motorisés ainsi que du camping sur le territoire protégé.

Article 3 - de la chasse et de la pêche. -

Les activités de chasse et de pêche sont maintenues dans les conditions réglementaires d'exercice.

Article 4 - des activités forestières. -

Les activités forestières continuent à s'exercer conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien des bois, sous réserve des dispositions suivantes :

- l'état boisé de l'île devra être pérennisé de même que la végétation herbacée et arborée des bords de rives (ripisylve).

- la coupe rase de la totalité de l'île est interdite.

- toute modification de la répartition actuelle des essences forestières s'écartant des essences potentielles de ce type de milieu, tout défrichement, toute coupe rase de plus d'un demi-hectare sont soumis à une autorisation préfectorale.

Article 5 - des dérogations en situation exceptionnelle. -

Les dispositions 2 a, b et c ne s'appliquent pas à des installations provisoires et à des travaux découlant des obligations du concessionnaire conformes à l'article 16-2 du cahier des charges spécial annexé au décret de concession susvisé (du 11 octobre 1972) dans la mesure où les dits installations provisoires et travaux sont justifiés par des circonstances exceptionnelles, notamment à l'égard de l'écoulement de crues exceptionnelles.

Ces installations provisoires et travaux seront soumis à autorisation préfectorale sur proposition de l'ingénieur en chef d navigation et après avis de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Article 6 de la signalisation.-

Il sera placé en tant que de besoin des panneaux de signalisation et d'information autour du périmètre protégé.

Article 7. -

Le secrétaire général du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée :

- au maire de Tupin-et-Semons,
- au président de la chambre d'agriculture du Rhône,
- au président du comité de défense des sites du lyonnais (COSILYO),
- au président du centre ornithologique Rhône-Alpes (C.O.R.A.)
- au président de la fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture du Rhône,
- au président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône,
- au directeur du parc régional du Pilat,
- au délégué régional à l'architecture et à l'environnement,
- au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Rhône,
- au directeur départemental de l'équipement,
- au chef du service de la navigation,
- au président de la compagnie nationale du Rhône,
- au directeur régional de l'industrie et de la recherche,

- qui sera affiché :

. à la mairie de Tupin-et-Semons, ainsi qu'à la préfecture du Rhône,

- qui sera publié au recueil des actes administratifs de de la préfecture et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Pour Ampliation
Le Chef de Bureau Délégué,

Roland FAYOLLE

Lyon, le 10 FEV. 1987

Le Préfet,
Commissaire de la République,
Pour le Préfet
Commissaire de la République :
Le Secrétaire Général,

Bernard COQUET

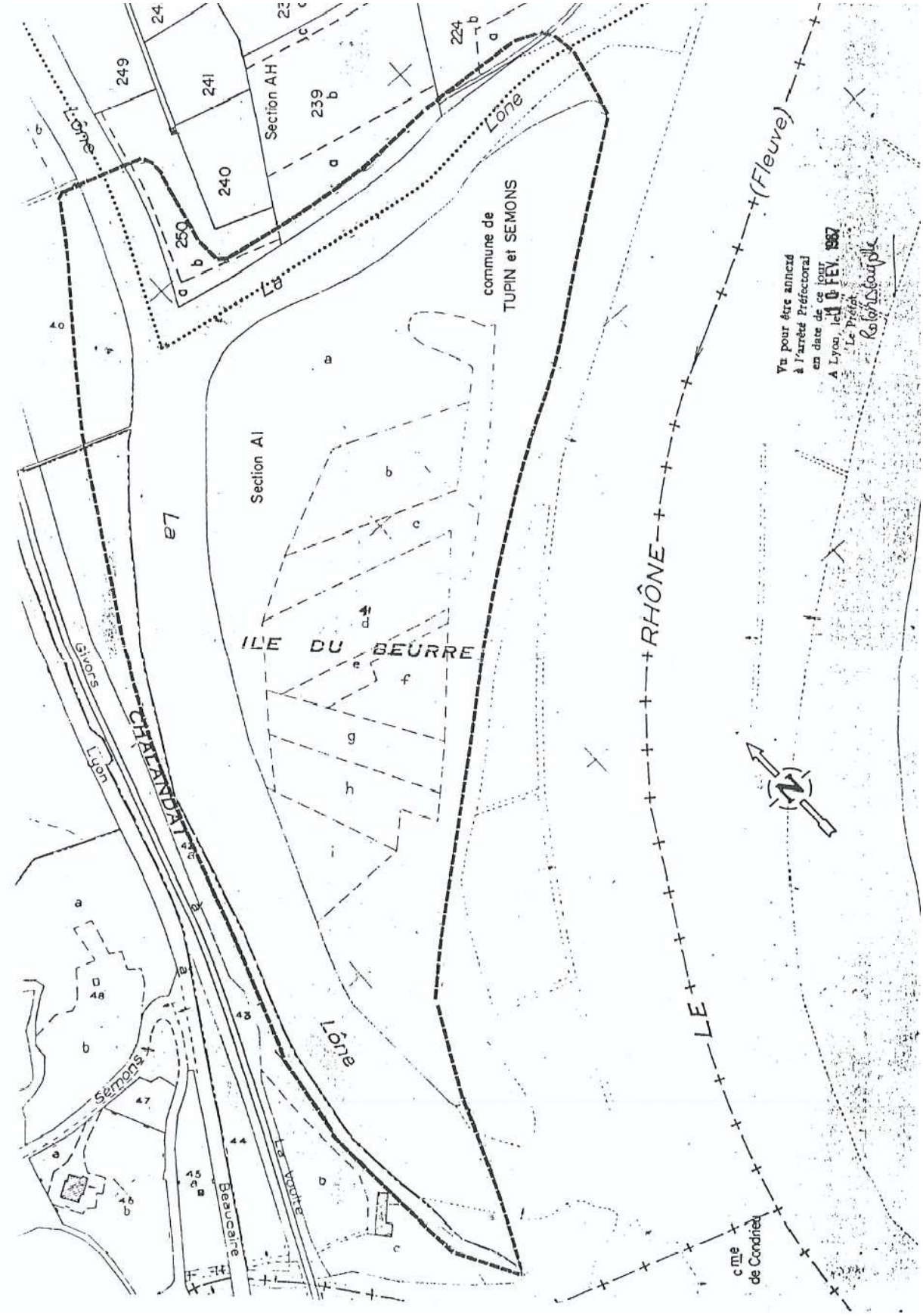
Section AH
Section AI
commune de
TUPIN et SEMONS
ILE DU BEURRE
CHALANDAT
Givors
Lyon
Lône
La
Semons
Beaucaire
La Voulte
LE RHÔNE (Fleuve)
Vu pour être annexé
à l'arrêté Préfectoral
en date de ce jour
A Lyon, le 10 FEV. 1987
Le Préfet
Rolan Beaupile
cme de Condrieu

ANNEXE 2 : APPB DE GERBEY ARRETE N°95-2870 DU 18 MAI 1995

RCHONAS
PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

/JL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté Préfectoral N° 95- 2870
Protection de Biotope de la Forêt Alluviale du RHONE
Commune de CHONAS L'AMBALLAN

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L 211-1, L 211-2 et L 215-1 à L 215-6 du Code Rural ;

VU les articles R 211-1 à R 211-14 et R 215-1 du Code Rural ;

VU l'arrêté interministériel du 17 Avril 1981 modifié fixant la liste des espèces animales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

VU l'arrêté interministériel du 20 Janvier 1982 modifié par l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

VU l'avis de la Commission des Sites siégeant en formation de protection de la nature en date du 4 Novembre 1994 ;

VU l'avis du Président de la Chambre départementale de l'Agriculture, en date du 3 Mai 1995 ;

VU l'avis favorable de la commune de CHONAS L'AMBALLAN ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Afin de maintenir la présence d'un milieu forestier diversifié qui témoigne d'un équilibre entre la nappe phréatique du RHONE et la végétation forestière riveraine,

- afin de sauvegarder l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales protégées et en particulier du castor, du héron bihoreau,

- afin de préserver un secteur de halte migratoire très prisé par les oiseaux d'eau, il est instauré un périmètre de protection de biotope sur la ripisylve de CHONAS L'AMBALLAN.

.../...

ARTICLE 2 - Ce périmètre de protection de biotope est établi sur les parcelles cadastrales suivantes sises sur le territoire de la commune de CHONAS L'AMBALLAN, telles qu'elles sont mentionnées sur le plan au 1/25 000e annexé au présent arrêté.

* **Section AB lieudit "Mas de Gerbey - Nord"** : parcelles 1, 2, 3, 6, 7, 55 à 58, 60, 62 à 64, 81, 86, 87, 89 à 92, 102 à 105, 111a, 111b, 113, 114, 115a 15b(p).

* **Section AL lieudit "Mas de Gerbey - Sud"** : parcelles 1, 2, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16, 17, 20, 21, 24 à 26, 29, 90.

* **Domaine Public Fluvial:** 3 ha

correspondant à une surface totale de 33 ha 48 a 08 ca.

ARTICLE 3 - Sur l'ensemble du périmètre de protection défini à l'article 2 du présent arrêté, il est interdit d'abandonner ou de déverser des produits, quels qu'ils soient (ordures, déblais, détritus, produits radioactifs, eaux usées...) susceptibles de nuire à la qualité de l'air, des eaux, du sol et du sous-sol).

ARTICLE 4 - Sur l'ensemble du périmètre, toutes formes d'urbanisation, toutes activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdites.

ARTICLE 5 - La circulation des véhicules à moteur de quelque nature qu'ils soient est interdite dans le périmètre de l'arrêté en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et des chemins ruraux.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules utilisés :

* par les propriétaires ou leurs ayants-droit.
* pour remplir une mission de service public.
* à des fins d'entretien de l'espace protégé.

Les activités de bivouac, de camping caravaning, camping car sont strictement interdits sur la zone couverte par l'arrêté.

ARTICLE 6 - Les activités agricoles et forestières continuent à s'exercer librement. Toutefois :

* le défrichement de tout boisement est interdit.
* la plantation d'essences feuillues indigènes (y compris peupliers) est seule autorisée.
* l'entretien des peupleraies par broyage ou coupe de la végétation concurrente est autorisé jusqu'à la 4ème année après la plantation.
* les coupes à blanc étoc sont limitées à 1 hectare par an et par propriétaire.
* les coupes de bois effectuées entre le 1er Février et le 15 Août sont soumises à autorisation.

ARTICLE 7 - Sur l'ensemble du périmètre défini 2 ci-dessus tous travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux sont interdits. Ces dispositions ne s'appliquent pas à des installations provisoires et à des travaux découlant des obligations du concessionnaire conformément à l'article 16-2 du cahier des charges spécial annexé au décret de concession susvisé en date du 11 octobre 1972 dans la mesure ou les dites installations provisoires et travaux sont justifiés par des circonstances exceptionnelles en particulier l'écoulement de crues exceptionnelles.

Néanmoins ces installations provisoires et travaux seront soumis à autorisation préfectorale sur proposition du Service de la Navigation et après avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère.

.../...

ARTICLE 8 - Sauf à des fins d'entretien du milieu par les personnes qui en sont chargées mais dans le cadre des prescriptions en vigueur, il est interdit de faire usage du feu, sauf pour l'incinération en tas des rémanents forestiers.

ARTICLE 9 - Seront punis des peines prévues aux articles L 215-1 et R 215-1 du Code Rural les infractions aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 10 - Des panneaux mentionnant "Zone naturelles protégée par l'arrêté préfectoral n° 95-2870 du 18 MAI 1995 feux, dépôts de déchets interdits" seront disposés sur l'ensemble du périmètre des zones précitées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 11 - Le présent arrêté et le plan ci-annexé seront affichés en mairie de CHONAS L'AMBALLAN.

ARTICLE 12 - Le Préfet de l'Isère et le Sous-Préfet de VIENNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée au Maire de la commune de CHONAS L'AMBALLAN, au Directeur Régional de l'Environnement, au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère, au Directeur départemental de l'Equipement de l'Isère, au Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère, affichée à la mairie de CHONAS L'AMBALLAN publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Isère et dans deux régionaux ou locaux diffusés dans l'Arrondissement de GRENOBLE.

GRENOBLE, le 18 MAI 1995

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général,

Didier LAUGA

POUR AMPLIATION
Le Chef de Bureau délégué

Josette VINCENT

ANNEXE 3 : MEMBRES DU COMITE DE SITE DU PLAN DE GESTION

Nom (structure/personne)	Membre du Conseil d'Administration de l'Île du Beurre
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	
Arthropologia	X
Association de Pêche d'Ampuis	
Association des Pêcheurs Gère-Rhône	
Base de Loisirs de Condrieu-Les Roches	
Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre	
Club viennois d'animation cycliste	
Coforêt	
Collège du Bassenon	
Vienne Condrieu Agglomération	X
Compagnie Nationale du Rhône – Direction de Vienne	X
Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes	X
Conservatoire des Espaces Naturels Isère - Avenir	
Corps de Loup (domaine viticole)	
CPIE des Monts du Pilat	
Département de l'Isère	X
Département du Rhône	X
Direction Départementale des Territoires de l'Isère	
Direction Départementale des Territoires du Rhône	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Auvergne Rhône Alpes	
Fédération de Chasse de l'Isère	
Fédération de Chasse du Rhône	
Fédération de Pêche du Rhône	X
Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature – Rhône	X
Ligue pour la Protection des Oiseaux – Rhône-Alpes	X
Commune d'Ampuis	
Commune de Chonas L'Amballan	X
Commune de Tupin et Semons	X
Commune de Condrieu	
Nature en Mont Pilat	

Nom (structure/personne)	Membre du Conseil d'Administration de l'Île du Beurre
Nature Vivante	
Parc Naturel Régional du Pilat	X
Personnalité qualifiée : Vincent Gaget	
Personnalité qualifiée : Philippe Genty	X
Personnalité qualifiée : Georges Grenouillet	X
Personnalité qualifiée : Christophe Henry	
Personnalité qualifiée : Jean Louis Michelot	
Région Auvergne Rhône-Alpes	
Syndicat Mixte du Rhône, des Îles et des Lônes	
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	
Syndicat Rhône-Isère Plaisance et Loisirs	
Société de Chasse d'Ampuis	
Société de Chasse de Chonas L'Amballan-Saint Prim	
Représentant des adhérents de l'Île du Beurre	X
Représentant des agriculteurs de l'Isère	
Représentant des agriculteurs du Rhône	